

L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE RENNES

AU XVI^e ET AU XVII^e SIECLE *

XVI^e SIECLE

L'histoire religieuse de Rennes au XVI^e et au XVII^e siècle ne peut pas s'enfermer dans une stricte chronologie. Elle doit tenir compte de circonstances qui ont marqué une rupture dans le déroulement des faits sans correspondre exactement au changement du millésime. Il est vrai que ces coupures, très sensibles dans le domaine politique, ont eu des répercussions fort inégales sur le plan religieux. Au début de la période le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII en 1491 ouvrit une ère nouvelle. Désormais la politique étrangère indépendante du duché prenait fin. Mais les institutions et les coutumes internes de la province étaient maintenues. A l'autre extrémité de la période la mort de Louis XIV en 1715 est généralement adoptée comme clôture du XVII^e siècle. Elle imprima des changements de personnes et de tendances plutôt que de structure. En revanche le passage du XVI^e au XVII^e siècle est impérieusement marqué par l'année 1598 quand l'édit de Nantes, en ramenant la paix, donna libre cours à l'essor religieux dont le concile de Trente avait été le décalogue. Il nous sera donc loisible de remonter un peu au-delà de 1500 et de descendre un peu au-delà de 1700.

Une autre observation préliminaire s'impose. L'ensemble des fonctions ecclésiastiques avec l'émolument qui y était attaché était alors soumis au régime bénéficial. Le bénéfice pouvait se comparer au fief sous cette réserve qu'il n'était pas héréditaire. Mais comme le fief c'était un droit dont le titulaire était inamovible. Il ne pouvait en être privé que par sentence de justice. Un curé ne pouvait être ni destitué ni déplacé par son évêque. S'il changeait de poste cela ne pouvait être que de sa propre initiative.

(*) Mon excellent collègue, M. Jean Meyer, a fait de ce long article un abrégé qui forme le chapitre VI de l'*Histoire de Rennes* que vient de publier l'éditeur Privat, de Toulouse.

Dans de nombreux cas le bénéficiaire ne pouvait pas non plus être désigné par l'évêque. A Rennes le choix d'aucun des neuf chefs de paroisse n'appartenait à l'évêque. Tous étaient à la nomination soit d'une abbaye soit du chapitre de la cathédrale. Ce régime bénéficiaire, legs du moyen âge, a fleuri en France jusqu'à la Révolution.

Le terme de « nomination » alors employé prête à confusion et sa signification doit être précisée. Il équivalait à ce que nous appelons « présentation ». En pratique un candidat régulièrement « nommé » ne manquait jamais de recevoir de son évêque l'institution canonique.

Les rois de France, en vertu du concordat conclu entre François Ier et Léon X, nommaient aux bénéfices majeurs, c'est-à-dire aux évêchés, aux abbayes, aux prieurés conventuels. Le concordat ne s'appliquait pas à la Bretagne non incorporée au royaume, le privilège de nomination royale lui fut étendu par un indult spécial. Déjà le dernier duc de Bretagne, François II, s'était vu octroyer le même avantage. Sa fille dut s'en passer, malgré sa déclaration, dans une ordonnance d'octobre 1490 « que ses prédécesseurs, rois et ducs, étaient fondateurs des évêchés et abbayes, y possédaient les droits souverains, et qu'à elle seule, en vertu de droits confirmés et approuvés par le Saint-Siège, appartenait de présenter et nommer au pape homme idoine et féal »¹.

En exposant l'histoire religieuse de Rennes au XVI^e siècle², j'évoquerai d'abord les cadres hiérarchiques : évêques, abbayes, couvents, paroisses en cherchant à découvrir ce que les fondations et les confréries nous révèlent des sentiments populaires. Je traiterai, en terminant et à part, du protestantisme.

Je ne perds pas de vue que les évêques comme les abbés et les abbesses comme les couvents ne bornaient ni leur autorité ni leur activité au territoire de la ville. Je m'appliquerai à ne relater que ce qui liait ces diverses entités à la vie de la cité.

Huit évêques se sont succédé sur le siège rennais au cours du XVI^e siècle. Tous sont des personnages distingués. Les trois premiers sont en relation étroite avec l'histoire ducale.

(1) *Les Papes et les ducs de Bretagne*, notre thèse, t. II, 1928, p. 379.

(2) GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 6 vol., 1880-1886. EUBEL, *Hierarchia catholica*, 1914. F. SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne*, 2 vol. 1900. René KERVILER, *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, 17 vol.

Dans la suite ce sont de hauts fonctionnaires, des membres de familles héréditairement au service du roi et dont un évêché était la récompense.

Les deux premiers évêques, Michel Guibé (1482-1502) et Robert Guibé (1502-1507), frères, sont les neveux de Pierre Landais le tout-puissant ministre du duc François II. Promu cardinal en décembre 1505 Robert fut désormais absent de Rennes et fut transféré sur le siège épiscopal de Nantes en 1507. Il était « bon, vrai homme d'Eglise, droit, pieux et craignant Dieu » disait-on de lui à Rome lorsqu'il y décéda en 1513.

Quand, à la mort de son frère, en 1502, l'évêché de Rennes était venu à vaquer, le chapitre avait élu Gui le Lionnais, chanoine de la cathédrale, abbé commendataire de Beaulieu et membre d'une famille chevaleresque de Basse-Bretagne. Elu le 4 mars 1502 il s'empressa de se démettre le 13 pour ne pas entrer en conflit avec le pouvoir. On dit que la reine Anne aurait offert cet évêché à son historiographe Pierre Le Baud qui l'aurait refusé. C'est possible en 1502. C'est impossible lors de la vacance de 1507, quoi qu'en dise Albert Le Grand, car Pierre Le Baud mourut en 1505.

En 1507 la reine Anne, à laquelle Louis XII laissait une grande part du gouvernement de la Bretagne, disposa du siège rennais en faveur de son confesseur Yves Mahyeuc¹.

Celui-ci est de tous les prélats rennais de ce siècle celui dont le sens religieux a le plus frappé ses diocésains. Les Etats de Bretagne, un siècle plus tard, demandèrent sa canonisation. C'était un dominicain du couvent de Bonne-Nouvelle à Rennes. C'est lui qui éclaira la duchesse Anne, lorsqu'elle se demandait si elle avait le droit d'épouser le roi Charles en délaissant le roi Maximilien.

Il suivit Anne à la cour d'Amboise et de Blois, mais nommé à Rennes, il résida constamment dans sa ville ou dans sa maison campagnarde de Bruz où il mourut en 1541.

Il circula mainte anecdote sur sa générosité, son dépouillement au profit des indigents. Il avait conservé l'habit dominicain, il s'était réservé une chambre dans le couvent de Bonne-Nouvelle. Mais il ne réussit pas à y faire triompher la réforme et recueillit près de lui les six religieux qui en restaient les adeptes. Il échoua également dans ses efforts pour restaurer la vie monastique à Saint-Georges.

(1) Albert LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne armorique*, éd. Thomas, Abgrall et Peyron, 1901. Reproduit par le P. Jean de Réchac, 1644. Dom LOBINEAU, *Vies des Saints de Bretagne*, 1725. *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. I, 1855, p. 192. Poisson, *Yves Mahyeuc* 1937.

Il convient de mentionner ici les ouvrages canoniques et liturgiques qui ont reçu l’empreinte de deux des évêques que nous venons de rappeler.¹

Michel Guibé a laissé des statuts synodaux qui prouvent que les assemblées diocésaines furent tenues par lui en 1483, 1493 et 1497, puis en 1499 sous la présidence de son official Olivier Ferré.

Un missel de Rennes imprimé en caractères gothiques (1485) ne donna pas satisfaction à Michel Guibé. Il chargea de le réviser et corriger quatre commissaires : Thomas Roger, bachelier en théologie, Jean Le Pileux, Alain Fouchart et Simon Guillotin. De leur collaboration sortit un volume dû aux presses parisiennes le 10 janvier 1493 et dont il existe un exemplaire splendidement enluminé. Un autre missel rennais, imprimé à Rouen en 1500, se vendit à Rennes, chez le libraire Jean Macé à l’enseigne de Saint-Jean-l’Evangéliste.

D’Yves Mahyeuc on connaît un recueil de statuts émanés d’un synode que tinrent en 1510 ses vicaires généraux. Sous son pontificat deux missels rennais virent le jour, le premier, fruit d’une révision prescrite par l’évêque, fut imprimé à Paris en lettres gothiques (1523), le second, dû à un correcteur soigneux qui n’a pas dit son nom, fut imprimé à Caen en 1531.

Un bréviaire du diocèse fut édité en 1514 aux frais de trois bailleurs de fonds dont l’un était Jean Macé, libraire à Rennes. Un autre en 1526 semble dû à l’initiative de l’abbaye de Saint-Melaine.

Yves Mahyeuc comme Michel Guibé avait accompli une œuvre édifiante mais sans redresser des institutions qui laissaient la porte ouverte à certains abus et sans ouvrir des abris aux âmes soucieuses d’une vie religieuse visant un niveau élevé.

Avec le successeur d’Yves Mahyeuc est inaugurée une série de prélats étrangers à la Bretagne et dont la promotion obéit aux vues gouvernementales plus qu’à aucune autre. Claude Dodieu de Vesly donné comme « coadjutor irrevocabilis » à Yves Mahyeuc le 23 juillet 1539 lui ressemble si peu qu’on doute que le saint évêque soit allé le chercher. La mort d’Yves le 20 septembre 1541 fit Dodieu évêque à titre personnel.

(1) ARTONNE, GUIZARD, PONTAL, *Répertoire des statuts synodaux*, 1963. F. DUINE, *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes*, 1905 (Mém. de la Soc. Archéol. d’I.-et-V., t. xxxv, 1906). Id. *Inventaire liturgique de l’hagiographie bretonne*, 1922.

Ce Dodieu, reçu conseiller-clerc au parlement de Paris en 1524, puis, si l'on en croit les *Actes de François Ier*¹, conseiller au parlement de Bretagne de 1531 à 1538, fut maître des requêtes de l'hôtel du roi en 1530. Dès 1527 avait commencé sa carrière diplomatique par une mission en Angleterre. Elle fut suivie de beaucoup d'autres, le plus souvent auprès de Charles-Quint en Espagne. De ces séjours lointains Dodieu ramena trois petits bâtards, nés d'une étrangère, auxquels la complaisance de François Ier accorda en janvier 1537 des lettres de naturalité et légitimation avec capacité de tester.

Claude Dodieu de Vesly obtint en août 1542 la permission de cumuler ses fonctions de maître des requêtes avec celles d'évêque de Rennes. Cependant son activité auprès du roi avait cessé depuis 1541. Il put résider dans son diocèse sans se priver de séjourner parfois à la cour ; un acte du 21 janvier 1555 le montre représenté à Rennes par un parent homonyme, abbé de Saint-Mahé de Fineterre. Il mourut le 4 avril 1558, ayant eu le temps de faire entrer son fils aîné Louis dans la judicature rennaise comme lieutenant civil et criminel au présidial récemment créé. Ce même Louis Dodieu, devenu président au Parlement, fut à Rennes l'un des chefs du parti de la Ligue.

Claude Dodieu de Vesly publia en 1552 un bréviaire dont il ne subsiste aucun exemplaire. Un missel fut imprimé à Rennes en 1557.

Bernardin Bochetel qui devint après Dodieu évêque de Rennes de 1558 à 1565 mérite-t-il de figurer ici ? Il ne se fit même pas sacrer. S'il abandonna ses fonctions ce fut en se réservant une belle pension de 3000 livres tournois à la charge de son successeur. Fils d'un secrétaire des finances, initié aux affaires par le chancelier de Morvilliers, son oncle, il remplit de 1550 jusqu'à sa mort mainte mission diplomatique. Dans l'une d'elles qui le conduisit vers le margrave de Brandebourg il eut pour compagnon Charles de Marillac, frère de son successeur.

Bertrand de Marillac était l'un des douze enfants de Guillaume de Marillac, un Auvergnat qui, au service de Louise de Savoie, mère de François Ier, procura à ses enfants de beaux établissements. L'un des frères de Bertrand, qui fut général des Monnaies, eut pour enfants Michel de Marillac, garde des Sceaux, et Louis de Marillac, maréchal de France. Charles de Marillac, le diplomate dont nous avons précédemment

(1) *Catalogue des Actes de François Ier*, 10 vol.

parlé, fut maître des requêtes et ambassadeur en divers pays ; évêque de Vannes en 1550 il appela son frère Bertrand comme vicaire général. Il devint archevêque de Vienne en 1557. Quand à Bertrand, d'abord religieux cordelier pendant quarante ans, il quitta cet ordre, reçut du roi une abbaye clunisienne au diocèse de Clermont, puis l'évêché de Rennes en 1565. Il a laissé le souvenir d'une grande libéralité envers les pauvres. Son testament, le 31 décembre 1572, leur laisse ses meubles. Ses dernières paroles, d'après son épitaphe, furent : « je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre, tout le reste aux pauvres ». François Bruslon de la Musse, conseiller honoraire au parlement de Rennes, fut son exécuteur testamentaire avec le chanoine Jean Chantrel qui avait été son secrétaire.

Le successeur de Bertrand de Marillac pourra être compté comme le dernier évêque rennais du XVI^e siècle car, après lui, le cardinal Arnaut d'Ossat, pourvu du siège de 1596 à 1599 ne quitta pas la ville de Rome où il poursuivait des négociations plus importantes aux yeux de Henri IV que la direction spirituelle des ouailles bretonnes. Cela est encore plus vrai de Séraphin Olivier-Rezali, nonce à Paris, que Henri IV gratifia de Rennes à la place d'Ossat, de 1599 à 1602. Cet illustre familier de la Curie ne prit pas possession de l'évêché si bien que les Rennais furent privés d'un évêque effectif pendant six ans.

Il en fut de même de celui qui précéda D'Ossat, Aymar Hennequin, mais son absence, de 1589 à 1595 ne lui est pas imputable. Un lien de famille existait entre lui et Bertrand de Marillac car René Hennequin, son frère, maître des requêtes, avait épousé Marie de Marillac, sœur du garde des Sceaux et du maréchal. Aymar affirme que, en mourant, Bertrand le désigna pour lui succéder. Le roi remplit son attente en le nommant (29 mai 1573). C'était un Parisien de Paris dont le père était président de la chambre des comptes et la mère, Renée Nicolai, d'une famille où l'on se transmettait de père en fils la première présidence de cette compagnie.

Il s'en fallut de peu que la nomination d'Aymar restât vaine : Charles IX, après l'avoir envoyée au pape, lui écrivit à nouveau pour la révoquer (17 juillet 1573). Sans doute se proposait-il de lancer une autre candidature. Mais la bulle en faveur de Hennequin était déjà sortie, le 3 juillet, de la chancellerie apostolique et le pape se refusa à l'annuler.

Aymar fut un évêque consciencieux et zélé en même temps qu'un savant éminent. Il est l'auteur d'ouvrages de portée générale, tous dans les sciences religieuses : une introduction de *l'Imitation* qu'il attribue à Gerson (1582) et des

Confessions de saint Augustin (1587), un bref commentaire des cérémonies de la messe d'après un traité d'Innocent III (1578), un catéchisme etc. A ses fonctions se rattachent trois sermons prononcés aux assemblées synodales du diocèse de Rennes, le premier sur la science et la dignité des prêtres d'après le prophète Malachie, le second sur les devoirs du bon pasteur d'après l'épître de saint Pierre, et le troisième sur les traditions de l'Eglise et la force de la parole non écrite d'après saint Paul. L'ensemble fut publié en 1578.

On a de lui des statuts synodaux du 26 mai 1575 et d'autres de 1588 pour le chapitre de Rennes. Il prit part au concile de Tours de 1583 qui veilla à l'application des réformes prescrites par le concile de Trente. Dans une autobiographie dictée en 1584 Aymar affirme sa volonté de développer le culte divin, il ordonne que l'on célèbre l'octave de la Fête-Dieu avec autant de pompe que le jour même de la fête ; il veut une célébration solennelle de la commémoration de saint Paul le 30 juin et de sainte Magdeleine le 22 juillet. A la mémoire des évêques de Rennes décédés il fit célébrer l'office des morts, le 22 septembre, date de la mort de plusieurs de ses parents. Il donna à son chapitre, dès 1482, 400 écus d'or pour assurer la bonne exécution de ces liturgies. Il introduisit le rite romain préconisé par les Pères de Trente au moyen d'un missel qu'édita en 1588 Pierre Bretel, vendant près la porte Saint-Michel et le Présidial.

Sacré par le cardinal de Lorraine, Aymar Hennequin, qui avait pris part aux états généraux de 1576 et de 1588, fut un ardent ligueur. En 1589 à Paris il présida le conseil des quarante créé par Mayenne. Sa présence à Rennes devenait impossible. Il n'y rentra que le 19 août 1595 et fut fort bien accueilli. Il était si bien réconcilié avec Henri IV que le roi le nomma archevêque de Reims. Aymar prêta serment en cette qualité le 2 avril 1594, mais cette promotion resta lettre morte. Aymar rentra donc à Rennes où il décéda peu après (13 janvier 1596) non pas en son manoir épiscopal mais au logis du premier dignitaire de son chapitre, la maison prébendale de la trésorerie, au sud de la cathédrale¹. Rappelons que le manoir épiscopal désigné couramment par les Rennais sous le nom de Manoir, sans qualificatif², s'élevait au nord de la cathédrale et occupait l'espace cerné par les rues Saint-Guillaume et de la Cordonnerie (auj. de la Monnaie). Mais

(1) DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR dans les *Mémoires de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. L, 1923, p. 92. L. RAISON *Poésies*, ib. t. LVI, 1930, p. 182 ; *Mélanges*, t. II, 1858, p. 210, 306.

(2) P. BANEAT, *Le vieux Rennes*, 1904.

quand l'évêque était longuement absent son gîte abritait des hôtes extraordinaires. C'est là qu'habita la duchesse Anne pendant son règne de trois ans, c'est là aussi que descendit Henri IV en mai 1598.

On s'étonnera, à juste titre, qu'ayant parlé des évêques chargés du magistère et du ministère je consacre quelques pages aux abbayes alors que ni les abbés ni leurs moines ni les abbesses ni leurs moniales n'avaient charge d'âme et que les maisons où ces religieux enfermaient leur existence étaient, au moins dans leur principe, l'asile de la vie contemplative. Cependant c'est ici qu'il faut définir leur rôle parce que l'abbé de Saint-Melaine, seul prélat de la ville avec l'évêque, occupait après lui le premier rang et avait préséance sur tous autres clercs. Par un biais cet abbé et même l'abbesse de Saint-Georges exerçaient une influence sur le clergé de la ville. A l'abbé appartenait la nomination des recteurs de Saint-Jean en Saint-Melaine, de Saint-Aubin et de Saint-Martin ; à l'abbesse de Saint-Georges revenait la nomination des recteurs de Saint-Pierre-en-Saint-Georges et de Toussaint, au total ces deux personnages choisissaient les chefs de cinq paroisses sur neuf. Certes Saint-Jean avait été bâti pour le service de la paroisse qui touchait l'abbaye et cette église s'élevait au sud et à une infime distance de la grande basilique. De même Saint-Pierre s'exerçait dans le collatéral nord de l'église Saint-Georges pour le service paroissial dont l'abbaye avait la responsabilité.

Les deux abbayes intervenaient dans la gestion municipale car l'abbé de Saint-Melaine, et deux de ses moines, avaient entrée et voix délibérative dans le conseil de la communauté de ville. L'abbesse avait un droit égal qu'elle exerçait par procureur.

L'abbaye Saint-Melaine avait le privilège plus flatteur qu'utile d'héberger l'évêque la veille de sa première entrée et de la prise de possession de son siège, ainsi que le duc la nuit qui précédait l'inauguration de son pouvoir, ce que tardivement l'on appela son couronnement.

A l'évêque revenait la prérogative de « bénir » l'abbé et l'abbesse, rite qui les instituait canoniquement. Le droit de visite épiscopal sur Saint-Melaine avait été converti, longtemps avant le XVI^e siècle, en redevance pécuniaire, si bien que l'abbaye était sous le contrôle, lointain et fort espacé dans le temps, du Saint-Siège. Les papes conférèrent assez souvent la dignité abbatiale depuis le XV^e siècle. Il en résulta de nombreux conflits entre les pourvus du saint père, les pourvus du duc et les élus des moines. En 1490 Innocent VIII

ayant disposé de l'abbaye, vacante par le décès du titulaire à Rome, « in curia », au profit d'un cardinal, son propre neveu, la duchesse Anne réagit vivement. Elle invoqua, non pas le droit de nomination qui ne lui avait pas été concédé, mais l'interdiction à tout clerc étranger de posséder bénéfice en Bretagne sans congé ducal. Ce privilège avait été accordé en 1453 par Nicolas V au duc Pierre II pour valoir à perpétuité. En conséquence Anne défendit au couvent, sous peine de saisie du temporel et de banissement des personnes responsables, d'admettre cet étranger et de recevoir aucun mandat apostolique à son sujet¹. Résistance efficace car l'élu capitulaire, Olivier de Broon, resta en place.

Après le concordat de Bologne un autre « originaire » reçut l'abbaye. Ce fut Noël du Margat qui, par ailleurs, appartenait à la maison du cardinal Pucci, lequel avait des prétentions sur l'abbaye (1516). Noël restaura la discipline et releva les bâtiments. Il résigna sa charge en faveur de son neveu François Chauveau qui, mort en 1532, fut le dernier abbé régulier de Saint-Melaine. Désormais les abbés sont des commendataires. Quatre d'entre eux cumulent Saint-Melaine avec Saint-Jouin-de-Marnes, au diocèse de Poitiers, et trois de ces quatre sont évêques de Coutances. Le plus récent, fils légitimé du maréchal de Brissac, passa pour un dilapidateur des biens de son abbaye. Mais il la gouverna en des années (1560-1570) où, du fait de la guerre civile, le clergé se vit astreint à des charges fiscales accrues et y satisfait, en divers lieux, par la vente des objets de métal précieux². Tout autre fut le dernier abbé de Saint-Melaine au cours du XVI^e siècle, Mathurin de Montallais (1575-1603). Breton de race, abbé commendataire mais résidant, il montra l'intérêt qu'il prenait à la restauration religieuse par sa présence au concile de Tours de 1583 et en appuyant la première tentative de venue des Jésuites à Rennes. Il fut aussi, et sur ce point il différait radicalement de son évêque Hennequin, invariablement fidèle à Henri IV qui lui marqua sa gratitude lors de son séjour à Rennes.

On aimerait savoir quelle fut la proportion de Rennais dans nos deux abbayes, mais l'état de nos renseignements ne permet pas d'établir cette statistique.

L'abbesse de Saint-Georges était d'une grande fierté. Certes son abbaye n'avait pas l'antiquité de Saint-Melaine mais elle était de fondation ducale et son recrutement semble

(1) Déclaration du 23 octobre 1490. Pocquet du Haut-Jussé : *Les Papes...* o. c., t. II, pp. 647 et 881.

(2) Victor CARRIÈRE dans *l'Introduction aux études d'histoire ecclésiastique*, t. III, 1936, p. 249 et suiv.

avoir été exclusivement aristocratique alors que Saint-Melaine comportait un bon nombre de frères d'origine bourgeoise.

C'est ce qui poussa certaine abbesse au XV^e siècle à disputer — sans succès — le pas à l'abbé de Saint-Melaine. En ce même siècle l'état moral des sœurs était relâché. Sixte IV, dans une bulle du 7 janvier 1475, reproche à ces dames leur peu d'égard pour la clôture, dans les deux sens : tantôt elles en sortaient, tantôt elles y faisaient entrer des laïques, jusque dans les cellules, faisant bonne chère avec ces invités, gaspillant, quand elles étaient chargées des finances de la maison, les biens communs au profit de leurs parents¹.

Olive de Quélen essaya de remédier à ces abus. Mais, nommée par le duc, pourvue par le pape, son autorité était battue en brèche. Car les moniales tenaient à leur droit électoral et le XVI^e siècle fut rempli de conflits entre les abbesses d'origine différente.

Yves Mahyeuc, nous l'avons dit, ne réussit pas à rétablir la règle. En 1575 l'abbesse et ses religieuses étaient en conflit au sujet du partage des revenus. Pour consolider leur pouvoir et fortifier leur action plusieurs abbesses pratiquèrent le népotisme, se donnant une nièce pour coadjutrice. La dernière abbesse du XVI^e siècle, en 1583, Marquise de Beaucaire, était, croyons-nous, la sœur de Marie de Beaucaire, épouse de Sébastien de Luxembourg ; elle se trouvait par conséquent la tante de Marie de Luxembourg mariée au duc de Mercœur, qui, l'année précédente (1582) venait de recevoir le gouvernement de la Bretagne.

D'autre part Marquise de Beaucaire, l'abbesse de Saint-Georges, avait une autre sœur, Charlotte de Beaucaire, femme de Gaspard d'Alègre dont la fille Marie d'Alègre épousa Claude de La Fayette. De ce mariage naquit Françoise de La Fayette qui devint abbesse de Saint-Georges après sa tante Marquise (1609) dont elle avait été la coadjutrice. A son tour elle se donna pour coadjutrice sa nièce Magdeleine qui régira Saint-Georges jusqu'en 1688. Un lien volontaire attache donc ces trois abbesses qui siégèrent pendant plus de cent ans, de 1583 à 1688, à la tête de Saint-Georges.

Si l'abbaye souffrit de quelques abus du moins ignorait-elle la commende. Celle-ci n'aurait pu s'y introduire que si le roi en nommant l'abbesse avait porté son choix sur une

(1) *Les Papes et les ducs... o. c.*, tome II, pages 687, 741, 875. Dom MORICE, *Preuves*, t. III, c. 278. DU PAZ, *Histoire généalogique*, p. 293.

religieuse non bénédictine ou sur une dame laïque, ce qui n'eut pas lieu.

Les moines mendiants, comme les hôtes des illustres maisons qu'étaient Saint-Melaine et Saint-Georges, sont des religieux. Mais grande est la différence entre les uns et les autres. Les bénédictins ont en vue la sanctification personnelle. Les « mendiants » conservent sans doute ce but mais ils le visent par un moyen nouveau, le ministère. Non pas ce ministère quotidien auxquels sont assujettis les prêtres qui desservent les paroisses, mais auprès des mêmes paroissiens un apostolat extraordinaire qui par la prédication et la confession perfectionnera leur instruction et réchauffera leur piété en des périodes et des jours choisis, pendant l'Avent, le Carême et lors de certaines fêtes. Fondés chacun dans un esprit particulier les différents ordres mendiants se sont peu à peu rapprochés d'un type uniforme, celui que nous venons de décrire. Il ne restait que de légères nuances qui ne sauraient être généralisées : les Dominicains passaient pour plus savants, les Carmes pour plus mystiques, les Franciscains pour plus populaires dans les deux acceptions du terme.

Ils ont paru à Rennes en s'espaçant dans le temps, mais toujours ils ont choisi un emplacement sis hors des murs. Les raisons en sont trop évidentes quand on pense à l'exiguïté des enceintes murales et à l'entassement des maisons. Les premiers les Frères mineurs ou cordeliers — c'est le nom courant des Franciscains, — s'établirent, au XIII^e siècle, en bordure de la rue St-François (auj. rue Hoche) qui leur doit son nom, dans un quartier déjà fort peuplé, voisin de l'église Saint-Germain, mais non encore ceinturé de remparts. Les Frères prêcheurs ou Jacobins — c'est le surnom des Dominicains de France tiré de la situation de leur couvent à Paris, rue Saint-Jacques — se fixèrent, au XIV^e siècle, place Sainte-Anne, à côté de l'église Saint-Aubin, à proximité de rues très commerçantes. Enfin les Carmes s'installèrent dans la ville basse, sur la rive gauche de la Vilaine, en 1448, précisément l'année qui précède celle où l'on commença une troisième enceinte pour protéger ce nouvel accroissement de la ville. Il existait un quatrième ordre mendiant, les Ermites de Saint-Augustin. Il ne vint à Rennes qu'au XVII^e siècle.

Ces religieux mendiants qui avaient suivi une évolution convergente subirent aussi les atteintes d'une dégradation assez pareille chez tous. D'un mot le goût de la vie commune s'affadit ; on s'en lassa. Des cellules divisèrent le dortoir ; au réfectoire chacun apporta ses provisions pour son usage individuel ; sous le nom de pécule on garda les petits profits de son travail. En somme on s'écartait de plus en plus de la vie

« régulière » pour se rapprocher de celle des prêtres séculiers. Rien de scandaleux, mais un abandon de la « règle » qui devait, avec le temps, mettre en question l'existence même des couvents. Les religieux ne s'abandonnaient pas tous à ce courant de facilité. De temps en temps une initiative essayait de ramener la communauté à ses principes. Ainsi en fut-il à Rennes au début du siècle pour les Jacobins et à la fin pour les Carmes.

Les plus anciennement fondés, nous l'avons dit, étaient les Cordeliers. Un document nous donne la preuve de l'attachement de la population pour ce couvent, c'est leur nécrologe ¹, autrement dit le calendrier mentionnant, à leur date, les services anniversaires, obits, ou autres obligations qu'ils avaient à remplir. Nombreuses étaient les personnes et les familles qui obtenaient, moyennant un certain prix, concession, dans l'église ou dans le cloître, d'une tombe, quelquefois monumentale, d'un enfeu abrité sous une arcade, voire d'une chapelle ouverte sur le flanc de l'église conventuelle. Cette grâce ne pouvait s'accorder qu'à des trésoreries fort à l'aise d'aristocrates ou de grands bourgeois, et la vanité s'y mêlait à la dévotion. Le nécrologe des cordeliers de Rennes commémore, pour le XVI^e siècle, trente quatre inhumations. Les plus fréquentes sont celles de la famille d'Acigné ². Certaines qualifications indiquent des hommes qui avaient été très dévoués au monastère : François Le Valoys de Gallet est dit « ami et bienfaiteur » (1557), Guérin Frangeul, en 1541, a été « très fidèle administrateur de nos aumônes », René Even du Poirier est qualifié de « père spirituel et bienfaiteur » (1589). Dans ce calendrier figurent sept religieux, pour lesquels les prières, espérons-le, étaient gratuites. Deux portent le titre de « prédicateur » (Raoul Bernard, 1547, Jean Pignet, 1548). Gilles Blandin, lecteur du couvent, décédé en 1592, est appelé le modèle des religieux, « Totius ordinis et religionis speculum ». Un frère Paratre est appelé « vicaire », comme les supérieurs des branches réformées de l'ordre.

Un symptôme inquiétant est que les cordeliers, comme les autres Mendians, durent subir la présence d'intrus, ce qui fait conclure que les couvents paraissaient trop grands pour le nombre de leurs occupants. Chez les cordeliers l'hôte fut fort encombrant car c'était le Parlement, fixé définitivement à Rennes en 1561 et dont les organes augmentèrent en nom-

(1) Il a été publié par BOURDE DE LA ROGERIE dans le Bulletin de la Soc. archéol. d'I.-et-V., t. LIV, p. 113-142.

(2) La mention la plus récente est de 1573 : Jean d'Acigné, seigneur dudit lieu, qui était alors protestant.

bre avec le temps. Il ne quitta le pauvre monastère qu'en 1655 lorsque son magnifique palais s'ouvrit. C'est là aussi que le duc d'Étampes, gouverneur de la province, descendit en 1560 comme dans une hôtellerie et donna audience à divers plaignants.

Les Carmes ne furent envahis que plus tard. Ils durent recevoir la Chambre des comptes fuyant Nantes devenue capitale de la Ligue. Ce couvent logea aussi le sieur de Lombard, lieutenant du capitaine de la ville, Montbarot, de même que les Jacobins durent héberger La Hunnaudaye, lieutenant général pour la Haute-Bretagne.

Chez ceux-ci se réunirent les états de la province en 1524 et en huit sessions tenues à Rennes de 1571 à 1595.

Ces locataires plus ou moins désirables ne pouvaient que causer de la dissipation dans la vie monastique.

Nous avons dit que les Jacobins de Bonne-Nouvelle bénéficièrent d'une réforme que le bienheureux Yves Mahyeuc encouragea. On l'appelle la réforme de Hollande du nom du pays qui la vit naître. C'était au XV^e siècle au temps de la grande amitié entre le duc François II et les princes de Bourgogne qui dominaient sur les Pays-Bas. Rennes y adhéra en 1477¹. L'éloignement cependant fit doter les couvents bretons adeptes de cette réforme d'une certaine autonomie. En 1487 ils reçurent un vicaire particulier, qu'ils purent, depuis 1491, choisir eux-mêmes par élection. Les liens politiques s'étant ensuite rompus entre la Bretagne et la descendance de Charles le Téméraire, une séparation se produisit également entre les couvents germaniques de la réforme et ceux de France qui formèrent une « congrégation gallicane » (1514). Rennes était du nombre des réformés mais nous savons que la ferveur s'y attiédit, malgré les désirs de l'évêque de Rennes.

Une précieuse histoire des Carmes de Rennes nous montre une sorte d'émulation entre les Dominicains et les Carmes comme s'ils s'étaient disputé la faveur et les largesses du public. C'est une relation écrite simplement, sans emphase, sans indignation, par le prieur des Carmes qui essaya de restaurer la règle, dans les dernières années du XVI^e siècle, Pierre Béhourt².

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine 18 H 5. Le P. Thoravel prépare une étude sur ce sujet.

(2) *Histoire des Carmes* publiée par Louis de VILLERS dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. XXV, 1896, p. 177. Voir aussi les *Mélanges d'histoire* cités, t. II, 1858, p. 175.

Pour provoquer les aumônes destinées à couvrir les frais de la construction du couvent de la rue Vasselot les Carmes avaient obtenu de Sixte IV des bulles d'indulgences en 1477 et 1478, mais elles n'étaient valables que pour six ans. Alors, nous dit Béhourt dont nous suivrons le récit, : « on institua la frairie de Notre-Dame du Carme à laquelle chacun baillait un petit blanc (5 deniers) par an ; de là on l'appelait la frairie blanche. De tout l'évêché un grand concours de peuple venait payer à l'Assomption. On érigea aussi la frairie de Sainte-Barbe et l'autel d'icelle au haut du cloître, joignant le parvis de l'église. Ce côté du cloître fut clos et séparé. Là venaient les frères payer leur frairie à la fête d'icelle, le 4 décembre, ce qui rendait de grands deniers. Or il arriva une grande contagion environ l'an 1543, qui donna crainte aux religieux que, s'ils laissaient leur cloître ouvert, le peuple ne leur apportât la peste. Tellement qu'ils firent mettre l'image de sainte Barbe (dans l'église). On y fit peindre l'image de Notre-Dame de Paradis et la vie de sainte Barbe dans le parvis de l'église. Ce fut un Flamand appelé Le Bichot qui la peignit et n'en voulut aucun salaire que ses dépens (1544-1545). Mais cela ne fut pas suffisant pour maintenir le peuple en leur ancienne dévotion, car au même temps que les Carmes fermèrent leur cloître, les Jacobins ouvrirent le leur et y mirent l'image de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et ainsi les processions qui venaient aux Carmes, commencèrent à aller aux Jacobins se faire inscrire au Saint-Rosaire sans rien payer. Tellement que nos pères furent contraints à aller amasser les frairies par les paroisses avec grand peine. Si bien qu'il n'y a plus (au début du XVII^e siècle) que la confrérie du scapulaire de la Vierge qui est en grande dévotion par tout l'évêché ».

Nous connaissons par ailleurs l'existence plus ou moins durable de diverses confréries. Les Dominicains de Rennes reçurent en 1507 des indulgences d'Yves Mahyeuc pour leur confrérie de Saint-Vincent. Probablement s'agit-il de saint Vincent Ferrier, leur fameux prédicateur qui s'était fait entendre à Rennes en 1418 et qui était mort peu après à Vannes. Du même évêque ils reçurent des indulgences en 1515 pour une confrérie des Saints Mathurin et Avertin.

Chez les cordeliers on avait formé en 1474 une confrérie de Sainte-Catherine ; on obtint de Léon X en 1517 des indulgences pour une confrérie de Notre-Dame des Douleurs. Quelles qu'aient été les arrière-pensées mercantiles qui intervenaient dans la naissance et dans la propagation de ces associations, leur succès atteste indubitablement la piété du menu peuple qui s'y enrôlait. Cette source de renseignements

complète utilement ce que nous apprenait la multiplicité des tombes de luxe chez les « Mendiants ».

Il reste à signaler un conflit que nous connaissons par le journal du notaire Pichart lequel, à la date du dimanche 3 novembre 1591, s'exprime ainsi : « y eut un divorce entre le prieur et les religieux des Pères Carmes et (d'autre part) M. Didier, théologal, jusqu'à en parler en leurs sermons »¹ Selon Guillotin de Corson², Richard Didier, théologal depuis 1575, qui se rendit célèbre par ses prédications, était provincial des Carmes de Bretagne et se retira dans le couvent de la rue Vasselot où il décéda en 1607. Le prieur Pierre Béhourt n'eut pas de succès dans sa tentative pour réformer ses frères, et, dénoncé par eux comme ligueur, il fut emprisonné en 1596³. Il est probable que ces deux affaires sont liées sans que nous puissions le prouver.

Plus que les couvents les paroisses étaient le cadre journalier de la vie religieuse et le clergé en était en relations continues avec ses ouailles. Certes nous retrouverons dans les églises paroissiales la même foison de fondations tumultueuses plus ou moins somptueuses mais mieux encore que les communautés monastiques elles nous achemineront vers l'évocation de confréries qui étaient le cadre privilégié de la piété populaire surtout lorsqu'elles se doublaient d'une corporation de métier.

Dans bien des cas la vie temporelle des paroisses a laissé plus de traces que la vie spirituelle. Il faut faire une exception pour Saint-Sauveur qui sans être paroisse en avait déjà tous les organes essentiels et dont les archives ont été classées et analysées, en 1720, avec une perfection inégalable, par Gilles de Languedoc⁴, qui, en dépit de son nom, appartenait à une famille établie à Rennes depuis le XVI^e siècle au moins⁵. De l'intensité de la vie religieuse à Saint-Sauveur nous serons autorisés à conclure que celle des autres paroisses était comparable.

La ville de Rennes comptait neuf paroisses. La cathédrale Saint-Pierre ne figure pas dans ce nombre. Paroisse unique

(1) Dom MORICE, *Preuves*, t. III, col. 1724.

(2) *Op. cit.*, t. I, p. 226.

(3) Suzanne BOUCHEREAUX, *La réforme des Carmes...* 1950, p. 33.

(4) PARFOURU, *Inventaire des archives... de Saint-Sauveur*, 1899 (extrait du t. XXVIII du Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.) Archives départementales, G 543.

(5) JOUON DES LONGRAIS, *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, 1589, publiée dans le Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V., tome XLI, 2^e partie, 1912, p. 279. Voir ci-dessous, 1522 (Hôpital).

à l'origine et se confondant avec le diocèse, elle donna naissance aux autres paroisses et resta leur mère.

Le service de la cathédrale était assuré par un chapitre de seize chanoines prébendés parmi lesquels se distinguaient quelques dignitaires : le trésorier qui était le chef de la compagnie, le chantre, l'archidiacre de Rennes ou grand archidiacre, l'archidiacre du Désert, le scolastique ou écolâtre, auquel se joindra en vertu d'un décret du concile de Trente, homologué par l'ordonnance d'Orléans de 1560, le théologal. Dès 1549 les Grands jours de Bretagne ordonnèrent à chaque évêque de la province de conférer le premier canonicat vacant dans leur cathédrale à un docteur ou bachelier en théologie pour enseigner les fidèles le dimanche ¹. Les alentours de la cathédrale étaient parsemés de maisons prébendales où logeaient la plupart de ces messieurs.

Les canonicats étaient conférés soit par l'évêque soit par le pape en vertu de l'alternative qui accordait à chacun la disposition des bénéfices qui vauaient pendant six mois de l'année.

Le chapitre et la cathédrale pesaient d'un grand poids dans la vie de la cité tant à cause de la solennité des offices, de l'écho des prédications que de la part que prenaient les chanoines à l'administration de la ville.

Les neuf paroisses de la ville se pliaient à un ordre de préséance connu depuis le XV^e siècle et qui ne coïncidait pas avec le classement que l'on fonderait sur le chiffre de la taxe que chacune devait payer à la Chambre apostolique ². Le tracé des circonscriptions paroissiales, s'il était au XVI^e siècle ce qu'il fut au XVIII^e, est d'une complication, d'un enchevêtrement dont les causes sont ignorées. Cependant on proposera sur cette histoire quelques lueurs. Ecartons l'influence que les remparts auraient pu avoir sur cette géographie. Même l'enceinte romaine qui remonte au III^e siècle ne sépare à peu près jamais deux paroisses. On mettra à part deux paroisses dont la création a obéi aux motifs que nous connaissons : Saint-Jean en Saint-Melaine et Saint-Pierre en

(1) GUILLOTIN DE CORSON, *o. c.*, t. I, p. 204.

(2) A. LONGNON *Pouillé...* p. 169, 176, taxe remontant à 1330 environ. Voici comment à cet égard s'échelonnaient les recteurs et la somme dont ils étaient redevables : Toussaint et Saint-Etienne, 30 sous, Saint-Martin, 22 s., Saint-Germain, 20 s., Saint-Hélier, 18 s., Saint-Aubin et Saint-Pierre en Saint-Georges, 16 sous chacun. Selon la taxe de 1516, l'ordre est différent car l'assiette avait été changée. (Voir *Les Papes...* *o. c.*, t. II, p. 751, tentative de changement en 1481). Toussaint devait 29 livres, Saint-Germain et Saint-Hélier, chacun 10 l., Saint-Etienne, 8 l., Saint-Martin et Saint-Laurent chacun 6 l., Saint-Aubin 4 l., Saint-Pierre en Saint-Georges 2 l. et St-Jean en Saint-Melaine, 1 l., 13 s., 4 d. (GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, t. I, p. 369.

Saint-Georges. Deux autres paroisses ont une situation analogue : Saint-Hélier et Saint-Laurent-des-Vignes, l'une à l'extrémité du faubourg par lequel arrivait à Rennes la voie romaine venant d'Angers, de Lyon et de Rome, l'autre à l'arrivée sur le territoire, fort étendu, de Rennes de la voie antique venant d'Avranches et de la mer, c'est-à-dire du bout du monde. Par ailleurs Saint-Etienne avait des titres à se dire la plus ancienne paroisse même si l'on ne tenait pas compte du jeu des pelotes auquel le chapitre se livrait dans son cimetière.³ Toussaint, par contre, devait être relativement jeune, tant à cause de ce vocable que de sa position sur la rive gauche de la Vilaine. Elle avait reçu comme Saint-Etienne une moitié du territoire enclos dans la ville murée romaine. Peut-être ces deux paroisses se partageaient-elles une étendue restée longtemps gérée immédiatement par le clergé de la cathédrale. Saint-Germain, Saint-Martin-des-Vignes et Saint-Aubin s'étendaient entre les bords de la Vilaine et ceux de l'Ille. La plupart des paroisses ont été créées à l'époque mérovingienne. Saint-Germain est certainement antérieur à l'accroissement démographique que reçut son quartier par l'afflux de réfugiés fuyant l'occupation anglaise au XV^e siècle, car l'église est attestée dès le XII^e siècle.

Nous avons dit que l'abbé de Saint-Melaine et l'abbesse de Saint-Georges nommaient les recteurs de cinq paroisses de Rennes. Les quatre autres étaient nommés par un chanoine : à quatre prébendes était attachée la nomination à l'une de ces paroisses⁴.

Des édifices du culte paroissial il reste plusieurs témoins. Le XVI^e siècle a vu d'importantes constructions. C'est en 1541 que la première pierre des tours de la cathédrale a été posée. Ces tours ont été entreprises dans le style de la Renaissance par les architectes Vincent Rabault et Robert Jarde. La cathédrale conservée s'enrichit en arrière d'un beau retable anversois, de stalles, d'une chaire (en 1561) et de verrières. Dans les autres églises du même siècle le style gothique flamboyant domine jusqu'à une époque avancée. A Saint-Germain la voûte du collatéral nord fut achevée en 1551, le clocher était partiellement construit en 1585. A Saint-Etienne, notre Vieux-Saint-Etienne, les parties hautes sont datées de 1553 et 1563. Le côté méridional de Saint-Hélier peut être du

(3) *Mélanges* cités, t. II, p. 267. Cet exercice eut lieu pour la dernière fois en 1564, peut-être par crainte des railleries des protestants.

(4) La 4^e prébende nommait le recteur de Saint-Etienne ; la 6^e celui de Saint-Germain ; la 10^e celui de Saint-Hélier, et la 13^e celui de St-Laurent. GUILLOTIN DE CORSON, *o. c.*, tome I, p. 212-223.

XVI^e siècle ce que postulent ses arcs en anse de panier. Saint-Laurent reçut une belle verrière en 1556.

De plusieurs églises paroissiales du XVI^e siècle il ne reste plus pierre sur pierre, mais certaines ont été l'objet de travaux importants en ce siècle, notamment Toussaint, où l'on conclut en 1506 un marché pour la confection du transept, où l'on travailla tout au long du XVI^e siècle à la réédification du clocher et de la tour de la sacristie effondrés et qui, enfin, de 1526 à 1592 s'orna de verrières, d'autels et d'orgues.

Le chef de la paroisse était appelé recteur, c'est le terme du droit canonique : *rector*. Il n'était pas permis de cumuler deux bénéfices à charge d'âmes, mais rien ne s'opposait à ce que l'on cumulât une paroisse avec un ou plusieurs canonicats et prébendes, avec des chapellenies, des abbayes et des prieurés.

Quelques exemples montreront comment les recteurs prouvaient leur attachement à leurs fonctions et à leurs ouailles en faisant profiter de leur munificence le culte paroissial.

La cure de Toussaint, probablement la mieux rentée, attira les personnes les plus éminentes et les plus généreuses. Deux de ses premiers recteurs au XVI^e siècle étaient neveux du cardinal Robert Guibé : l'un André Hamon devint évêque de Vannes en 1514, l'autre Jean Belloneau, qui était en outre archidiacre et scolastique, sans parler de plusieurs autres bénéfices, fonda par un testament de 1522 une chapellenie de trois messes hebdomadaires en la cathédrale où il fut inhumé. Ce n'est pas par hasard qu'en même temps nous trouvons dans la série des abbesses de Saint-Georges Isabeau Hamon (1522-1523) et parmi les abbesses de Saint-Sulpice Andrée Belloneau (1498-1526). Jacques Cadier, outre sa charge de Toussaint, était official et vicaire général de son évêque Bernardin Bochetel. Il fonda en 1553, en chaque fête de la Translation de Saint Nicolas (9 mai), une procession du chapitre qui se rendait à Toussaint et célébrait au retour une grand messe à laquelle le recteur était obligé d'assister. Il eut pour successeur Louis Cadier qui fut également official, vicaire général et, de plus, scolastique. A la fin du siècle Jean Le Provost, lui aussi official et vicaire général, fonda en son église l'octave de la fête de saint Pierre.

A Saint-Etienne le recteur Jean de Trélen, chanoine de la cathédrale, donna 1300 livres en 1525 aux hôpitaux Saint-Yves et Sainte-Anne. Un de ses successeurs, Pierre Alleaume, fut en 1597 « gardien », c'est-à-dire chef principal de ces hôpitaux alors unis.

Pierre Lohéac, recteur de Saint-Aubin, était chanoine de Saint-Pierre où il eut son tombeau (1540) et où il fonda la fête de saint Yves.

Pierre Bourgneuf, de la maison de Cucé, était trésorier du chapitre et vicaire général de l'évêque Yves Mahyeuc. Il fonda en son église Saint-Germain une grand messe que le chapitre devait venir y chanter chaque 31 juillet. Il voulut ériger une chapelle dans le cimetière paroissial sur la tombe de ses parents, mais, après sa mort, les trésoriers firent affecter cette fondation à la construction d'une chapelle de l'église.

Un oncle de Pierre Bourgneuf, Jean Bouédrier, recteur de Saint-Hélier, fonda la chapelle Saint-Claude en la cathédrale dont il était chanoine et où il fut enterré.

Le recteur de Saint-Pierre en Saint-Georges fit don d'un calice à sa paroisse en 1521. Le mobilier de Toussaint au XVI^e siècle ne comptait pas moins de dix calices dont six de vermeil.¹

D'un ordre différent fut la notoriété d'Olivier Mérault, recteur de Saint-Martin², dont les poésies brillent plus par les intentions que par le talent. Il célébra *l'Heureuse venue de notre roy en Bretagne*, en mai 1598.

Les largesses que nous avons relatées alourdissaient le cérémonial plus souvent que l'escarcelle des pauvres. Elles supposent un clergé nombreux, disposant de loisirs. Elles contentaient un certain goût du public pour le spectacle harmonisé avec la religion.

Les archives de Saint-Sauveur nous font pénétrer plus avant dans la psychologie des fidèles. Cette église n'était au XVI^e siècle qu'une succursale de Toussaint mais elle s'en émancipait graduellement et possédait déjà les attributs caractéristiques des paroisses. Depuis 1424 elle avait des fonts baptismaux. Ses registres de sépulture sont conservés depuis 1558 et ceux de mariage remontent à 1560. Elle avait ses administrateurs laïcs appelés trésoriers. Dès 1502 Louis XII leur avait reconnu le droit de nommer leurs « officiers ». En 1511 le cardinal Guibé leur confirma le droit de nommer les diacres et les sous-diacres attachés au culte de l'église. En 1528 et 1529 le Parlement de Rennes les maintint en possession du droit de choisir chantre, sacriste et chapelains.

Comme dans les sanctuaires conventuels et paroissiaux de

(1) *Mélanges* cités, t. I, p. 67.

(2) S. ROPARTZ, *Galerie des poètes bretons*, dans la *Revue de Bretagne*, t. XLI, 1877, p. 417. Ces poésies ont été publiées en 1606.

nombreux dévots faisaient en Saint-Sauveur élection de sépulture. Entre les plus notables furent les Thierry de La Prévalaye et du Boisorcant ainsi que les Champion de Cicé³.

Le relevé des fondations de messes effectué en 1720 énumère en tête celle de 1394, la plus ancienne, puis 51 pour le XV^e siècle, ensuite 45 pour le XVI^e. On est édifié et effaré des exigences des donateurs. Certains ne se contentent pas de messes basses, ils demandent des messes chantées « à notes », un ou plusieurs jours de chaque semaine, parfois avec l'assistance de diacres, sous-diacres et chantres (1583), et devant un autel qui n'est pas toujours le maître-autel, mais plusieurs fois l'autel Notre-Dame (en 1505, 1511, 1581, 1582 et 1584).

Ni le clergé ni les jours n'auraient suffi à remplir ces engagements si ne s'était produit quelque déchet. Gilles de Languedoc nous l'explique franchement : des fondations étaient devenues caduques parce que les héritiers du testateur avaient négligé de servir les rentes prescrites. Seules subsistaient les libéralités assurées par la cession d'un bien-fonds ou qui avaient été remboursées par un capital versé une fois pour toutes. De toutes les fondations dont nous avons dit le nombre, vingt-deux seulement étaient honorées au début du XVII^e siècle.

Plus révélatrices sont les dévotions spéciales dues à l'ingéniosité des fidèles. En 1512 on donnait en Saint-Sauveur six « pardons » enrichis d'indulgences par l'évêque Yves Mahyeuc. On assumait des frais de tentures à cette occasion et l'on semait sur le pavé de l'église paille et rameaux de verdure, ces jours-là comme celui du sacre (Fête-Dieu). On achetait du vin d'Anjou pour distribuer après la communion. En 1592 de la poudre à canon est acquise pour alimenter les feux à la descente du pigeon, le jour de la Pentecôte⁴.

En 1565 fut faite une fondation pour l'entretien perpétuel d'un cierge de cinq livres en commémoration des cinq plaies de Notre-Seigneur ; il devait être allumé devant le Saint-Sacrement, au maître-autel, tous les jours pendant le service divin. Cent livres sont données en 1539 pour l'« illumination », jour et nuit, de la lampe devant le maître-autel. La même intention d'affirmer et d'honorer la présence réelle dans l'Eucharistie dicte à un serrurier, en 1585, un legs de trente sous de rente pour payer l'homme « qui tintera l'une

(3) Actes de 1499, 1502, 1504, 1529 et 1611, ce dernier émané de Marguerite Thierry veuve de Jean d'Angennes de Poigny. Aucun n'est contemporain de la célébration de la cène à la Prévalaye en 1559.

(4) GUILLOTIN DE CORSON, *o. c.*, t. V, p. 563.

des cloches de l'église aux élévations du Très Saint-Sacrement, les dimanches et jours de fête». Le culte de Notre-Dame s'affirme manifestement : les donateurs du cierge au maître-autel veulent, en 1570, qu'un autre cierge soit allumé à l'autel de la Vierge les dimanches et jours de fête pendant le service divin, en l'honneur des sept Douleurs de la Très Sainte Vierge. En 1594 la statue de Notre-Dame est agrémentée d'une robe fourrée. Pour la première fois en 1532 le continuateur de la chronique d'Alain Bouchard avait narré explicitement le miracle accompli à Saint-Sauveur lors de la tentative de pénétration dans la ville par les assiégeants anglais, la mine ayant été dénoncée par la sonnerie spontanée des cloches et l'éclairage subit des cierges, miracle attribué à l'intervention de Notre-Dame¹.

Faut-il mettre au compte de la piété le fait que les vicomtes de Rennes (qui étaient les comtes de Laval, protestants depuis 1557) possédaient ceps et colliers aux bourgs et paroisses de la Madeleine, de Saint-Hélier et de la rue Haute (auj. Saint-Malo) pour la correction, entre autres délinquants, des blasphémateurs du saint Nom de Dieu ?

Les associations pieuses qui sous le nom de confréries s'adonnaient à un culte préféré existaient auprès des églises paroissiales comme des églises conventuelles. Saint-Etienne possédait au XVI^e siècle une confrérie de Saint-Claude et une autre des SS. Roch et Sébastien. Saint-Germain en avait une placée sous le patronage de ce grand évêque et à laquelle le duc Jean V s'était affilié. Certaines de ces confréries étaient l'organe de corporations professionnelles. Ainsi Toussaint abritait une confrérie Saint-Martin qui était celle des Boursiers et Gantiers. Saint-Germain s'éclaira au milieu de sa façade occidentale d'une vaste verrière de l'Apocalypse dont deux registres furent donnés par la confrérie des Merciers et épiciers (1545).

Dès le XIV^e siècle une magnifique preuve de la vitalité des confréries professionnelles fut donnée par leur groupement au nombre de dix, sans doute la totalité de celles qui existaient alors, en vue d'assurer la fondation de l'hôpital Sainte-Anne sur la place qui porte encore ce nom. Outre les Boursiers et les Merciers que nous connaissons les participants de cette bonne œuvre furent les Boulangers (confrérie de Notre-Dame de mi-août), les Tissiers en fil (confrérie de Sainte-Anne), les Baudriers (confrérie St-Barthélemy), les Foulons et drapiers (confrérie Notre-Dame de septembre),

(1) Dans ces premiers témoignages, il n'est pas question d'un mouvement de la main de la statue.

les Selliers et minotiers (confrérie Saint-Eloi), les Parchemiers (confrérie Saint-Michel) et enfin les Bouchers (confrérie du Saint-Sacrement).

Ces confréries célébraient les funérailles de leurs membres, puis un anniversaire collectif. Elles distribuaient des secours aux veuves et aux orphelins des confrères décédés. Lorsque le pouvoir délivra des statuts aux jurandes celles-ci ne furent que la doublure légale de corporations plus anciennes et subsistantes. Les prévôts de la confrérie devinrent en même temps prévôts de la jurande. Les ducs avaient accordé des statuts à cinq corporations. Au XVI^e siècle le pouvoir royal en reconnut vingt-trois ; cinq seulement s'y ajoutèrent au XVII^e siècle et la dernière en 1702¹.

Il serait naturel de rattacher à la vie religieuse des Rennais le développement des œuvres d'assistance et d'enseignement. Toutefois au XVI^e siècle dans ces deux domaines la municipalité développa tellement son intervention et son influence que ces deux branches d'activité appartiennent plutôt à l'histoire civile qu'à l'histoire religieuse.

Nous nous bornons à des indications succinctes. Au cours du XVI^e siècle plusieurs institutions hospitalières périssaient ou avaient déjà disparu tandis qu'une autre au contraire prenait de plus en plus d'extension.

L'hôpital Saint-Jacques avait cédé la place au couvent des Cordeliers, l'hôpital Sainte-Marguerite, à l'extrémité des rues Haute et Basse, végétait. La Madeleine reçut son dernier lépreux en 1536. L'hôpital Saint-Thomas fut converti en Collège, en 1536 également. L'hôpital Sainte-Anne que nous venons d'évoquer se fondit avec celui de Saint-Yves en 1557. Celui-ci créé par un chanoine en 1358 devint le véritable hôtel-Dieu de Rennes. A la différence des autres hôpitaux qui, dans la plupart des villes, avaient été construits à l'arrivée des routes principales, en dehors des murs, Saint-Yves occupa dans la cité murée un terrain alors peu bâti en bordure des remparts méridionaux de Rennes. De ce côté la ville était protégée par la Vilaine et ses multiples bras. Au lendemain du siège mis sans succès par les Anglais on estima sans doute que de ce côté la ville était invulnérable et qu'un large dégagement aux abords des murs n'était pas indispensable. L'hôpital Saint-Yves eut lui aussi ses confréries. En 1522, Guillaume de Languedoc, administrateur, patronna la formation d'une confrérie de Saint-Yves et de Saint-Bertrand. Elle

(1) A. REBILLON, *Recherches sur les anciennes corporations... de Rennes*, dans les *Annales de Bretagne*, t. XVIII-XX, 1902-1905.

reçut du pape des indulgences qui procurèrent d'abondantes aumônes.¹

Si la lèpre cessait la peste en revanche était redoutable. La ville, en 1563, acheta plusieurs petites maisons qui furent l'origine du Sanitat.

Les écoles de Rennes étaient sous la surveillance du chanoine scolastique. Mais au XVI^e siècle la ville s'y intéressa de plus en plus, construisit des locaux, nomma le principal et imposa un règlement. D'abord installée, dès le XIV^e siècle, dans l'ancienne synagogue, rue de la Cordonnerie (aujourd'hui de la Monnaie), puis dans un bâtiment neuf en face de la cathédrale, l'école se transporta, nous l'avons dit, en 1536, à la place de l'hôpital Saint-Thomas où notre Lycée est son actuel successeur.

La mention de la Synagogue nous amène à rappeler que Rennes avait une rue de la Juiverie située le long des murs méridionaux, mais en dehors, entre le rempart et la Vilaine. A chaque bout la rue était fermée par une porte. On s'étonnerait que le nom de cette rue se soit conservé à Rennes, comme en plusieurs autres villes de la Bretagne, pendant plusieurs siècles, après que les Juifs eurent été expulsés de Bretagne par le duc Jean le Roux (1240), si l'on ne pensait qu'un certain nombre d'entre eux se sont convertis plus ou moins sincèrement et ont continué d'habiter leurs maisons dans la même rue. La Synagogue qui n'avait plus de raison d'être fut attribuée aux écoles.²

Il nous reste à parler de la crise religieuse complexe dont la France a souffert pendant le cours du XVI^e siècle. Une ville de l'importance de Rennes ne pouvait pas y échapper. Aux problèmes les plus brûlants elle eut le mérite de donner une solution qui avant l'édit de Nantes fit bénéficier les habitants d'une tolérance de fait. La ville resta aussi attachée à la foi catholique romaine que fidèle à la dynastie légitime à une époque où des pensées sincères et respectables optaient pour l'une des deux contre l'autre.

Nous possédons sur cette longue crise deux mémoires qui ressuscitent pour nous la vie presque quotidienne des Rennais aux deux bouts de la période en 1559-1560³ et en 1589-

(1) GUILLOTIN DE CORSON, *o. c.*, t. III, p. 326. Voir mon ouvrage sous presse *Visites et excursions à Rennes*.

(2) Outre le *Pouillé de GUILLOTIN DE CORSON*, voir Geneviève DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Le Collège de Rennes...* 1918, Extrait du Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V., t. XLVI, chap. 1er.

(3) Inséré dans son *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation* par LE NOIR DE CREVAIN, dont l'auteur était un ancêtre, et publié par VAURIGAUD en 1851.

1598¹. Mais en dehors de ces témoignages contemporains et très vivants nous ne sommes pas privés de toute lumière sur le progrès des événements.

La première trace de la réforme hétérodoxe à Rennes figure dans la biographie de l'évêque Yves Mahyeuc écrite par Albert Le Grand, au début du XVII^e siècle. Frère Albert n'est pas un critique rigoureux quand il parle des antiques saints de la Bretagne, mais lorsqu'il traite d'un de ses prédécesseurs dans son ordre, dans sa branche réformée, dans son couvent de Bonne-Nouvelle, et sur lequel des vivants pouvaient encore le documenter puisque le saint évêque a vécu jusqu'en 1541, il est juste de lui faire crédit. Or, nous dit-il, ce prélat étouffa dans son germe l'hérésie de Luther qui avait commencé à infecter la ville de Rennes. Par sa vigilance jointe à la diligence du frère Guillaume Supremus, docteur et premier gradué en théologie depuis la réformation du couvent de Bonne-Nouvelle et inquisiteur de la foi qui sur son ordre rechercha les fauteurs de l'hérésie, ceux-ci furent si bien poursuivis qu'il furent contraints de « vuidier » la ville et le pays².

Nous ferons suivre ce passage relatif à Mahyeuc de deux citations qui se réfèrent à deux de ses successeurs. L'une nous transmet, par le canal de Noël du Fail, un mot de Bertrand de Marillac qui gouverna le diocèse de 1565 à 1573. Dans les *Contes d'Eutrapel*, après avoir relaté les fautes de conduite de certains clercs, il conclut : « Tout ceci soit dit sans offenser les bons et les décrets de la sainte Eglise catholique en laquelle, s'il y a quelques vices, si (néanmoins) est-elle toujours l'Eglise. Si ma mère est putain, disait Marillac, évêque de Rennes, à ce propos, encore est-ce ma mère³ ».

Sur un autre ton s'exprime Aymar Hennequin terminant en ces termes l'autobiographie qu'il dictait en 1584 : « N'abandonnez jamais la doctrine de vos pasteurs et la tradition des Pères, c'est-à-dire le dépôt de la foi. Gardez-le et fuyez les profanes nouveautés de paroles et la révolte cachée sous le faux nom de science, au moyen desquelles les disciples de Calvin cherchent à détruire la foi en France⁴ ».

(1) Journal de maistre Jean PICHART, notaire royal et procureur au Parlement, édité par Dom MORICE, au tome III des *Preuves* de son *Histoire de Bretagne*, col. 1695-1760.

(2) Albert LE GRAND, *o. c.*, éd. 1901, p. 397, reproduit par Dom LOBINEAU, *o. c.*, p. 344.

(3) PHILIPOT, *Noël du Fail*, 1914, p. 487. Les « Contes et discours d'Eutrapel » sont de 1585.

(4) *Mélanges cités*, t. II, p. 314.

Cherchant les sources d'infiltration des nouvelles doctrines à Rennes il faut regarder vers l'Italie. A Ferrare, en la personne de la duchesse Renée, fille cadette d'Anne de Bretagne, régna depuis 1528 jusqu'à son veuvage en 1559 une princesse enthousiaste de Calvin et protectrice des lettrés parmi lesquels on note quelques personnages qui furent appelés en Bretagne, pour faire partie du Parlement, soit lors de sa création en 1554 soit dans la suite. En 1543 l'université de Ferrare confère le doctorat en droit à Jean Budes qui devint en 1554 le substitut de son frère, procureur général au Parlement de Bretagne, ainsi qu'à Louis de Châteauto, conseiller dudit Parlement en 1554 en même temps que Jacques Poisson que Ferrare avait fait docteur en 1549. Docteur y fut consacré, en 1547, Nicolas Alixant qui entra au Parlement en 1559. Gabriel Jouhan qui fréquentait Ferrare dès 1543 fut admis à la cour de Rennes en 1570 de même qu'un certain Guillaume « du Bros » reçu docteur en 1550¹.

Le même procureur général, Jacques Budes, déclara au Parlement à Rennes, le 27 mars 1555, que par ordre du roi il avait à procéder contre un gentilhomme de très notable famille, Charles Ferré de la Garaye, accusé d'avoir brûlé les statues de sa chapelle privée, aux environs de Dinan. Le personnage était à Rennes la veille même et l'on tenta de l'arrêter mais il s'esquiva et se mit à l'abri sous l'aile de Calvin.

En 1557, le 3 août, l'avocat général Jean de Muzillac révèle à la cour que « se sont trouvés à Rennes deux enfants qui ont porté paroles mal sonnantes du Saint Sacrement de l'autel », ajoutant : « puisque l'on procède *ex ore infantium*, faut qu'il y ait eu des instructeurs et il y a eu des ymaiges rompues »².

Loin de Rennes, à Genève, nous retrouvons quelques fugitifs. Dans le « registre des habitants » où sont inscrits les noms des hôtes de passage, nous lisons, le 12 octobre 1556, celui de Charles Ferré de la Garaye, puis ceux de Robert Le Botailier, natif de Rennes, le 1^{er} mai 1559, de Jacques Maubihan, de Rennes, le 24 juillet, et d'André Botin, cordonnier, également de Rennes, le 4 septembre de la même année³.

Selon Théodore de Bèze, la ville de Rennes posséda depuis 1558, avant le mois de mai, une église organisée⁴. Elle

(1) CLOUARD, dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tome II, 1921, xvii, 1936 et xix, 1938. Au tome XVII est repris ce qui avait été écrit au t. II. Voir t. XVII, p. 21, les renseignements sur Ferrare. « Du Bros » est inconnu de Saulnier.

(2) B. VAUGIRAUD, *Essai sur l'histoire des églises réformées de Bretagne*, t. I, 1870, pp. 3 et 9.

(3) CLOUARD, *ibid.*, t. XVII, p. 29.

(4) E.-G. LEONARD, *Histoire générale du protestantisme*, t. II, 1961, p. 90.

aurait donc suivi de peu la première église « dressée » à Paris, grâce aux efforts de Calvin, en 1555.

Le grand propagandiste de la nouvelle foi en Bretagne au cours de l'année 1558, en avril, fut François de Chastillon seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie. Il n'y a pas trace de sa venue à Rennes¹. Toutefois l'importance de son action, notamment à Vitré, est telle que j'en préciserai l'origine. La baronne de Vitré et comtesse de Laval était alors Renée de Rieux connue sous le nom de Guyonne la Folle. Brouillée avec son mari, elle reçut, pour cette cause, une bulle d'excommunication en 1557. Dès lors elle pencha vers la réforme, docile aux exhortations de François d'Andelot qui, marié à Claude de Rieux, était son beau-frère, converti lui-même depuis quelques années et zélé prosélyte. Ainsi Vitré commença à avoir des seigneurs huguenots, d'autant plus que, « Guyonne » étant décédée sans postérité en 1567, son héritier fut Paul de Chastillon d'Andelot, mineur, fils et pupille de son père le colonel général.

L'existence d'un groupe de protestants à Rennes déjà formé mais récemment est attestée par le mémoire que nous avons cité et que nous a conservé un parent de l'auteur, Le Noir de Crevain, vivant au milieu du siècle suivant. Le 5 février 1559 les huguenots rennais sont réunis sous la présidence d'un pasteur missionnaire, Pierre Legendre du Fossé, dans la maison de l'un d'entre eux, Escouflant de Mesmenier, au logis de Bouzillé situé au point où le faubourg Saint-Héliér entre dans la ville (Maison de la Culture actuelle). Ils accueillent un ministre que leur envoie l'église de Paris comme devant résider à Rennes, Mathurin Lhoumeau du Gravier, originaire du Poitou².

L'église de Rennes eut dès lors son consistoire et ses « anciens » mais elle changeait fréquemment de lieu de réunion où le culte ne s'ouvrait qu'à minuit, à cause de la rigueur des édits d'Henri II. En 1559, la veille des Pâques fleuries, la Cène fut célébrée à la Prévalaye, grâce à la complaisance de René de la Chapelle de La Roche-Giffart, réformé ardent, tuteur du petit François Thierry de la Prévalaye³. A la Pentecôte la Cène eut lieu à la Motte-au-Chancelier (route de Lorient) propriété de Gilles Becdelièvre, calviniste peu dissimulé, juge au présidial, alors incarcéré à Nantes, et qui avait loué sa maison campagnarde à un nan-

(1) CLOUARD, *ibid.*, t. XVII, p. 56 et suiv.

(2) Du Coulday-Salbart, sur la Sèvre niortaise, en Echiré, Deux-Sèvres.

(3) GUILLOTIN DE CORSON, *Grandes seigneuries d'I.-et-V.*, t. I, p. 371.

tais le sieur des Roussières¹. Au mois de septembre, lors de la session des Etats, le prêche fut donné dans un jardin des Paulieux, au milieu des prairies où l'Ille serpentait. En 1563, les réformés sollicitèrent vainement l'autorisation de se réunir en Saint-Grégoire, au fief du Désert, chez Jean Pinart de Kerglas, conseiller au Parlement². Plus tard en 1576, on trouve les protestants au logis du Boisdulier, à Rennes, chez Françoise de Tournemine, douairière de Rohan³; puis en 1579 le rendez-vous fut au Cerisier en Betton, à une lieue de Rennes. En somme, au XVI^e siècle, les protestants de Rennes n'eurent pas de temple. Leur nombre d'après le mémoire que nous utilisons était de cinquante à soixante. Il faut sans doute l'augmenter si l'on compte les femmes et les enfants. Dès le début la résidence du pasteur Du Gravier fut coupée par des éclipses. Quand il était inquiet pour sa sécurité il se réfugiait chez des seigneurs voisins, de préférence chez René de Montbourcher, au Bordage, en Ercé, ou chez son frère à La Magnanne, ou encore jusqu'à Vitré. En 1572 après la Saint-Barthélemy il s'enfuit jusqu'à Jersey. Revenu en 1579, l'édit rigoureux du 18 juillet 1585 le fit disparaître pour toujours. Il mourut loin de Rennes en 1598.

Si à leur début les protestants rennais furent prudents, ils s'enhardirent en 1560 après l'avènement de François II, à la faveur de la tolérance pratiquée par la reine-mère Catherine de Médicis et le chancelier de l'Hôpital.

En mars la conjuration d'Amboise inspira quelque émoi aux catholiques de Rennes mais le gouverneur de la province, le duc d'Etampes, un courtisan habile, peut-être un peu trop, et par caractère un modéré, réfréna les passions et les inquiétudes. Le narrateur protestant dit de lui : « Il n'était pas autrement contraire à ceux qui faisaient profession de l'Évangile ».

Il fut alerté par le capitaine de la ville Thierry de Boisorcant, par son lieutenant Botherel d'Apigné et par le connétable, chef de la milice locale, Saint-Pern de Ligouyer. Ils lui signalèrent que des lumières se voyaient aux fenêtres de Bouzillé. Ils en concluaient qu'il s'y tenait une assemblée d'hérétiques. « Oyez, Monsieur, ils chantent des psaumes » dit

(1) Sur la Motte-au-Chancelier, voir mes *Visites et excursions* Bull. Soc. archéol. I.-et-V., t. LXXVII, 1971, p. 270.

(2) VAUGIRAUD, *o. c.*, t. I, p. 131.

(3) Françoise de Tournemine, dame d'Arton, mariée en 1566 à Henri vicomte de Rohan, mourut au château de Blain le 25 juin 1575. Elle ne laissa qu'une fille morte quelques mois après sa mère. Dom MORICE, *Histoire*, t. I, p. XXVII.

quelqu'un de l'escorte qui du rempart de Porte Blanche contemplait le spectacle. Déjà l'on approchait de l'artillerie. Le duc dit placidement : « Il n'y a point de danger, retirons-nous. On saura demain ce que c'est ». Effectivement il n'y avait là que le maître du logis et deux passeurs.

Peu après Pâques de cette année 1560, on arrêta à l'une des portes de la ville un garçon libraire porteur de lettres de Papolin, libraire protestant de Nantes, priant le rennais Alain Levesque de lui envoyer des peaux de veaux pour relier. Boisorcant voyait en ces termes un maquillage suspect. Mais, lui objecta le duc, « je ne vois là que des peaux de veaux ! ». Il libéra le jeune homme en lui payant un écu pour une traduction française du Nouveau Testament.

Enhardis les huguenots présentèrent au sénéchal, l'illustre Bertrand d'Argentré, la profession de foi des églises réformées de France, élaborée l'année précédente par le synode de Paris. Personne cependant n'osant porter en mains propres le document, on le jeta dans la cour du tribunal. Par un surcroît d'audace les réformés affichèrent « par les rues de Rennes » un placard appelé *les Grands Pardons*, parodie injurieuse des bulles d'indulgence. Ces pamphlets furent lacérés immédiatement mais ils indignèrent les catholiques.¹

Cette irritation fit explosion lorsqu'en juillet la Vilaine débordée inonda le quartier où se trouvait Bouzillé. Devant la maison menacée une foule hostile défila à longueur de journée. Des processions s'organisèrent pour invoquer le ciel contre les intempéries. Elles se déroulèrent à travers la ville les 12, 16, 17 et 25 juillet. Ce fut l'occasion d'injures, de jets de pierre, de pillages même contre les maisons des huguenots qui refusaient de s'associer aux invocations du peuple. « Ote ton bonnet ! » criait-on d'un côté, ou « A la Messe ! » « Non ferai », répondait-on. Certains catholiques évitaient de prononcer le mot « huguenot » sachant que le roi le défendait. Les victimes le plus sévèrement houspillées furent le médecin Melot, l'avocat Biard, le tailleur Michel Cerisier et l'apothicaire Alain Levesque.

Les protestants requirent la justice de publier le récent édit de paix². Il fallut un ordre exprès pour que des sergents remplissent cette formalité, assaillis par les passants aux cris de : « Au feu, brûle... ».

Le duc d'Estampes qui était à Lamballe, y reçut la protestation du pasteur Du Gravier. Il écrivit quelques lettres

(1) Pichart donne tout au long le texte de ces *Grands Pardons o. c.*, col. 1712, à la date du 6 juin 1590.

(2) Edit de Romorantin de mai 1560.

pour admonester les autorités tant civiles que religieuses d'exhorter la population au calme. Lui-même arriva à Rennes le 31 juillet.

Dès le 26 le sénéchal Bertrand d'Argentré, réagissant contre la vraie émeute de la veille, arrêta le porte-croix du chapitre, Tanguy Audren, alors qu'il disait la messe à la cathédrale. Aux réclamations du trésorier du chapitre invoquant le for ecclésiastique le sénéchal répondit obstinément par un refus.

Le duc dès son arrivée interdit les injures pour cause de religion, assista publiquement à la messe à la cathédrale puis reçut les doléances. Ce fut l'occasion d'une violente altercation entre le sénéchal et le trésorier du chapitre, Sébastien Thomé, qu'on appelait habituellement l'abbé de Rillé, en raison d'une autre de ses dignités. « Vous ne me connaissez point, dit Bertrand d'Argentré ; lorsque j'allais à Saint-Pierre vous ne vouliez point savoir que je fusse juge. Je vous le ferai connaître, je suis après à faire votre procès et je vous ferai pendre. Vous ne voyez goutte mais je vous ferai ouvrir les yeux pour me reconnaître ». Le trésorier, aveugle en effet, répondit sur le même ton : « Vous vous vantez de me faire mon procès, par aventure je vous ferai le vôtre en peu de temps d'ici », allusion aux ordonnances qui remettaient aux officiaux le jugement du fait de religion ¹.

Le sénéchal était mécontent de l'exaltation des prédicateurs qui, selon lui, échauffaient le menu peuple et déchaînaient les émeutes. Dans une lettre où il avisait le gouverneur que les protestants se livraient à des assemblées publiques que le peuple ne pouvait supporter, il ajoutait qu'un cordelier, à la cathédrale, excitait ses auditeurs, et que lui-même n'osait le sermonner au risque d'être le lendemain « publiquement et scandaleusement prêché et décrié » ².

De Guingamp, en avril 1561, le gouverneur écrivit au chapitre de réprimer les prédicateurs séditieux. A ce moment le Carême était passé ³. Le chapitre répondit tranquillement que les prédicateurs jacobins, cordeliers et carmes ne dépendaient plus que de leurs supérieurs respectifs. Quant au cordelier qui avait parlé à la cathédrale, maître Alain, il était rentré dans son couvent d'Angers et n'avait rien dit à Rennes qui ne fut à l'édification du peuple comme à l'obéissance du roi et à sa justice ⁴.

(1) Nouvelle allusion à l'édit de Romorantin de mai 1560.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, t. III, col. 1270.

(3) Pâques était tombé le 6 avril, la lettre est du 14.

(4) D. MORICE, *Preuves*, t. III, col. 1274.

Le sénéchal n'était pas suspect de partialité en faveur des protestants. Nous en avons la preuve dès ce moment et, trente ans plus tard, il fut accusé d'avoir trempé dans la Ligue.

Il écrivait au duc d'Etampes le 11 juillet (1560 ou 1561) : « Je m'en vais pour un jour à une maison que j'ai près de ce lieu, là où l'on fait des presches à son de trompe et de cloche, auquel on m'a dit que, encore aujourd'hui, nonobstant votre lettre, ledit sermon est assigné ¹.

Il publia l'édit interdisant d'assister aux sermons de la « secte », non sans porter ombrage au Parlement ². Il était d'avis que le meilleur moyen de châtier les séditeux et ceux qui prenaient les armes sans congé du roi était de saisir leurs biens, et demandait qu'on envoyât un prévôt de la maréchaussée pour faire justice expéditive ³.

Le mémorialiste qui a tracé de la vie des protestants rennais une esquisse très vivante s'arrête au milieu de l'année 1560. De là jusqu'au début du récit de Pichart près de trente années s'écoulaient pendant lesquelles notre science moins abondamment nourrie n'est pas cependant tout à fait dépourvue d'aliments.

La position tolérante du Parlement dans une ville où il tenait une très grande place, où il jouissait d'un pouvoir et d'un prestige inégalables, domine cette longue période critique. Il le prouve, par exemple, lorsque par arrêt du 30 mars 1565 il ordonne de ne pas contraindre les habitants, quand ils s'y refusaient pour cause de religion, à « tendre leurs maisons », en les décorant de tapisseries ou de draps piquetés de fleurs, mais seulement à les laisser tendre ⁴. Plusieurs de ses membres étaient ou protestants avoués ou sympathisants. Des lettres patentes du 25 septembre 1568 avaient exclu les protestants de toutes les juridictions.

Le Parlement fit la sourde oreille. Il fallut qu'un édit spécial au Parlement de Bretagne, en janvier 1570, pratiquât l'épuration en supprimant treize charges de conseiller pour fait de religion. Or l'exécution fut des plus bénignes. La plupart des magistrats frappés purent ou vendre leurs charges comme si elles continuaient d'exister ou même rester en fonctions ⁵. Puis au lendemain de l'édit le Parlement ne crai-

(1) *Ibid.*, col. 1250.

(2) *Ibid.*, col. 1237.

(3) *Ibid.*, col. 1245. Ces lettres ne portent pas de date d'année. On hésite entre 1560, 1561 et 1562.

(4) Sur le passage des processions, VAUGIRAUD, *o. c.*, t. I, p. 141.

(5) CLOUARD, *o. c.*, t. XVII, page 128, PHILIPOT, *o. c.*, page 311.

gnit pas de s'ouvrir à deux recrues des plus suspectes, Noël du Fail¹ et Gilles Becdelièvre.

Les protestants rennais n'ayant plus de ministres depuis 1585, n'ayant pas de temple, ne pouvaient se dénoncer que par eux-mêmes, par leur abstention des cérémonies catholiques, ou par leurs propos hostiles. Cependant les actes de l'état civil, les baptêmes, les mariages, les sépultures, les mettaient en face d'une option qui ne souffrait pas de faux-fuyants ni de longues tergiversations. Nous possédons quelques indices sur la manière dont les Rennais résolvaient ce problème.

En l'église Saint-Sauveur, le 9 février 1565, fut baptisé un fils de Jean Le Roulx avec cette mention en marge de l'acte : « Ledit Le Roulx est huguenot et n'a consenti que son enfant fut baptisé en la forme de l'Eglise catholique. »

Trois enfants d'un certain Louis Letort ayant reçu le baptême protestant furent rebaptisés catholiquement en la même église, dans les années 1566-1567, à l'insu et « contre le gré du père parce qu'il est huguenot »².

Dans ces conditions l'on comprend que l'apothicaire Jean Bernard ait fait baptiser sa fille Judith au château du Bordage en 1577. Elle y eut pour parrain le seigneur du lieu, le très huguenot René de Montbourcher.

Ce seigneur du Bordage se rendit à Pontorson le 21 juillet 1596 pour assister au baptême d'une fille de son coreligionnaire Montgomery « tous deux catholiques à la mode de La Rochelle »³. Les seigneurs protestants n'hésitaient pas à s'éloigner de Rennes en des circonstances semblables. Pichart en relate quelques cas.

Le 13 mars 1592 arriva à Rennes le sieur de la Musse-Ponthus « qui vient d'épouser à la mode huguenote une fille de la maison de la Moussaye ». L'épousée étant décédée très peu de temps après, le même sieur de la Musse-Ponthus, « et la sœur de la dame de Montbarot délogèrent de cette ville, le 27 novembre 1593, pour aller à Vitré s'épouser à la mode de la religion prétendue ». L'année suivante : « le 28 octobre 1594, le corps du sieur de La Musse-Ponthus huguenot fut amené de l'armée où il était mort de la disenterie par M. le

(1) Pichart dit de Du Fail : « il avait été de la religion et en est encore soupçonné », en 1590. Dom MORICE, tome III, colonne 1714. Sur Becdelièvre voir PHILIPOT, *o. c.*, p. 299 et suiv. et PARFOURU, *Livres de raison*, 1898, p. 46.

(2) PHILIPOT, *o. c.*, p. 540.

(3) PICHART, *o. c.*, col. 1740.

marquis de la Marzelière¹, fut porté et mis en la chapelle de la Martinière près cette ville de Rennes et le lendemain conduit à Vitré »².

Le seigneur de la Martinière n'était autre que le capitaine et gouverneur de Rennes, René Marec de Montbarot. Il était catholique tout en étant fidèle au roi huguenot dans les années 1589-1593 mais sa femme était protestante. Il n'eut aucune difficulté à faire baptiser ses enfants dans les églises de la ville. L'une à Saint-Germain, le 16 octobre 1589, « fut tenue sur les saints fonts par M. le prince de Dombes (gouverneur de Bretagne), où fut grande solennité et force petites pièces de canon et grosses boistes tirées ». Une autre fille du même capitaine fut baptisée le mardi de la Pentecôte, 11 février 1590, en l'église Saint-Aubin où le seigneur de Montbarot était prééminencier³. Elle eut pour parrain « M. le baron du Hallo, François de Montgomery, et pour marraine la femme de M. le comte de Combourg, fille aînée de la maison de Guémené »⁴.

Plus épineux fut le cas qui se posa le 15 juillet 1597 lorsque mourut Mme de Montbarot, Esther du Bouays de Baulac « en la religion huguenote dont elle avait toujours été l'un des grands supports. Osté la religion c'était une brave et honneste dame, d'un bon jugement et digne du maniement des grandes affaires. Le lendemain, environ huit heures du soir, elle fut enterrée à Saint-Aubin, dans l'église, au tombeau et enfeu du sieur de Montbarot, où elle fut portée dans une châsse de plomb par des gentilshommes et capitaines de leur maison et force huguenots, sans qu'il y eût prêtres ni religieux, mais grand nombre de flambeaux portés par des pauvres conduits et rangés par le gardien de Saint-Yves, messire Pierre Alleaume, recteur de Saint-Etienne. Y assistèrent la plupart des bourgeois et échevins sans forme ni ordre. Il y avait aussi parmi eux quelques-uns de la Justice. Mais je crois que tous ceux qui étaient là, au moins la plus

(1) Renaud de la Marzelière qui avait épousé à Rennes, le 16 juillet 1594, Anne du Guémadeuc, veuve de Toussaint de Beaumanoir. GUILLOTIN DE CORSON dans la Revue de Bretagne, t. XIV, 1895, p. 326.

(2) PICHART, *o. c.*, col. 1727, 1737 et 1743. David de la Musse-Ponthus épousa à Vitré le 16 janvier 1592 Philippote Gouyon de la Moussaye. Il se remaria le 27 novembre 1593 à Sarah du Bouays de Baulac, sœur de Madame de Montbarot. Il mourut au siège de Crozon. La seigneurie du Ponthus était au comté Nantais, paroisse du Petit-Mars.

(3) Sur les prééminences du seigneur de Montbarot à Saint-Aubin, voir GUILLOTIN DE CORSON, *Récits historiques*, t. II, 1892 p. 237.

(4) PICHART, *o. c.*, col. 1703, 1726. Jean de Coëtquen comte de Combour fut tué en 1591 au combat de Loudéac. Il avait épousé en 1578 Renée de Rohan-Montbazou, fille du prince Louis II de Rohan Guémené. KERVILER, *o. c.*, t. X, p. 19.

grande part, n'y allaient que pour voir quelle en serait l'issue et quelle forme on y garderait »¹.

Ce récit fait sentir directement comment régnait à Rennes une réelle tolérance et quels accords suppose la solution de problèmes aussi complexes que celui que nous venons d'évoquer.

La Bretagne resta longtemps spectatrice plutôt qu'actrice dans la guerre civile. Il en fut ainsi à Rennes sous la tutelle du Parlement et du gouverneur de la ville Montbarot. Même dans la période où la révolte de Mercœur fit entrer la Bretagne dans le conflit, de 1589 à 1598. La ville de Rennes ne connut que la première année de fortes émotions, lorsque Mercœur, pour peu de temps, mit la main sur la ville. Quelques jours auparavant nous apprenons quelle était la force numérique des protestants rennais. Une liste fut dressée par la communauté de Ville le 1^{er} mars 1589 des « soupçonnés de la R P R et de leurs adhérents et supports », définition fort élastique, dont on demandait l'expulsion, en la faisant présenter par le procureur des bourgeois Bonabes Biet au baron de La Hunaudaye, René de Tournemine, lieutenant général en la Haute-Bretagne², et fort souvent à Rennes. Cette liste dans sa composition professionnelle et sociale mérite d'être analysée. Elle vise une cinquantaine de personnes. Parmi elles se trouvent une dizaine de gentilshommes en tête desquels le seigneur du Bordage est fort bien à sa place. On y relève onze bourgeois propriétaires fonciers comme l'indique le nom de terre qu'ils portent en additionnel, sans qu'aucune profession leur soit attribuée. Sous l'étiquette de professions libérales on peut grouper quatre hommes de loi (deux avocats, un clerc d'avocat, un huissier), trois médecins et chirurgien, et même trois libraires dont Bertrand Avenel que Pichart qualifie « des plus grands huguenots »³, ce qui fait dix. Il reste un hôtelier, un chapelier et un joueur de harpe. En somme nul représentant des classes populaires soit qu'ils fussent inconnus, soit qu'ils fussent dédaignés.

L'assassinat des Guises avait ouvert une période d'exaspération. A Rennes un commis-greffier du Parlement, « grand ligueur », refusait d'écrire dans l'intitulé des actes « Henri, par la grâce de Dieu roi de France »⁴.

(1) PICHART, *o. c.*, col. 1753.

(2) Depuis 1575 jusqu'à sa mort en 1591 que Pichart annonce le 6 décembre, *o. c.*, col. 1725.

(3) PICHART, *o. c.*, col. 1712, à propos de son arrestation, le 6 juin 1590.

(4) PICHART, *o. c.*, col. 1702. Sa mort est annoncée le 24 juin 1589, « très bonheur pour lui » dit Pichart.

Pichart qui était hostile aux ligueurs ne cache pas que leur parti avait la faveur de la presque unanimité des habitants¹. Des ecclésiastiques se mirent à la tête du mouvement et des prédicateurs l'échauffèrent. Parmi ces promoteurs ceux qui se mirent le plus en vedette furent le chanoine Salomon de Herbamez, curé de Mordelles, le recteur de Toussaint Louis Cadier, l'écolâtre Louis Chaussière, Claude d'Argentré et Jean Chauvel. Le prédicateur le plus réputé fut un Jésuite envoyé de Paris, Odon Pigenat qui prêcha le carême à la cathédrale².

Le résultat fut l'ouverture des portes à Mercœur le 13 mars 1589. A cette date il était encore légalement gouverneur de Bretagne, mais des lettres de Henri III ne tardèrent pas à éclairer le conseil de ville sur l'opinion du roi et, Mercœur ayant imprudemment quitté la ville, sa troupe et ses partisans les plus compromis en furent chassés (5 avril 1589). C'est alors que Bertrand d'Argentré quitta la ville et mourut au moment où il allait y rentrer le 13 février 1590, au château de Tizé.

Parmi les excès auxquels en ces troubles années les autorités se livrèrent plus ou moins aveuglément, il faut compter l'emprisonnement de Pierre Béhourt, le réformateur des Carmes, dénoncé comme Ligueur par ses propres moines en 1596³.

Les magistrats qui avaient émigré à Nantes et étaient entrés dans le Parlement ligueur furent condamnés à des peines atroces qui ne furent exécutées qu'en effigie à Rennes⁴. Le Parlement se comportait en catholique : cette volonté transparait dans certains de ces actes : par exemple il accorda à la douairière de Laval, la dangereuse Anne d'Alègre, la tutelle de son fils mais il posa cette condition qu'il serait élevé dans la religion catholique⁵. Dans un autre ordre d'idées un arrêt du 14 février 1592 fit défense à toutes personnes de manger viande en carême et à tous bouchers d'en fournir sous peine d'être pendu⁶.

Dans le même sens la communauté de Ville décidait que le collège Saint-Thomas ne tolérerait ni régent ni écolier de la religion prétendue réformée⁷.

(1) *Ibid.*, col. 1698.

(2) Du mercredi des Cendres 15 février au jour de Pâques, 2 avril. JOUON DES LONGRAIS, *Information*, o. c., pp. 278, 288 et 290.

(3) BOUCHEREAUX, o. c., p. 33.

(4) Arrêt du 27 février et de nov. 1590. Pichart, o. c., col. 1708, 1719.

(5) PICHART, col. 1719, 19 mai 1590.

(6) *Ibid.*, col. 1727.

(7) En 1593, Villers, o. c., p. 140.

La position des Rennais : « une foi, un roi » était courageuse et fort risquée. Ils ne pouvaient ignorer ce qui se passait dans les pays dont le prince ou le gouvernement était réformé. Avaient-ils des raisons de prévoir que Henri IV, même restant huguenot, ne régnerait pas en sectaire ? On peut le penser. Certes ils accueillirent avec un soulagement dont leur allégresse donne la mesure, l'abjuration du roi en 1593¹. Désormais processions et *Te deum* se succèdent à vive allure en son honneur. Enfin lorsque Henri IV entra dans Rennes, venant de Nantes, en mai 1598, il put affirmer avec sincérité et toute sécurité qu'il ne voulait pas d'autres clefs de la ville que les cœurs de ses habitants².

En définitive l'histoire religieuse des Rennais nous les montre au XVI^e siècle continuant les traditions médiévales, professant un goût évident pour les manifestations ostentatoires mélangées de gloriole, mais dans lesquelles leur piété trouvait le style qui leur plaisait. Les œuvres sociales bénéficièrent d'un incontestable développement que prouve la multiplication des confréries de dévotion et de métier ainsi que la protection du corps municipal sur les organes d'assistance et d'enseignement. La principale lacune est l'absence de vie mystique. Cette fleur de la vie religieuse ne reçoit pas d'expression nouvelle et les maisons où elle aurait dû fleurir sont tièdes. Le protestantisme ne comble pas cette lacune. Dans ces conditions il n'est plus qu'une singularité et une rébellion sans grand écho.

Avec le XVII^e siècle le paysage changera grandement. La paix décrétée à Nantes par Henri IV a mis fin au désordre. Elle a laissé la voie libre aux diverses branches de l'activité religieuse qui jusque là avaient été paralysées et qui vont se révéler très rapidement. L'une des premières formes de cette action s'appliquera à l'enseignement. Puis les fervents de la vie contemplative se multiplieront soit en rajeunissant les formules anciennes soit en en créant de nouvelles.

D'autre part le perfectionnement des laïques et la formation du clergé séculier marcheront curieusement de pair. Enfin les œuvres sociales à leur tour seront servies avec des méthodes inconnues jusque là. C'est le panorama qui va s'offrir à nos yeux.

(1) On l'apprit à Rennes le 24 mai. PICHART, *o. c.*, col. 1734.

(2) PICHART, *ibid.*, col. 1756.

XVII^e SIECLE

Si le XVI^e siècle rennais donne, en matière religieuse, une impression de stagnation, même en faisant acception du mouvement protestant qui n'y fut pas original, très différent est l'aspect du XVII^e. Alors, le renouveau affleure de toutes parts. C'est comme une source bouillonnante qui risquerait de créer quelque confusion si, par un effort d'abstraction, l'on n'y introduisait un essai de canalisation.

Nous traiterons donc en premier lieu des cadres traditionnels, évêques, abbés, chapitres, paroisses, parce que, en général ils maintiennent les habitudes de la période précédente et que ce n'est pas parmi eux que se trouvent les promoteurs les plus ardents du renouveau.

Puis nous ferons place à ceux qui ont été les premiers des grands initiateurs, les jésuites et les capucins, bien que l'application que chacun d'eux fit de son zèle ait grandement différé.

Viendra ensuite l'essor inouï des communautés nouvelles ou renouvelées. Ici les carmes et, à leur suite, les carmélites ouvriront la marche d'une longue cohorte de contemplatifs.

Dans la seconde partie du siècle, se chercheront des réalisations pratiques : d'une part, la formation et le perfectionnement des laïques et du clergé par les retraites et les séminaires ; d'autre part, les œuvres charitables, nous dirions sociales, dont saint Vincent de Paul fut le coryphée et qui se manifesteront surtout dans le domaine de l'hospitalisation, moins fréquemment dans celui de l'enseignement.

*
* *

Cinq évêques se sont succédé sur le siège épiscopal de Rennes au cours du XVII^e siècle, car nous laissons de côté le cardinal d'Ossat et le nonce Rezali dont l'absence prolongée pendant

six ans peut être assimilée à une vacance. Nous omettrons également du compte deux prélats, l'un parce que sa nomination n'a pu être suivie d'effet, l'autre parce qu'il a été transféré dans un autre évêché avant d'avoir été sacré.

La véritable série s'ouvre par deux Bretons, consciencieux et zélés, qui patronnèrent dignement la renaissance catholique. Les trois autres sont des aristocrates que la faveur du pouvoir a choisis. Mais, ici, le souverain se comporta tout autrement qu'au XVI^e siècle : l'évêché n'est plus la récompense reçue au terme ou au cours d'une carrière consacrée au service de l'Etat, il est donné à des clercs dont certes l'entourage aux yeux du roi a acquis d'exceptionnels mérites, mais qui étaient sincèrement des hommes d'Eglise et qui s'appliquèrent à remplir correctement et même soigneusement leurs fonctions. Malheureusement, nous n'avons conservé aucun procès-verbal de visite d'églises de Rennes, durant ce temps, et seulement un recueil de statuts synodaux, alors que les synodes et les visites étaient pour l'évêque la voie normale par laquelle il connaissait ses prêtres et leur communiquait ses instructions. Nous n'entrons pas dans le détail de l'administration, ce qui serait monotone, nous allons surtout chercher quels motifs ont dirigé, dans ses choix, l'œil du souverain.

Celui qui ouvre la série des évêques rennais du XVII^e siècle surprend. Né au Trégor d'une famille obscure, François Larchiver ou Laschiver dut acquérir par le succès de ses études la protection d'un grand car il devint, à Rome, recteur de Saint-Louis des Français, église à laquelle était unie depuis 1582 celle de Saint-Yves des Bretons. En 1600, à l'occasion du jubilé, la faveur de la curie le fit pénitencier pour la langue bretonne. Il reçut bientôt après les prieurés de Pirmil et de Marsac au diocèse de Nantes. Il se vit aussi conférer la dignité de trésorier, principale du chapitre de Nantes, mais il n'en jouit jamais l'ayant cédée à un concurrent sous réserve de pension. C'est par « résignation » du nonce Rezali, promu cardinal deux ans après, que François Larchiver obtint l'évêché de Rennes et fut sacré le 24 juin 1602. L'intervention du puissant nonce explique peut-être l'étonnante promotion de Larchiver¹.

(1) Outre GUILLOTIN DE CORSON dont il faut continuellement utiliser le *Pouillé*, voir A. BOURDEAUT, *Le Père Augustin Du Paz*, 1922, extrait du *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, p. 41 ; POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La Compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome*, extrait des *Mélanges... p.p. l'Ecole française de Rome*, t. XXXVII, 1918, p. 274 ; Id., *Les Evêques de Bretagne dans la renaissance religieuse du XVII^e siècle*, extrait des *Annales de Bretagne*, t. LIV, 1947.

En bon « curial », le nouvel évêque de Rennes s'attacha à introduire dans son diocèse la liturgie romaine, préconisée par le concile de Trente. Sa lettre du 13 janvier 1609 invita le clergé à venir en délibérer avec lui. « La plus grande partie des prêtres du diocèse se servant du bréviaire et du missel romains », y disait-il, il suffira pour être complet d'ajouter un « cahier » donnant la célébration des fêtes des saints locaux. Ainsi fut fait. En même temps, pour diminuer les jours de chômage, il raya du calendrier neuf fêtes de saints universels et les fêtes de Pâques².

Son successeur confirma ces décisions dans les éditions de 1620 et de 1627. Il s'y prévalait de l'épuisement des premiers tirages dus à Aymar Hennequin et à François Larchiver.

Ce dernier fut loué de son action contre les protestants dans un sonnet d'un poète bas-normand, Jacques de Champrepus³.

Lorsqu'à ses obsèques, le 25 février 1619, le minime Gilles Camart prononça son éloge, il peignit le défunt partageant son temps entre l'office divin, la prédication, la confirmation et la visite des malades, termes qui, sauf la confirmation, définissaient plutôt le curé exemplaire que l'évêque.

La présence d'un religieux minime aux funérailles de l'évêque Larchiver n'était pas fortuite. Des liens étroits associèrent, en effet, le couvent qu'il allait fonder, avec le successeur du défunt.

Le père et le frère aîné de celui-ci, Pierre Cornulier, avaient été trésoriers de France généraux des finances en Bretagne et maires de Nantes ; son second frère était grand maître des eaux et forêts et grand veneur de Bretagne. Ces charges étaient notables, mais elles n'impliquaient pas d'intimité avec le pouvoir central. L'aîné des frères du nouvel évêque avait été emprisonné par Mercœur comme adversaire de la Ligue, cela était une meilleure recommandation.

Pierre Cornulier était un juriste professionnel car il appartint pendant dix-neuf ans au parlement de Rennes comme conseiller⁴ et n'abandonna cette charge que lorsqu'il devint

(2) Archiv. dép. d'I.-et-V., G 3, et DUINE, *Bréviaires et missels*, op. cit., p. 153, n° 171, 172 et 207. Le nombre des fêtes se trouve ramené de 58 à 48.

(3) Publié par L. RAISON dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. LVI, p. 185.

(4) F. SAULNIER, op. cit., t. I, n° 334. Le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. LIX, 1933, p. xxxvii, a publié des portraits des évêques P. Cornulier et H. de La Mothe-Houdancourt. *Dictionnaire de biographie française*, t. IX, 1961, col. 712. Voir aussi BOURDE DE LA ROGERIE, *Le Parlement de Bretagne, l'évêque de Rennes et les ifs plantés dans les cimetières, 1636-1637*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. LVI, 1930, p. 99.

évêque de Tréguier en 1617. Deux ans après, âgé de quarante-quatre ans, il était transféré sur le siège de Rennes (1619).

De sa magistrature, il conserva le sens du droit et un certain goût de la procédure, pour ne pas dire de la chicane. Bon orateur, il prononça une harangue devant l'assemblée du clergé de France à Bordeaux en 1621. Réformateur intransigeant, il eut à endurer quelques frictions de la part de son chapitre auquel il reprochait sa négligence, de la part de Saint-Melaine qu'il voulut « visiter », c'est-à-dire inspecter et corriger, de la part des carmélites qui se prévalaient d'une bulle d'exemption, de la part du Parlement qui lui reprocha de faire abattre les ifs des cimetières, de la part de Richelieu même qui le tança pour avoir revendiqué le respect des privilèges de la province.

Au cours des interminables années où la peste sévit à Rennes, il n'épargna pas sa peine pour secourir physiquement et spirituellement les malades ; il participa au vœu de la communauté de ville à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et consacra au même miracle une chapelle dans le croisillon nord de sa cathédrale. C'est là qu'il fut inhumé lors de son décès (22 juillet 1632) et non dans l'église des minimes où il avait fait creuser un tombeau qui ne fut utilisé que par sa famille.

Les trois successeurs de Pierre Cornulier appartenaient à des milieux qui touchaient de beaucoup plus près que le sien aux sphères gouvernementales et de moins près à la Bretagne.

Les ancêtres d'Henri de la Mothe-Houdancourt, sacré évêque de Rennes le 4 janvier 1642, étaient des gentilshommes sans éclat mais il tirait de sa propre génération un lustre plus brillant. Des treize enfants qu'avait eus son père, deux filles sur six furent abbesses, trois fils sur sept furent évêques et quatre autres militaires dont un devint en 1642 maréchal de France et duc de Cardonne. En 1639, celui-ci avait déjà parcouru une carrière pleine de promesses qui n'avait pas échappé à Richelieu. L'épiscopat d'Henri fut peut-être le fruit de la valeur fraternelle. Ce n'est pas que l'évêque de Rennes fût dépourvu de titres : docteur en théologie, théologal du chapitre de Paris, proviseur du collège de Navarre, il devint, en 1653, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche. En 1661, il fut transféré à l'archevêché d'Auch et remplacé à Rennes par Charles de La Vieuville. Celui-ci tenait de toutes parts à des familles impliquées dans la haute administration et la vie de la cour. Fils du duc de La Vieuville, surintendant des finances, et de Marie Bouhier, fille elle-même de Marie Hotman, petit-fils du marquis de La Vieuville, ambassadeur, et de Catherine d'O, Charles-François de La Vieuville était comme porté par une

race puissante. Est-ce là la cause d'un conflit déplaisant surgi entre lui et son prédécesseur ?

Arguant de ce que La Mothe-Houdancourt était, selon lui, démissionnaire, le jeune La Vieuville fit rendre à la chambre des comptes de Paris un arrêt (7 juin 1660) prononçant la saisie du temporel de l'évêché comme tombé en régle. Puis, muni d'une sentence des requêtes du palais de Rennes, il fit enlever nuitamment les meubles « de conséquence » de la maison épiscopale et s'y installa. Contredisant énergiquement cette thèse, La Mothe-Houdancourt obtint un arrêt du conseil d'Etat (15 janvier 1661) ordonnant une enquête sur l'état du manoir épiscopal, mais un arrêt du parlement de Rennes, attribué à l'influence du président de Marbeuf et de son fils Laillé, interdit au sénéchal de Rennes de mettre à exécution l'arrêt du conseil. Statuant sur ce litige, le conseil privé du roi, le 1^{er} février 1661, évoqua la cause et l'attribua au parlement de Paris⁵. On n'en sait pas plus sur cette contestation. Une chose est certaine, c'est que, dès le 6 novembre 1660, La Vieuville se donnait un grand vicaire à Rennes et qu'il fut sacré à Paris le 30 avril 1661. Il mourut à Paris, le 29 janvier 1676. Le fait que son vicaire général François Pislard était déjà celui de La Mothe-Houdancourt prouve qu'il n'avait pas l'intention de faire subir au diocèse le contre-coup de son différend. La brouille n'était pas profonde : elle n'empêcha pas de se conclure, en 1676, le mariage de René-François de La Vieuville, neveu de l'évêque de Rennes, avec Lucrèce de La Mothe-Houdancourt, nièce de l'ancien.

La Vieuville résida, on l'entendit prêcher dans sa cathédrale⁶. Après lui, il n'y a pas à tenir compte de François de La Vieuville, son neveu, dont la nomination resta lettre morte, ni de Denis-François Bouthillier de Chavigny, qui fut transféré à Troyes avant d'avoir été sacré⁷. Le résultat de ces tergiversations fut une vacance effective depuis le mois de janvier 1676

(5) Arch. dép. d'I.-et-V.. G 48 B. Sur le président de Marbeuf et son fils Claude, voir SAULNIER, *op. cit.*, t. II, n^{os} 846 et 848 ; le père mourut en fonctions au mois de septembre 1661, Laillé était président depuis 1644.

(6) *Journal d'un bourgeois de Rennes*, publié par Paul de LA BIGNE-VILLENEUVE dans les *Mélanges* cités, t. I, 1855. Ce mémorial de la vie rennaise va de 1604 à 1732 ; écrit jusqu'en janvier 1649 par Claude Bordeaux, marchand de drap et soies à Rennes, il a été continué par son petit-gendre René Duchemin, notaire royal puis marchand de drap et soies, décédé le 9 mai 1685 ; les éphémérides qui suivent sont plus clairsemées.

(7) Mme DE SÉVIGNÉ écrit des Rochers, le 9 février 1676 : « Nous avons l'abbé de Chavigny pour évêque de Rennes ; vous trouverez que nous en devons être bien aises pour peu que vous oubliiez le mépris et l'aversion qu'il a pour Montaigne. » *Lettres*, éd. Monmerqué, t. IV, p. 358. Voir aussi t. V, p. 17.

jusqu'à celui de février 1678, quand fut sacré Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin ⁸.

Petit-fils d'un maréchal de France, petit-neveu et cousin germain de deux évêques du Mans alors décédés, ce Lavardin avait pour neveu Henri-Charles de Lavardin, lieutenant général depuis 1669 des huit évêchés de Bretagne (celui de Nantes avait un lieutenant général à part) : cette fraternité ne fut probablement pas inutile à sa nomination. Il est le seul évêque de Rennes du XVII^e siècle dont nous possédions les statuts synodaux. Ce synode se tint en 1682 et les statuts en furent imprimés en 1726 ⁹.

Parent du cardinal de Noailles, il ne semble pas avoir joui de la sympathie des jésuites ; et quand il mourut aucun évêque ne vint à Rennes assister à ses obsèques. C'était un aimable homme qui se montra humain vis-à-vis des protestants lors de la révocation de l'édit de Nantes. Selon Mme de Sévigné, il appréciait les bons mots et, de même que son prédécesseur, la bonne chère ¹⁰.

*
* *

Les chefs d'abbaye n'avaient pas le devoir d'imposer à des ouailles les réformes conciliaires, il leur incombait de se les appliquer à eux-mêmes et à leurs moines. L'abbé commendataire était placé en dehors de la vie monastique sur le plan spirituel. Le remède apporté aux abus de la commende consistait dans la conclusion de concordats qui stipulaient un partage des biens entre l'abbé et les religieux. La séparation entre eux en était accentuée. Nous aurons donc à parler de l'abbé puis des moines.

(8) Selon la lettre de Mme de Sévigné du 17 août 1689, Lavardin, à cette date, n'avait pas encore reçu ses bulles de Rome en raison du conflit consécutif à la Déclaration de 1682, *op. cit.*, t. IX, p. 163.

(9) ARTONNE, *op. cit.*, diocèse de Rennes. *Journal d'un bourgeois*, 13 mai 1682, t. I, p. 248.

(10) Voici l'opinion de Mme de Sévigné sur Lavardin, évêque de Rennes, qui, en l'absence de Grignan, occupait leur appartement à Paris dans l'hôtel Carnavalet qu'habitait par ailleurs la marquise : « M. de Rennes vous garde votre appartement. Vous ne m'avez aucune obligation de cette société, c'est un homme admirable : il ne pèse rien ni ses gens aussi, sa conversation est légère, on le voit peu, il trotte assez et ne hait pas d'être dans sa chambre, on le souhaite, il ne ressemble pas à M. du Mans [son oncle, mort en 1671], enfin il est tel que si on souhaitait quelqu'un qui ne fût point vous, ce serait un hôte comme celui-là. » Lettre du 26 janvier 1680, à Paris, *op. cit.*, t. VI, p. 215. Puis, dans une lettre de Rennes, le 25 mai 1689 : « Nous soupions tous hier chez M. de Rennes, ce sont des festins, c'est ici le pays de la bonne chère et de la bonne viande bien piquée, comme le pays du beurre de la Prévalaie », *op. cit.*, t. IX, p. 59. Voir aussi POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Evêques de Bretagne*, *op. cit.*

Après Mathurin de Montalais décédé en 1603, la série des abbés de Saint-Melaine au XVII^e siècle s'ouvre par Pierre du Lyon. Ce maître des requêtes, devenu maître aussi de l'abbaye rennaise à la faveur d'une permutation, eut le mérite d'y introduire la congrégation de Saint-Maur en 1627. Après son décès, le roi lui donna pour successeur en 1637 le cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse et possesseur de plusieurs abbayes. Ce prélat retourné au métier des armes qui avait été sa première et sa vraie vocation mourut près de Turin en septembre 1639. Ce fut précisément un clerc de Turin, conseiller du duc de Savoie, Thomas Isnard de La Monta, qui reçut Saint-Melaine par bulle du 1^{er} mars 1640¹¹. Lorsqu'il décéda, l'abbaye échut, par bulle du 9 décembre 1659, à un enfant, hautement recommandé par le roi, car il était fils du ministre Hugues de Lionne, le négociateur du traité des Pyrénées. Jules-Paul de Lionne, âgé de douze ou treize ans, était déjà porteur d'une dispense pour posséder l'abbaye de Solignac au diocèse de Limoges, alors qu'il n'avait encore que huit ou neuf ans¹². Ce trop jeune abbé se donna un vicaire en la personne du vénérable Gilles Huchet de la Bédoyère, procureur général au parlement de Bretagne, sexagénaire, qui prit la qualification de conseiller « clerc » et qui effectivement venait de recevoir des lettres de tonsure de la part de son évêque¹³.

La permutation que fit Jules-Paul de son abbaye eut un résultat plus heureux. Jean d'Estrade était le fils d'un valeureux combattant au service d'Henri IV contre les ligueurs. L'abbé d'Estrade avait un frère, maréchal de France en 1675, que Saint-Simon, juge sévère, dit « si capable dans son métier et si célèbre par le nombre, l'importance et le succès de ses négociations »¹⁴. L'abbé avait été évêque de Périgueux (1646), puis de Condom (1647), siège qu'il échangea en 1659 contre l'abbaye de Chaalis au diocèse de Senlis. C'est par échange aussi qu'il acquit Saint-Melaine en laissant Chaalis à Jules-Paul de Lionne. Cet arrangement fut ratifié par bulle du 15 mai 1665 et Jean d'Estrade prit possession de ses fonctions rennaises le 14 août 1667¹⁵. Son épitaphe dédiée par son frère (12 juin 1685) loue son humilité : il abdiqua l'épiscopat pour vivre seul à seul avec

(11) Archiv. dép., G 48 A, n^{os} 699-702.

(12) *Ibid.*, G 18, fol. 119, 121, 122 v.

(13) *Ibid.*, 6 mars 1660, et SAULNIER, *op. cit.*, n^o 696. La procuration donnée par le nouvel abbé est du 3 juin 1660. La prise de possession par le mandataire est du 12 juin 1660.

(14) Ed. de la Pléiade, t. III, p. 755.

(15) *Journal d'un bourgeois, op. cit.*, p. 150.

Dieu, *uni Deo sibi que victurus*, et dit encore : *aedes instauravit*, ce qui n'est pas moins vrai.

La tour de l'église s'était partiellement écroulée en 1658, l'abbé d'Estrade la rebâtit en ornant sa façade de sculptures originales. Les dates de 1674 et 1676 qui y sont gravées marquent le progrès des travaux. Il reconstruisit les bâtiments conventuels qu'un incendie avait dévastés en 1665, il éleva pour lui une fort belle résidence et finalement un remarquable cloître qui porte la date de 1683 et dont sa mort interrompit la construction ¹⁶.

Il eut pour successeur son neveu, fils du maréchal, en faveur duquel il résigna en 1684. Celui-ci, ambassadeur, gouverna de loin son abbaye jusqu'à sa mort, survenue à Paris le 10 mai 1715.

L'histoire des abbés n'épuise par celle de l'abbaye. Les religieux avaient été mis par le concile en face d'un dilemme. Les pères de Trente ne voulaient plus de ces abbayes auxquelles le privilège de l'exemption conférait une indépendance abusive, cause fréquente de décadence. Désormais, l'exemption fut réservée aux congrégations d'abbayes. Celles qui se refusaient à entrer dans ces groupements tombaient sous la coupe de l'évêque du lieu en qualité de délégué du Saint-Siège.

Saint-Melaine adhéra d'abord à la congrégation gallicane dite des exempts, destinée plutôt à esquiver la discipline qu'à s'y soumettre. Lorsque Pierre Cornulier devint évêque de Rennes, il ne put tolérer un état de dégradation alarmant. La maison se passait de prier, les novices ignoraient les principes de la règle et même le catéchisme, la vie commune n'était pas observée et la clôture, matériellement percée de brèches, livrait passage à qui voulait. Dès 1620, le prélat, arguant de ce que l'abbaye ne possédait pas de bulle d'exemption, sachant d'ailleurs que plusieurs moines désiraient la réforme de l'abbaye, annonça au couvent qu'il allait procéder à sa visite canonique. La majorité des religieux n'obtempéra pas et en appela comme d'abus au Parlement. L'avocat général, qui était l'écrivain et polémiste Paul Hay du Chastelet, conclut en sens précisément contraire et le parlement le suivit en rendant un arrêt (23 avril 1622) ordonnant que les religieux seraient tenus de souffrir la

(16) La date figure dans le bas-relief de l'Ascension, au plafond de l'angle sud-ouest. Voir aussi G. NITSCH, *La cathédrale, l'abbaye Saint-Melaine, l'église Saint-Germain*, 1929, p. 75, et mon article sur *l'Abbaye Saint-Melaine de Rennes*, pour le *Congrès archéologique de Haute-Bretagne*, 1968.

visite de l'évêque « ensemble les corrections qu'il voudrait y faire ».

Le couvent para au danger en appelant au grand conseil auquel étaient commises les causes de la congrégation des exempts. En vertu d'un nouvel arrêt du parlement de Rennes, la visite de l'évêque s'effectua le 18 mars 1623 mais ne fut qu'un simulacre, échec momentané pour l'autorité épiscopale. Dans cette visite, Pierre Cornulier avait été accompagné par le P. Coton, jésuite, ancien confesseur d'Henri IV et par les pères gardien et lecteur des capucins de Rennes. Le conseil privé du roi mit fin à la discussion par son arrêt du 21 juin 1624 qui donna gain de cause à l'évêque¹⁷.

Alors celui-ci se tourna vers une congrégation plus sincère dans son désir de réforme que celle des exempts, celle de Saint-Maur. Mais les mauristes se déroberent, objectant l'absence de concordat avec l'abbé commendataire. L'évêque s'adressa donc à une congrégation moins brillante qui, sous le nom de Société de Bretagne, travaillait depuis une vingtaine d'années à réformer les bénédictins bretons et dont le siège principal était Saint-Magloire de Léhon, près de Dinan. Elle accepta immédiatement et passa avec l'abbé Pierre du Lyon un concordat plus avantageux pour lui que pour elle (septembre 1625). Vaine négociation car les « anciens » de Saint-Melaine firent opposition, préférant s'ouvrir à la congrégation de Saint-Maur ; ils étaient soutenus par leur prieur Visdelou de la Goublaye qui était en même temps provincial de la congrégation gallicane. Ce parti triompha, ce qui ne pouvait pas déplaire à l'évêque de Rennes. L'abbé annula le concordat qu'il avait conclu avec la Société de Bretagne et approuva l'entrée des mauristes dans son abbaye. Celle-ci fut chose faite en décembre 1627¹⁸.

D'importants travaux suivirent cet événement. Dès 1633, un jubé soutenu par des colonnes de marbre s'éleva dans l'église. En 1634, sous le priorat de Placide de Sarcus, fut posée la première pierre de bâtiments comprenant réfectoire, cuisine et

(17) Cte Elie DE PALYS, dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. XXIV, 1895, p. XIII. En 1622, le P. Coton prêcha le Carême à la cathédrale. *Journal d'un bourgeois*, p. 44.

(18) Les lettres de P. du Lyon sont du 8 octobre et du 24 décembre 1626 : Dom Morice dit positivement que l'introduction des mauristes à Saint-Melaine fut due à l'abbé commendataire. Des lettres patentes du roi confirmèrent la mutation. Voir mon article sur *Les Abbés commendataires en face de la réforme catholique*, dans le *Bulletin des travaux historiques*, 1966.

dortoir. L'architecte était un mauriste, dom Denys Plouvier¹⁹.

A Saint-Georges, il n'était pas question d'abbesse commendataire ni de congrégation monastique. L'abbaye, gouvernée par Françoise de La Fayette, puis par Magdeleine de La Fayette, sa nièce, revint doucement à la règle²⁰. La longévité des supérieures favorisa le bon ordre. Françoise régna cinquante-quatre ans et Magdeleine vingt-cinq. Après celle-ci, Marguerite du Halgouët, qui avait trente ans de profession dans l'abbaye, en fut élue abbesse. Son abbatiat dura vingt-six ans, jusqu'à sa mort en décembre 1714. Le *Bourgeois* de Rennes dit de Magdeleine quand elle remplaça sa tante qu'elle était la « digne héritière de ses vertus ». La longue épitaphe anonyme de Magdeleine de La Fayette célèbre la défunte dans des termes vibrants qui ne peuvent émaner que d'une de ses filles spirituelles. On y lit ceci :

« Son esprit était digne de sa naissance et sa piété les surpassait tous les deux. Si l'on compte le temps, elle fut à la tête de ses moniales vingt-cinq ans, un an à peine, si l'on juge selon leurs regrets. Maîtresse d'elle-même, sa maîtrise était douce aux autres. Elle commandait plus par son exemple que par ses paroles. Elle fit des lois mais sa conduite était la meilleure loi. De sa discipline la tendresse était le ressort. Lui plaire était notre récompense, lui avoir déplu était ressenti comme un châtement. Mère unique de tant de filles, elle ne coûta de larmes à aucune si ce n'est par son trépas. Sa pensée se nourrissait par la méditation, sa volonté par l'amour divin. Pour le reste elle l'ignorait ou le dédaignait. Agréée des princes, porteuse d'un nom célèbre, elle se tint enfermée dans la clôture. Elle orna l'église abbatiale, elle agrandit sa famille religieuse ; elle lui a construit ce monastère, se préparant ainsi une demeure plus belle au ciel. »

De ses travaux architecturaux, il reste ce grand corps de logis qui dresse sur une file d'arcades ses trois étages de cellules,

(19) POCOQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Archéologie rennaisse*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. LXVIII, p. 108. Voir BOURDE DE LA ROGERIE, dans les *Mémoires de l'Association bretonne*, Congrès de Redon, 1934, p. 34, et la thèse d'école des Chartes de GILDAS BERNARD, ms. déposé aux Archives d'I.-et-V. Plusieurs autres concordats furent conclus entre Pierre du Lyon et les mauristes pour régler le partage des biens entre eux (2 janvier 1631, 5 juillet 1632, 15 octobre 1634).

(20) Par signature en cour de Rome, Magdeleine avait été pourvue du prieuré de Plougasnou, vacant par résignation de Geneviève de Boisgelin sous réserve de 200 livres de pension. Toutes les deux étaient religieuses de Saint-Georges. Archives dép. d'I.-et-V., G 48 A, n° 640, 907-909. *Journal d'un Bourgeois*, op. cit., p. 141.

façade altière dont les ouvertures vers le monde étonneraient si l'on oubliait que, devant elles, ne s'étendaient jadis que des jardins, des remparts, la rivière et dans le lointain les modestes maisons du faubourg Saint-Hélier. Cependant, le parti adopté par cet édifice était une nouveauté. Il semble que l'on se soit inspiré de la disposition des manoirs abbatiaux qui eux-mêmes étaient conçus comme de petits châteaux. L'hôtel de l'abbé de Saint-Melaine se dressait effectivement à la même époque car la première pierre du grand bâtiment de Saint-Georges fut posée le 24 mars 1670 et le nom « MAGDELAINE D L FAYETTE » s'inscrivit en lettres de fer sur la haute paroi²¹.

*
* *

En dehors de ses deux abbayes, Rennes posséda au XVII^e siècle un grand nombre de couvents, nouveaux ou rajeunis. Là résida le véritable nerf de la restauration religieuse. Nous en traiterons l'ensemble un peu plus loin. Il convient de consacrer d'abord quelques pages à l'histoire des paroisses. Celles-ci restent le cadre habituel dans lequel se déroule la vie spirituelle des fidèles.

Du point de vue institutionnel, elles se perpétuent telles qu'elles ont été décrites. Une seule innovation importante intervint alors. Le nombre en fut porté de neuf à dix par l'érection de la chapelle Saint-Sauveur en paroisse avec une circonscription peu étendue et entièrement prélevée sur celle de Toussaint. C'était le résultat d'une évolution en marche depuis longtemps. Elle prit un tour décisif lorsque, le 6 mars 1629, les habitués de Saint-Sauveur présentèrent une requête en vue de leur « division » d'avec la vieille paroisse-mère. Le parlement finit par leur donner raison en prononçant l'arrêt du 7 octobre 1667 qui suivait de peu la « désunion » que venait de prononcer l'évêque de Rennes (22 avril 1667). Comme le recteur de Toussaint, le recteur de Saint-Sauveur fut « nommé » par l'abbesse de Saint-Georges. Le premier, Nicolas Lefebvre, précédemment recteur de Combourtille, conclut avec ses paroissiens un accord qui lui garantissait une portion congrue de 300 livres. Son successeur, qui s'était prévalu d'un « règlement du roi » fixant cette portion à 450 livres, obtint que ses paroissiens l'élevassent de 300 à 400 livres en prenant à leur charge le paiement des décimes²².

(21) *Journal* cité, p. 166.

(22) *Journal d'un Bourgeois*, p. 150, et le manuscrit de Gilles de Languedoc aux Archives dép. analysé en partie par Paul PARFOURU, *Inventaire des archives de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes par Gilles de Languedoc, 1720*, extrait du *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. XVIII, 1899.

Le régime bénéficial continuait à régir l'accession des recteurs à leurs fonctions. Malgré la netteté des lois ecclésiastiques, certains litiges éclataient parfois qui risquaient d'être dommageables au culte. J'en citerai un seul exemple assez extraordinaire concernant Saint-Aubin.

En huit mois de l'année 1640, les paroissiens virent successivement cinq compétiteurs prendre possession de l'église. Voici quelle était la cause de ce conflit : la paroisse était, on le sait, à la nomination de l'abbé de Saint-Melaine. Or, le recteur de Saint-Aubin étant décédé en 1639, le chapitre conventuel, estimant que le siège abbatial était vacant par la mort du cardinal de La Valette, « nomma » un nouveau recteur le 31 décembre 1639. En réalité, l'abbaye ne vaquait nullement. L'abbé Isnard de La Monta, qui tenait en poche sa nomination faite par le roi, nomma de son côté, le 10 janvier 1640, un autre recteur de Saint-Aubin. Le candidat des moines étant décédé peu après, cette disparition aurait dû simplifier le débat. Il n'en fut rien car le chapitre de Saint-Melaine nomma un successeur au défunt. Surgit alors un troisième concurrent porteur d'une « signature en cour de Rome » du 15 mars 1640. On aurait pu plaider longtemps. Le litige se termina par le mode habituel, c'est-à-dire que tous les prétendants, sauf un, se désistèrent, en se réservant une pension à la charge de celui d'entre eux qui avait évincé les autres ²³.

Le clergé était nombreux mais fort inégalement réparti entre les paroisses. La visite épiscopale de 1713 nous fait connaître cette composition que je relate ici dans l'ordre progressif : Saint-Laurent avait 3 prêtres, Saint-Hélier 4, Saint-Martin 5, Saint-Jean 9, Saint-Pierre en Saint-Georges 11, Saint-Sauveur 22 et Saint-Germain 30. On ignore les chiffres de Saint-Aubin, de Saint-Etienne et de Toussaint. A la cathédrale, l'autorité de l'évêque se heurtait à des barrières. Pierre Cornulier ayant voulu « visiter » le chapitre pour « en examiner la tenue, les ornements, les archives et livres de compte » vit les portes se fermer devant lui ²⁴. Il fallut qu'un arrêt du conseil du roi investît le prélat de la force nécessaire pour réaliser son programme (29 décembre 1629).

Parmi les recteurs, certains se montrèrent sensibles aux préoccupations qui hantaient l'Eglise touchant la formation des clercs. Le recteur de Saint-Martin, Fonsay, vers 1670, s'efforça d'y répondre. Celui de Saint-Hélier, Mellet de Roulle-

(23) Archives dép., G 48 A.

(24) GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, t. I, p. 188, note.

fort, fit imprimer en 1668 un manuel des ordinands. Cette paroisse inspirait des goûts littéraires car l'un des prédécesseurs de Mellet, Julien Lambaré (1647-1665) écrivit en 1659 une légende de saint Hélier qu'Albert Le Grand inséra dans ses *Vies des saints de la Bretagne Armorique* ²⁵.

Les édifices cultuels furent l'objet de travaux souvent complémentaires mais qui, pour deux églises, furent une réfection totale. La décoration se montra plus brillante que l'architecture.

Saint-Sauveur ajouta deux chapelles à son chevet oriental en 1656 et 1669. Le pignon de la façade à l'ouest s'écroula en 1682, si bien qu'en 1703 on commença une reconstruction complète de l'église.

Saint-Jean, rebâti entièrement, fut béni en 1689. A Saint-Germain, à partir de 1606, on éleva la façade du croisillon sud dont l'étage supérieur fut, de 1617 à 1623, l'œuvre de Germain Gautier, architecte parisien d'origine à qui l'on doit le premier plan du Palais ²⁶. A la suite du transept s'allongea un bas-côté au tracé oblique selon la ligne du vau Saint-Germain. Saint-Aubin reçut une addition semblable. François Huart de Bœuvres, trésorier du chapitre, y ajouta en 1634, du côté nord, une chapelle Notre-Dame-de-Pitié qui fut l'amorce de tout un collatéral construit en 1666. Un autel de l'église Saint-Etienne fut doté en 1638 d'un grand retable dû à Martinet, l'un de ces artistes de Laval qui composèrent pour Rennes et le diocèse de magnifiques retables ²⁷. Il a disparu, de même que celui de Toussaint. Pour cette église, aujourd'hui détruite, un autre architecte lavallois, François Houdaut, fit marché en 1673, en vue de la confection d'un maître-autel. La réalisation du retable fut confiée à un Rennais Thé du Chastellier, dont l'œuvre est perdue mais nous en possédons une description dans un procès-verbal d'arbitrage prononcé à son sujet par le grand avocat Pierre Hévin en 1684. Fait de bois doré, orné de colonnettes torsées, de niches, de guirlandes, d'un miroir, dominé par une corniche portant des vases de part et d'autre d'une couronne fermée que soutenaient des anges, il se rangeait honorablement dans l'école inaugurée par les Lavallois ²⁸.

(25) Edition de 1901, p. 733.

(26) BOURDE DE LA ROGERIE, article dans le *Bull. de la Soc. archéol.*, t. LV, 1928-1929, p. 33.

(27) Paule MALOUBIER-TOURNIER, *Les Retables du XVII^e et du XVIII^e siècles*, extrait des *Annales de Bretagne*, 1962, fasc. 1, p. 97, 96.

(28) MALOUBIER, *op. cit.*, p. 115, et A. DE LA BORDERIE dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. XV, 1^{re} partie, p. 128.

A la cathédrale, les deux tours furent achevées en 1680, telles que nous les voyons aujourd'hui. Pour le passage du dais rigide qui abritait le Saint-Sacrement lors des processions, l'entrée renaissance qui comprenait deux portes jumelées fut remplacée par une baie unique d'énormes dimensions (1683).

Si nous cherchons à saisir dans leur spontanéité les mouvements de la piété rennaise, nous les trouverons surtout dans les confréries qui gravitaient autour des églises paroissiales comme autour des églises conventuelles.

Fort nombreuses, ces associations peuvent se classer en trois catégories d'après le saint sous la protection duquel elles se sont placées. Certains vocables sont uniques soit qu'ils se réfèrent au patron de la paroisse ou à quelque autre saint. D'autres, au contraire, se retrouvent en plusieurs paroisses et révèlent un sentiment d'une certaine généralité.

Nous n'avons pas souvent la date de fondation des confréries. Parfois seules les indulgences qui leur ont été accordées témoignent de leur existence.

Parmi les confréries dédiées au patron de la paroisse, on trouvait celle de Saint-Etienne qui existait au ^{xiv}^e siècle et reçut des indulgences d'Urbain VIII en 1642 ; celle des Saints-Jean-Baptiste et Evangéliste, celles de Saint-Hélier, celle de Saint-Laurent, érigée par Innocent X en 1654.

Saint-Germain avait trois confréries dont le vocable, pour deux d'entre elles, n'existait pas ailleurs : celle de saint Laurent gratifiée d'indulgences par Urbain VIII en 1625, celle de la Trinité ou frairie blanche, réservée aux prêtres et aux religieux, instituée par Urbain VIII en 1634, et celle du saint Esprit qui avait sa chapelle de même nom et reçut des indulgences de Paul V en 1615.

Michel Bouasard, recteur de Saint-Hélier, fonda en 1603 une fête de sainte Cécile que les musiciens de la ville devaient célébrer chaque 22 novembre à la cathédrale.

D'autres confréries peuvent être mises en relation soit avec la « contagion » qui fit de cruels ravages à Rennes jusqu'en 1643, soit avec des dévotions très en faveur, au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge.

La peste qui avait sévi sur les Rennais au ^{xvi}^e siècle redoubla de nocivité au ^{xvii}^e. On la signale dès 1605. En 1624, elle se répand brusquement, elle cesse en 1628 pour faire en 1631 une nouvelle invasion. C'est alors que le corps de ville fit le vœu qui se concrétisa par la figuration en argent de la ville repré-

sentée par ses principaux monuments et sa ceinture de remparts. Cette œuvre fut placée solennellement, le 8 septembre 1634, dans la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, au couvent des frères prêcheurs. Le mal reparut en 1636 et porta le parlement à édicter des mesures sévères ²⁹.

A ce fléau peuvent être rattachées les confréries de saint Roch et saint Sébastien, qui remontait à 1425, fut unie en 1654 dant, il n'y a guère de corrélation entre les dates de l'épidémie et celles de l'histoire de ces confréries.

La confrérie des saints Fabien et Sébastien, Roch et Armel, qui existait à Toussaint en 1619, reçut des indulgences d'Urbain VIII en 1641. A Saint-Germain, la confrérie de saint Roch et saint Sébastien, qui remontait à 1425, fut unie en 1654 à celle du Saint-Sacrement. La confrérie de saint Sébastien à Saint-Hélier fut fondue en même temps que celle de saint Hélier, en 1668, dans celle de la Sainte Vierge, enrichie d'indulgences par Clément IX (1667-1669).

Plus nombreuses, les confréries de Notre-Dame des Agonisants répondent à des préoccupations du même genre quoique moins spéciales. Saint-Etienne eut un autel connu sous ce vocable en 1637. En 1669, une confrérie du même nom fut fondée par son recteur Pierre de Lorgeril et dotée d'indulgences par Clément IX. Sous le même titre, une confrérie formée à Saint-Germain reçut des indulgences d'Alexandre VII en 1658. De même, Saint-Aubin avait un autel et une confrérie portant ce titre qu'Alexandre VII gratifia d'indulgences en cette même année 1658. A Saint-Jean, l'on trouve, vers 1667, autel et confrérie de Notre-Dame des Agonisants. La confrérie de ce nom en Saint-Sauveur, fondée en 1659 par un pieux ménage, fut approuvée par Alexandre VII dès l'année suivante et augmentée en 1662, par les paroissiens qui ajoutèrent vêpres et salut à la célébration de trois messes par semaine.

La dévotion au Saint-Sacrement était une réponse aux négations des protestants. Elle s'affirma par les retables monumentaux dont il a été parlé. Maint particulier voulut que ce culte reçût une fréquence et un éclat redoublés et en assumait les frais. Nous en avons relevé plusieurs preuves. Le retable de Thé du Chastellier fut offert à Toussaint par la confrérie du Saint-Sacrement.

Saint-Germain ne reçut pas moins de quatre fondations en

(29) BOURDE DE LA ROGERIE, article cité dans le *Bull. de la Soc. archéol.*, t. LVI, p. 100.

l'honneur du Saint-Sacrement : le pardon des quarante heures fondé en 1663 par une « maîtresse tailleuse » ; le port solennel du Saint-Sacrement aux malades, fondé en 1667 ; l'adoration perpétuelle fondée en 1672 par un prêtre et trois dames ; enfin, la célébration de l'octave du « Sacre » ou Fête-Dieu avec adoration du Saint-Sacrement par cinq prêtres, fondée en 1699.

Jean Bonnier, recteur de Saint-Aubin, fonda dans son église, en 1673, une messe du Saint-Sacrement chaque jeudi, jour anniversaire de la première Cène. Son neveu et successeur, Raoul Bonnier, fonda une octave de saluts du Saint-Sacrement. Le recteur de Saint-Pierre en Saint-Georges fonda dans son église, en 1694, une confrérie du Saint-Sacrement.

Nous sommes renseignés fort en détail sur les générosités faites à Saint-Sauveur grâce au bel inventaire de Gilles de Languedoc³⁰.

En 1662, est faite une fondation « pour les prêtres commis à porter un poêle sur le Très-Saint-Sacrement allant aux malades » ; la fête des Quarante heures fut fondée en 1685 ; puis, en 1698, la dame de Cormené et le sieur Huart, son père, donnèrent une somme pour entretenir un cierge allumé au maître-autel devant le Saint-Sacrement, les jours ouvrables, depuis 1 heure de l'après-midi jusqu'à 7 heures.

De 1605 à 1719, par une sorte d'émulation, une vingtaine de saluts furent assurés à Saint-Sauveur. Ces fondations se ressemblent, il s'agit d'un salut à célébrer pendant l'octave d'une fête. La première de ces fondations est due à un conseiller du parlement Jean Le Levier et à sa femme Françoise Mellet du Hil, l'octave envisagée est celle de Pâques ; la seconde fondation, en 1630, vise l'octave de la Pentecôte, et ainsi de suite pour l'octave de Noël (1640), du Très-Saint-Sacrement (1645), de l'Assomption (1647), de la Transfiguration (1653), de la Tous-saint (1654), etc.

Le culte de la sainte Vierge reçut à Saint-Sauveur un éclat particulier, résultat de l'amplification de la légende du miracle accompli par la sainte Vierge pour sauver la ville assiégée par les Anglais en 1457. Ce salut aurait été dû à la révélation de la mine que creusaient les Anglais et qui allait déboucher dans l'église Saint-Sauveur. Trois signes avertirent les Rennais : les cierges s'allumèrent, les cloches tintèrent, enfin la statue de la Vierge abaissa son doigt pour montrer le point où se dirigeait la mine. Deux faits sont certains : que les Anglais aient essayé

(30) Voir P. PARFOURU, article cité.

de pénétrer dans la ville par le moyen d'une mine laquelle fut éventée, et qu'il existe encore aujourd'hui un puits dans le sol de Saint-Sauveur. La sainte Vierge protégea-t-elle spécialement les Rennais ? Rien ne s'y oppose. Il y a, au contraire, de fortes présomptions en faveur de la croyance ancienne à cette intercession. Quant au miracle des cierges et des cloches, la plus ancienne mention s'en trouve dans une édition de la *Chronique* d'Alain Bouchart, parue après sa mort en 1532. Quant au miracle de la main, le premier auteur qui le relate est Albert Le Grand dont les *Vies des saints* parurent en 1637, avec l'approbation de tous les évêques de Bretagne sauf de celui de Rennes, mais cette abstention n'est pas due à quelque réticence au sujet de Notre-Dame-des-Miracles. Le *Journal du bourgeois de Rennes* parle, en 1658 et en 1669, des honneurs rendus à la statue. Le P. Fautrel, jésuite du collège de Rennes, publia en 1658 une plaquette qui contribua fortement à la propagation de ce culte³¹.

L'année où le P. Eudes vint prêcher à Rennes, et par son inspiration, fut fondée à Saint-Sauveur, le 3 octobre 1670, la confrérie du Sacré-Cœur de la très sainte Vierge. Cette fondation fut augmentée à deux reprises. On n'y voit aucune allusion au « miracle ».

Gilles de Languedoc nous apprend que, depuis 1388, un cierge était entretenu à l'autel de Notre-Dame, en commémoration du salut de la ville assiégée par les Anglais. Le pieux archiviste termine ce chapitre en mentionnant l'« entretien que le soussignant (Languedoc) fait depuis vingt ans (ceci est écrit en 1720) et qu'il espère continuer le reste de sa vie de l'illumination, jour et nuit, de la lampe qui brûle devant l'autel de Notre-Dame sous la protection de laquelle il s'est mis et dévoué à son service en qualité d'un de ses moindres congréganistes depuis l'an 1657 ». Languedoc, qui en 1657 avait 17 ans, évoque ici la congrégation de la Sainte Vierge organisée par les jésuites du collège.

Les cadres hiérarchiques de la vie religieuse rennaise dont nous venons d'exposer les vicissitudes au XVII^e siècle, ne furent pas indifférents ni étrangers à la réforme catholique. La multiplication des confréries et des dévotions, l'introduction des mauristes à Saint-Melaine, la vigilance de l'évêque à redresser les corps ecclésiastiques en sont la preuve. Cependant, ce ne fut pas de ce côté-là que jaillit l'étincelle qui alluma la flamme et des foyers rayonnants. Cette renaissance spirituelle, on en trouve

(31) *Ibidem*.

l'origine dans les nombreux couvents qui alors apparaissent ou se revigorent.

Parmi les initiateurs, une place de choix doit être faite à ceux qui accomplirent l'ouvrage le plus neuf et le plus fécond. Dans cette catégorie se placent d'abord deux ordres jusque-là inconnus à Rennes, les jésuites et les capucins, et deux autres qui, en se corrigeant, devinrent les chefs d'une collection d'autres couvents : les carmes et les dominicains. Chacun de ces quatre ordres entraîna à sa suite quelques groupes de disciples et d'imitateurs de l'un et de l'autre sexe.

Les jésuites furent appelés par la communauté de ville dès 1587 pour prendre la direction de son collège³². Cet ordre, dont la première autorisation par le pape remontait à 1540, s'était développé avec une extrême rapidité. L'une des causes de son succès tenait à la formation longue et sévère qu'il imposait à ses adeptes. Sa note originale était une obéissance stricte au Saint-Siège. L'une de ses activités, celle qui le fit appeler à Rennes, était l'organisation de collèges qui dispensaient ce que l'on a appelé, dans la suite, l'enseignement secondaire. Il ne s'agissait pas de donner, comme le feront les frères, les éléments de l'instruction aux pauvres. Non. Ce que faisaient les jésuites ne relevait pas de la charité mais de l'apostolat. Ils visaient à ramener les classes dirigeantes et aisées, bourgeoisie et noblesse, à la foi et à la pratique catholique, avec l'espoir d'infuser par leur intermédiaire la vie chrétienne dans tous les rouages de la société.

Les innovations qu'on attribue généralement aux jésuites avaient eu à Rennes un premier essai de réalisation au collège Saint-Thomas. Les élèves y recevaient un enseignement complet réparti entre plusieurs classes de grammaire suivies des humanités et de la rhétorique. L'émulation était stimulée par des concours, des jeux publics et des prix, notamment l'églantine et la plume d'argent dues à la générosité du président Bruslon de La Musse. Néanmoins, le collège ne prospéra pas, il suait la misère et l'indiscipline. Or, si les nobles bourgeois tenaient à leur collège pour l'éducation de leurs fils, ils le voulaient bon. Des démarches sérieuses s'esquissèrent en 1586 et aboutirent, le 30 avril 1587, à la conclusion d'un contrat qui traçait le plan général du nouvel établissement. La tentative échoua. Le général atermoya, n'approuvant pas certaines clauses. Des jésuites

(32) Geneviève DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Le Collège de Rennes depuis la fondation jusqu'au départ des jésuites, 1536-1762*, extrait du *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. XLVI, 1918.

étaient envoyés de Paris pour prêcher et négocier en même temps, mais l'un d'eux, en 1589, se compromit par des sermons trop véhéments contre Henri III, de même que certains de ceux qui avaient invité les jésuites furent inquiétés à cause de leurs sympathies ligueuses. Enfin, le bannissement des jésuites en 1594 arrêta net tout pourparler.

Après le retour de la paix, les Rennais revinrent à leur projet. L'édit de Rouen, de septembre 1603, rouvrit aux jésuites les portes du royaume. Dès la fin de cette année-là, les conversations reprirent et aboutirent, en février 1604, à des lettres patentes d'Henri IV permettant aux jésuites d'établir un collège à Rennes avec le nombre de personnes nécessaire pour « le service divin et l'instruction de la jeunesse ». Le contrat définitif fut signé par le général de la compagnie le 14 avril 1607. Son refus de l'internat ainsi que de l'obligation juridique des services spirituels avait causé ce retard. Mais, dès la rentrée de la Saint-Luc (18 octobre) 1604, le collège s'était mis en train. Il s'installait à Saint-Thomas dont les bâtiments furent grandement augmentés. Il comportait six classes dont quatre de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique. En outre, deux régents enseignaient la philosophie. Il s'y ajouta un cours de théologie morale sous le nom de cas de conscience, puis un cours de théologie scolastique, tous les deux destinés aux clercs. L'enseignement de la physique, des mathématiques, de la géographie devait former des marins. Dès la fin du XVII^e siècle, la langue française pénétra dans les livres classiques.

Il n'y avait aucune rétribution scolaire. La gratuité était la règle comme l'externat. En dehors des classes terminales qui tenaient lieu de séminaires qui n'existaient pas, le collège avait pour but de former non des prêtres ni des religieux mais des laïques chrétiens convaincus. *Ex litteris virtutem percipias*, lisaient les élèves sur la porte de leur classe de rhétorique.

Sans leur donner une instruction religieuse plus poussée que celle du catéchisme, les jésuites inculquaient à leurs élèves le goût de la piété, par exemple en donnant à la « première communion » un éclat inaccoutumé, ainsi que par la congrégation de la sainte Vierge qui groupait les plus fervents et studieux des élèves pour s'adonner à des œuvres charitables telles que la visite des pauvres et des malades.

Ces sentiments trouvèrent l'atmosphère qui leur convenait dans l'église que nous connaissons sous le nom de Toussaint. La première pierre en fut posée le 30 juillet 1624 conjointement par l'évêque et le corps de ville. Les plus renommés architectes de la compagnie y mirent la main, Martellange, François Derand

et surtout Charles Turmel, quimpérois³³. La consécration fut faite le 3 septembre 1651. Le maître-autel, pour lequel la ville avait refusé le don du duc de Rohan qui voulait y apposer ses armes, fut achevé, en 1677, par les François Houdaut, père et fils, dont il est le chef-d'œuvre. La ville fondatrice était en droit de placer seule ses armes sur le collège et sur l'église. Elle fit graver sur une plaque de marbre à l'entrée : « DEO OPTIMO MAXIMO JESU CHRISTO, SANCTIS IGNACIO ET XAVERIO NOBILISSIMI CIVIS RHEDONENSES COLLEGII ET SEDIS SACRAE FUNDATORES POSUERE ANNO MDCLIV. » En effet, Rennes avait couvert les frais du collège, de sa construction et de son entretien. Par ailleurs, les Etats avaient accordé 12 000 livres, le clergé diocésain deux décimes (10 000 livres) et par union canonique le collège avait reçu le revenu de trois prieurés.

On se tromperait sur les intentions des bourgeois de Rennes et sur celles des jésuites si l'on ne voyait en eux que des pédagogues. Si importante que fût leur entreprise éducative, les Rennais avaient nettement prévu que les religieux y joindraient l'apostolat. Cette pensée s'exprime franchement dans ce qu'écrivait aux Pères le procureur syndic de la communauté de ville, le 13 mars 1606 : « Nous vous avons appelés non tant principalement pour l'instruction des lettres humaines comme pour cultiver nos âmes et pour les instructions spirituelles. » La même année, le corps de ville écrivait au pape : « Nous ne pouvons avoir contre l'hérésie plus assurés boulevards et remparts que les pères de la Société du nom de Jésus. » Le contrat de 1587 disposait que « sept ou huit pères de la Compagnie devaient prêcher, confesser, visiter les malades et faire autres bonnes œuvres ». Les jésuites consacrèrent à ce devoir une grande partie de leur temps. Fréquemment, ils prêchaient avents, carêmes et fêtes tant à la cathédrale que dans leur propre église. Le père Bourdaloue, qui passa à Rennes l'année 1667-1668, prononça en juin le panégyrique de saint François de Sales quand les visitandines le célébrèrent. Lorsque la peste sévit à Rennes, trois jésuites payèrent de leur vie leur ministère³⁴. Ces religieux étaient les directeurs spirituels de communautés comme les hospitalières de Saint-Yves. Deux œuvres sont essentiellement à leur actif : la congrégation des Messieurs qui, en 1626, groupait cent soixante hommes de l'aristocratie et

(33) DELATTRE. *Notice sur la vie et les œuvres de Frère Charles Turmel, Breton, jésuite et architecte, 1597-1675*, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XXII, 1942, p. 29. P. MALOUBIER, *op. cit.*, p. 104. P. MALOUBIER-TOURNIER, *op. cit.*, p. 104.

(34) En 1628, 1631 et 1634.

des professions libérales, à laquelle, en 1662, ils joignirent une congrégation des Artisans et marchands³⁵. D'autre part, dans les bâtiments du collège, un corps de logis, en 1675, était affecté à une « maison de retraite » qui comptait quatre-vingt-seize lits. L'instaurateur en avait été le P. Jégou, recteur du collège, qui publia plusieurs brochures à l'usage des retraitants.

Il est légitime de rattacher l'œuvre des ursulines à celle dont les jésuites s'acquittaient à Rennes en y tenant un collège. Elles n'étaient pas les disciples d'Ignace de Loyola mais elles se vouaient à l'éducation des filles et c'est à ce titre que s'impose le rapprochement entre les deux ordres.

Fondées au xvr^e siècle en Italie, pourvues par saint Charles Borromée d'une constitution que le Saint-Siège approuva en 1572, elles furent appelées à Paris par le P. de Bérulle, comme offrant une voie aux postulantes du Carmel douées pour la vie active plutôt que pour la vie contemplative (1604). Ainsi que les jésuites, elles prononçaient un quatrième vœu mais ce n'était pas le même : elles consacraient leur vie à l'enseignement. Dans le même esprit que les jésuites, elles s'appliquaient non à faire de leurs élèves des religieuses mais de bonnes laïques, femmes du monde et expertes ménagères. L'instruction religieuse consistait surtout dans le catéchisme. La première communion était solennelle, précédée d'une retraite, semaine de réflexion sans prédicateur. Les premières communiantes étaient vêtues de blanc. Une fine psychologie inspirait ces dames : « Des jeunes filles les unes se corrigent par la crainte, les autres par la douceur, les unes par le silence, les autres par le regard et par le seul maintien. Les maîtresses de chaque classe s'étudieront à remarquer la nature et l'inclination des élèves et leur capacité afin de les conduire et traiter avec prudence et discrétion. »³⁶

Le régime était le pensionnat. L'« externat » était une école d'enfants pauvres. Il y eut une quarantaine de ces pensionnats en Bretagne. Celui de Rennes reçut l'autorisation de l'évêque en 1614, celle du roi en 1615. Dès le 10 janvier 1614, les ursulines de Paris, mères de celles de Rennes, avaient acquis un immeuble à Rennes. L'organisation de l'école ne se fit pas avant 1619 ou 1620. Le 10 août 1623, la communauté de ville, consciente

(35) P. HARDOÛIN. *La Marmite des pauvres*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. LXX, 1956, p. 51.

(36) Anne BERTOUT, *Les Ursulines de Paris sous l'ancien régime*, 1935. POQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La Vie temporelle des communautés de femmes à Rennes au XVII^e et au XVIII^e siècle*, 1916, extrait des *Annales de Bretagne*, t. XXXI et XXXII.

du succès de cette éducation, leur concéda un terrain sur le pré Botté, et pour ce cadeau suivi d'autres se considéra comme fondatrice et fit graver ses armes en trois endroits de la maison. Là se fit la construction du couvent et de son église dont Germain Gautier fut l'architecte.

La congrégation des ursulines de Paris qui avait essaimé à Rennes n'était pas la seule en France ni la plus nombreuse. Celle de Bordeaux l'emportait sur toutes les autres par ses cent couvents. Elle en créa un à Rennes. Il s'établit à l'autre bout de la ville, près des capucins, à l'angle des rues Reverdiais (d'Antrain) et de la Cochardière. Les autorisations nécessaires vinrent en 1677, de l'autorité épiscopale, de la ville et du roi. La première pierre fut posée en 1678. Comme la marquise de Mortemart, Louise de Maure, avait été la grande bienfaitrice des ursulines du pré Botté (1615), dites « grandes ursulines », Jeanne de Chasteignier de la Thébaudais fut celle des « petites ursulines », celles de la rue Reverdiais (1677).

Les capucins furent avec les jésuites le fer de lance du catholicisme réformé. Ils étaient complémentaires les uns des autres : les jésuites l'emportaient par l'intellectualité ; les capucins, par leur évidente pauvreté ; leur austérité, leur ardeur, séduisaient les foules. Fondés en Italie au xvi^e siècle par un franciscain transfuge qui s'adonna à la vie érémitique, ils se transformèrent à l'instar des autres ordres « mendiants ». Appelés en France par le cardinal de Lorraine, établis à Nantes par Mercœur, ils se manifestèrent comme de fougueux ligueurs.

La ville de Rennes se montra très bienveillante à leur égard, elle leur acheta un terrain rue Reverdiais, à l'emplacement de l'actuel collège Saint-Martin, et prit à sa charge la construction du monastère. Le 22 août 1604, leur chapelle fut bénite en présence du parlement « en corps », du présidial et de tout le clergé de la ville. Un capucin inaugura les quarante heures de 1618 et dans la procession défilèrent quatre-vingt-six capucins, nombre qui s'explique par la tenue dans le couvent de Rennes du chapitre général de l'ordre. La municipalité leur fit porter à cette occasion une pipe de vin blanc, une barrique d'huile et 300 livres en argent pour traiter les pères en poisson pendant trois jours. Les couvents bretons ou voisins de la Bretagne étaient assez nombreux pour qu'on en formât une province de Rennes en 1629. Lors de la mission donnée à Rennes en 1685, un capucin prêcha l'ouverture et la clôture, quarante capucins confessèrent.

En 1648, le général des capucins vint à Rennes monté sur une mule ; il s'en alla douze jours après en faisant halte à Saint-Cyr.

Saint-Cyr était un couvent de calvairiennes. Or celles-ci, bénédictines de stricte observance, étaient les filles spirituelles non des bénédictins mais des capucins. Le père Joseph, le plus fameux d'entre eux sous le surnom d'éminence grise, les avait fondées à Poitiers. Purement contemplatives, ces moniales bénéficiaient d'un privilège d'exemption qui les dispensait de l'autorité épiscopale. Aussi le père Joseph fit-il pendant plusieurs années le siège de Pierre Cornulier pour lui arracher une autorisation qui ne fut donnée que le 9 juillet 1630. Sollicitée par une lettre de cachet de Louis XIII, la ville céda également le 12 juillet. La plume du grand jurisconsulte Sébastien Frain exprima les discrètes réserves des bourgeois, « désirant condescendre aux volontés de sa Majesté encore qu'ils soient surchargés de cinq différents bâtiments de familles religieuses, pas un seul desquels n'est encore parfait, les autres guère avancés ». Une seule condition fut imposée : que le nouvel établissement fut hors de la ville. Il y fut satisfait par l'acquisition du prieuré de Saint-Cyr que céda l'abbé de Saint-Julien de Tours (5 janvier 1633). C'est alors que le nouveau couvent fut construit. La première pierre de sa chapelle définitive ne fut posée qu'en 1670.

Les calvériennes obtinrent du roi la permission d'acquérir dans l'intérieur de la ville une maison pour soigner leurs malades. Elles jetèrent d'abord leur dévolu sur l'hôtel d'Espinay (aujourd'hui hôtel de Talhouët), rue des Dames, que leur céda la marquise d'Assérac, Jeanne-Pélagie de Rieux, mère d'une générale de la congrégation et veuve d'un grand ami du P. Yves de Paris, autre capucin renommé. La ville vit là et non sans raison une violation des conventions, elle fit opposition (1659). Les événements prirent ensuite un autre cours. Le premier-président, Henry de Bourgneuf de Cucé, grand ami des capucins chez lesquels il fut inhumé (1660), laissa pour veuve et douairière Calliope d'Argentré, petite-fille de l'illustre Bertrand d'Argentré, qui par une donation du 25 novembre 1671 fit les calvairiennes propriétaires de l'hôtel de Cucé, place de la Grand'Pompe. La ville fit, à nouveau, opposition. L'éloquent avocat Pierre Hévin fut son défenseur : « Quoi ? disait-il, la ville et les faubourgs de Rennes de si médiocre étendue sont inondés de religieux ! Dans les siècles précédents, on s'est contenté de cinq monastères... c'est une chose étonnante qu'en moins de soixante ans il s'en est établi douze nouveaux et celui-ci le treizième... », et pourtant, à la suite de la « grande peste » de 1632, la ville avait arrêté de n'en plus recevoir. Du moins, avait-elle pris l'habitude de formuler quelques restrictions : s'établir hors de la ville, ne pas quêter, recevoir par

priorité les novices de Rennes. Malgré tout, les calvairiennes, munies de lettres patentes (décembre 1671), que le Parlement enregistra par déférence pour la mémoire de son premier-président mort en réputation de sainteté, l'emportèrent. En 1678, fut posée la première pierre de leur église dont le plan était remarquable. C'était une rotonde ovale éclairée à son sommet par un vaste ajourement cerné d'une balustrade que soutenaient de grandes cariatides de bois³⁷. Le monument abritait le mausolée construit sur la tombe du premier-président, qu'on avait transporté là, et de Calliope décédée en 1680.

Quoique indépendants de l'ordre franciscain, les minimes étaient des fils de saint François comme les capucins. Leur origine remontait au séjour de saint François de Paule auprès de Louis XI. Leur nom même enchérissait sur l'humilité des frères mineurs. Leurs caractères les rapprochaient des capucins. A Rennes, ils furent aussi bien accueillis sinon mieux. La demande d'autorisation fut présentée au conseil de Ville par Gilles Camart, venu à Rennes pour prononcer l'oraison funèbre de l'évêque Larchiver en 1619. Les nouveaux venus s'établirent en bordure des Lices ; ce fut plus tard la rue Saint-Louis. La première pierre fut posée en 1622. L'évêque Cornulier se déclara fondateur et en cette qualité construisit un tombeau dans le chœur de l'église. La ville accorda en 1623 un don de 3 000 livres pour la construction. En reconnaissance, les minimes promirent de célébrer chaque année, le 1^{er} janvier, à son intention, une messe solennelle précédée du *Veni Creator*. Ses armes furent apposées dans le cloître. La communauté de ville fit de ce couvent son Saint-Denis : elle décida que ses membres y seraient inhumés à ses frais (1659) et que l'on y célébrerait les services à la mémoire de ces messieurs (1681). Ces moines modestes jouirent aussi de la faveur de familles puissantes : le procureur général Gilles Huchet de La Bédoyère y fit construire une chapelle familiale (1629), Jean de Francheville, maître d'hôtel de Louis XIII, fit de même en 1632, puis Charles Champion de Cicé, conseiller au Parlement.

*
* *

Ni les carmes ni les dominicains n'étaient des nouveaux venus à Rennes. Ordres anciens, ils se réformèrent eux-mêmes et eurent à Rennes des promoteurs et l'un des chefs-lieux de cette renaissance.

(37) Joseph MATHURIN, *L'Eglise conventuelle du Calvaire de Cucé à Rennes*, 1908.

Aux Carmes, le Rennais Pierre Béhourd, prieur, dur pour les autres comme pour lui-même, échoua dans ses essais de réforme. Sa patience et sa persévérance firent mûrir les fruits que cueillit son successeur³⁸. Celui-ci, Philippe Thibaut, originaire du Saumurois, tempéra la discipline par la douceur angevine. Prudente, la réforme qu'il préconisa ne visa pas à ressusciter la constitution primitive mais celle qui avait été mitigée par les papes et en dernier lieu par Eugène IV en 1432. Sage, il ne supportait pas le mélange dans le même couvent des nouveaux et des anciens superficiellement convertis, et ne se hâta pas de répandre sa réforme au-delà de sa province. Prosélyte de la réforme depuis 1604, il l'établit au couvent de Rennes quand il en devint prieur en 1608 et ce couvent fut le chef-lieu de cette réforme qui s'étendit à tous ceux de la province. Le carme, se souvenant des primitifs du Carmel palestinien, n'abjurait pas son origine érémitique et, toutes les fois que le ministère ne l'en faisait pas sortir, sa cellule était le lieu de sa résidence, de sa méditation, de son étude et de sa prière. Le frère Jean de Saint-Samson, organiste aveugle et modèle des contemplatifs, laissa la réputation d'un bienheureux. Des reliques de ce moine étaient vénérées chez les ursulines. Les carmes introduisirent les carmélites à Rennes, ils furent les directeurs ou les conseillers des visitandines et des bénédictines. Voisins des jésuites car la rue Vasselot touchait le collège, ils reçurent dans leur église les élèves trop nombreux qui ne pouvaient être contenus dans la chapelle provisoire des pères. Les novices des carmes qui devaient poursuivre des études furent envoyés au collège des jésuites à La Flèche, de préférence au couvent des carmes parisiens de la place Maubert, tant que celui-ci ne fut pas réformé. L'institution de la fête des quarante heures chez les carmes marque leur spiritualité commune avec les jésuites. Dans l'église des carmes était invoquée Notre-Dame de la Paix. Inspiré par cette dévotion, un carme du couvent des Billettes à Paris fit vœu à Rennes, en 1645, de se rendre en pèlerinage à Jérusalem, portant dans une caisse une statue de la Vierge de deux pieds de hauteur. La paix ayant été publiée en février 1660, il exécuta ce vœu et, de retour, aboutit au couvent de Rennes, le 17 décembre 1662³⁹.

Rennes reçut aussi, mais beaucoup plus tard, les carmes

(38) Suzanne-Marie BOUCHEREAUX, *La Réforme des carmes de France et Jean de Saint-Samson*, Paris, 1950, thèse de doctorat ès-lettres.

(39) GUILLOTIN DE CORSON, *La Dévotion à Notre-Dame de la Paix chez les carmes de Rennes*, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, 19 octobre et 2 novembre 1889.

de la réforme plus rigoureuse de saint Jean de la Croix, dits carmes déchaussés. Leur première requête à la communauté de ville remonte à 1632 mais, sur l'intervention des autres couvents de « mendiants », elle fut écartée. Après bien des années, se trouvant donataires de biens importants en Basse-Bretagne, les carmes « déchaux » revinrent à la charge (1690). Cette fois, ils furent autorisés et bâtirent leur couvent dans la rue de la Quintaine (aujourd'hui de Fougères), en contiguïté avec l'hôtel de Marbeuf. La première pierre de leur église fut posée le 25 juin 1693 par le procureur général Charles-Marie Huchet de la Bédoyère au nom du contrôleur général de Pontchartrain, ancien premier-président du parlement de Rennes⁴⁰.

Les « grands carmes » ont été les pères spirituels des carmélites de Rennes, la cause de leur venue, et indirectement de celle des visitandines. Deux carmes de Rennes demandèrent à l'évêque Larchiver que des carmélites vissent dans sa cité. L'un d'eux était Archange de Saint-Luc, récemment élu prieur à la place du P. Philippe Thibaut lui-même élu provincial et dont Archange de Saint-Luc était le bras droit. La requête fut aussitôt exaucée (20 décembre 1618). Ce fut un des derniers actes de cet évêque qui mourut le mois suivant. Dès le 21 décembre, la ville à son tour accorda son autorisation dans des termes à retenir. Elle permettait à ces « honnêtes filles des meilleures familles du diocèse » de s'établir à Rennes afin qu'elles ne s'éloignassent pas. Cela est la preuve d'une poussée locale en faveur des fondations monastiques. La ville l'encouragea en se réservant les droits et les obligations de fondatrice. Elle assura au futur carmel un fonds de 6 000 livres en s'excusant de ne pas faire mieux en raison des charges qui pesaient sur elle du fait de la construction de l'hôpital Saint-Yves et du collège des jésuites. Elle ne parla pas du palais du parlement dont la première pierre venait d'être posée en septembre. Les religieuses reconnurent si bien ce patronnage que, dès 1619, lorsque les carmes, pour ne pas distraire leur solitude, cessèrent de gérer leurs intérêts, elles requièrent les membres de la communauté de ville d'élire parmi eux « un père spirituel et conducteur de l'œuvre ».

L'autorisation royale fut délivrée le 19 janvier 1619, à la demande des bourgeois et sur les démarches et aux frais d'Henry de Bourgneuf de Cucé, fils du premier président et lui-même destiné à le devenir.

(40) *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. XXII, 1893, p. VIII.

Auparavant, les carmes avaient jeté leur dévolu sur les terrains vagues qui s'étendaient entre la rue Saint-Melaine, celle de la Reverdiais (d'Antrain), le boulevard de la Porte aux Foulons et les remparts vers l'est.

Dès 1620, s'éleva une chapelle provisoire. En mai 1621, fut commencée la construction du monastère dans lequel les carmélites entrèrent le 16 avril 1622. Elles étaient au nombre de sept, venant du carmel de Vannes. Le Père Philippe Thibaut, porteur d'une commission *ad hoc* du général, était allé les chercher. A leur dernière étape, au château de la Musse en Baulon, le père Thibaut en prêchant leur dit que le couvent où il les menait serait comme leur sépulcre. Ce nom fut retenu pour désigner le carmel de Rennes.

Ces carmélites avaient été fondées au xv^e siècle par la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne. Elles dépendaient directement du Saint-Siège par l'intermédiaire d'un vicaire général qu'elles élistaient parmi les carmes. Cette exemption ne plut guère à l'évêque Pierre Cornulier qui s'appuyait sur les décrets du concile de Trente pour en contester la valeur. En confirmant l'autorisation donnée par son prédécesseur, il stipula « sauf ses droits réservés » (4 mars 1620). Il voulut, en 1631, faire, en compagnie du conseiller au parlement de Pellevé, la « visite » du nouveau monastère : il fut fraîchement accueilli.

Ce carmel de 1631 n'était plus celui où les Vannetaises avaient d'abord demeuré. Les paisibles bourgeois de Rennes estimèrent que, placé trop près des fortifications, il gênerait la défense de la ville et l'interdirent (15 novembre 1624). Les carmélites se transportèrent de l'autre côté de la rue Saint-Melaine, dans le champ de la foire aux oignons qui appartenait à l'abbaye Saint-Melaine et dont elles n'occupèrent qu'une portion. Ce transfert fut approuvé par le roi en 1625 et le nouveau couvent achevé en 1631. La première pierre de l'église fut bénite le 26 août 1678 par le vicaire général des carmélites, sans aucune intervention de l'évêque. L'église terminée fut bénite en 1682. Le marché de l'autel et du tabernacle est seulement de 1700. Il comportait un grand retable dressé sur quatre colonnes de marbre noir d'ordre corinthien, à l'instar de celui des Augustins (Saint-Etienne actuel)⁴¹. Quant au couvent abandonné par les

(41) S. BOUCHEREAUX, *op. cit.* et POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *L'Ancien monastère des carmélites de Rennes*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. LXX, 1956, p. 17. *Id.*, *Préliminaires de la construction du séminaire de Rennes (faculté des lettres) par Henri Labrousse*, dans les *Annales de Bretagne*, t. LXI, n. 1, p. 96. Lucien DECOMBE, *Communication dans le Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. XX, 2^e partie, p. XVI.

carmélites, elles le vendirent aux visitandines par contrat du 28 septembre 1630. Les craintes stratégiques de 1624 s'étaient dissipées. L'autorisation de la ville date de 1628, 1^{er} septembre.

La Visitation Sainte-Marie avait été créée par saint François de Sales pour recueillir les jeunes filles dont la santé ou les goûts ne pouvaient pas supporter la dure vie des carmélites.

La venue des visitandines à Rennes fut due, comme celle des carmélites, à une initiative locale, procurée par l'entremise des jésuites, réalisée par le voyage à Orléans de Renée du Quengo, veuve du président du Chastellier de la Hautays et fille de Madeleine de Bourgneuf, ce qui l'apparentait à une famille dont le nom figure en mainte page de l'histoire religieuse de Rennes en ce temps.

Nantie des autorisations nécessaires de l'évêque, de la ville et du roi, accompagnée de sa nièce Julienne Gillet qui fut la première supérieure de la Visitation du Colombier, et de Jean Quenel, alors recteur de Domagné, elle se rendit à la Visitation d'Orléans et en ramena quelques religieuses avec leur supérieure et fondatrice, Claude Agnès Joly de La Roche, qui avait reçu le voile des propres mains de saint François de Sales.

Aussitôt arrivées à Rennes et logées provisoirement au bas des Lices près de la porte Mordelaise, elles reçurent « les officiers de la ville couverts de leurs robes de satin blanc, passementées d'hermine avec les armes de la ville, qui offrirent les présents et les services de la ville ». C'est là que mourut cette vénérée mère Agnès Joly de La Roche, le 30 décembre 1630, à trente-huit ans⁴². Les visitandines ne purent entrer dans leur monastère qu'après que les carmélites l'eurent quitté, en 1631. Leur église ne fut commencée qu'en 1659 et bénite en 1662 par l'évêque de Rennes. Quand la façade se dressa dans sa pure majesté, les Rennais admirant ce « frontispice » comme un des plus beaux monuments de la ville, permirent aux religieuses d'aplanir la contrescarpe en forme de parvis jusqu'à la place Sainte-Anne et de planter autour du portail de l'église des piliers de pierre afin que les roues des carrosses ne l'endommageassent pas. Ils voulurent en outre qu'aucun bâtiment ne fût élevé, ni aucun arbre planté sur cette place dont le couvent pût être incommodé. On connaît l'architecte : Guillaume Béliard,

(42) Françoise-Madeleine DE CHAUGY. « La Vie de notre très honorée mère Claude Agnès Joly de La Roche », dans *Les Vies des IV premières mères de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie*. Annecy, 1659, p. 535-559 sur son séjour à Rennes. Rien ne remplace la lecture de ce précieux écrit.

nantais, signalé déjà en 1650 comme maître architecte et membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande.

Le nombre des religieuses s'accroissant vite, les visitandines fondèrent un second monastère à Rennes. Elles achetèrent, le 29 octobre 1633, le Colombier de Beaumont, reçurent l'autorisation épiscopale et, pour avoir celle de la ville, firent valoir que leur règle ne permettait pas plus de trente-trois sœurs par maison, chiffre qui avait été « plusieurs fois excédé », et que dans ce quartier excentrique n'existait aucune église où se dit ordinairement la messe. Une lettre de cachet appuya cette demande (4 février 1634). Les bourgeois acquiescèrent. Des visitandines s'installèrent en 1641 dans ce second monastère, dont l'église ne fut commencée qu'en 1674.

*
* *

De même que les carmes, les dominicains eurent au XVII^e siècle leur réforme et le couvent de Bonne-Nouvelle en fut le centre. Nous sommes chichement renseignés sur ce mouvement. Le P. du Paz, dominicain de Rennes, érudit éminent et réfractaire à la réforme qui l'obligea à se réfugier au couvent de Quimperlé, prouve que les non-réformés, s'ils laissaient au second plan certaines exigences de la règle, n'en étaient pas moins, le cas échéant, des hommes respectables⁴³.

Le couvent de Rennes comptait un petit groupe de moines avides d'y faire triompher la réforme, mais ils n'étaient pas la majorité. Ils avaient aussi contre eux le prieur et le provincial. L'initiateur du zèle, Pierre Jouault, en séjour d'études au couvent de Saint-Jacques à Paris, rencontra le père Sébastien Michaëlis, de Marseille, propagateur de la réforme en Provence : ce fut un exemple inoublié. De retour à Rennes, Pierre Jouault n'eut de cesse que la réforme aboutît. S'étant rendu à Rome, il obtint du général la mission de réformer son couvent. Mais, en dépit de plusieurs arrêts du parlement prescrivant d'exécuter les ordres du général, le succès était douteux, lorsque le père Jouault, accompagné de Noël des Landes, futur évêque de Tréguier, partit à pied pour Rome et de là pour Lisbonne où se tenait le chapitre général. Il y eut complètement gain de cause. Rentré à Bonne-Nouvelle le 25 juillet 1619, il réussit à faire élire prieur Hyacinthe Charpentier, aussi chaud partisan de la réforme que lui-même.

(43) A. BOURDEAUT, *Le Père Augustin du Paz et l'Histoire généalogique de Bretagne*, 1922. Extrait du *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*.

Les frères prêcheurs de Rennes se livrèrent désormais à l'apostolat. Des écrivains réputés ont vécu dans les murs du couvent et ont mis leur plume au service de la même cause. Albert Le Grand de Morlaix y fit profession. Il ne tarda pas à faire paraître ses *Vies des saints de la Bretagne armorique* (1636). Le vœu de Rennes à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle contre la peste détermina un regain de popularité au profit du couvent. La peinture vénérée conservée dans une galerie du cloître notablement élargie en 1602 fut transportée en 1623 dans une véritable chapelle construite pour elle presque au même lieu. Là fut déposé le grand ex-voto rennais de 1634. La littérature y trouva un aliment. Yves Pinsart, prieur du couvent de Quimperlé, réformé mais ami de Du Paz, publia en 1634, à Rennes, *Le Triomphe du vœu de Rennes à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*. Le chanoine nantais Vincent Charron, en son *Kalendrier historial* (1637), inséra plusieurs récits de miracles attribués à la même intercession. La propagation du rosaire en fut stimulée. Le père François Allain, fils d'un procureur au parlement et profès à Rennes en 1632, fut l'un de ses plus zélés orateurs de même que le père Dominique Guyomar qui fonda plusieurs confréries sous ce vocable dans le diocèse (1685-1689).

Au même élan se rattache la publication à Rennes, en 1685, par le dominicain Antoine Thomas, d'un récit de la prétendue fondation du rosaire en Bretagne par saint Dominique lui-même, échoué sur la côte vannetaise, légende sortie de l'imagination d'Alain de La Roche, dominicain breton du xv^e siècle.

Plus sérieuse est la part prise par des dominicains contemporains à l'évangélisation des colonies. Un père de Bonne-Nouvelle, André Chevillard, fit paraître en 1659 une *Histoire des colonies d'Amérique* qui inspira la vocation du père Godefroy Loyer, religieux du même couvent rennais, missionnaire aux Antilles puis préfet apostolique de Guinée (1700), qui se retira à Bonne-Nouvelle et dont les *Missions* furent éditées en 1714⁴⁴.

Pierre Jouault, le réformateur de Bonne-Nouvelle, fut aussi l'introducteur à Rennes des dominicaines appelées catherinettes parce qu'elles suivaient la règle élaborée par sainte Catherine de Sienne au xiv^e siècle. Ces religieuses s'étaient établies à Dinan. Or, parmi elles, plusieurs étaient Rennaises et d'autres filles de Rennes désiraient entrer dans cet ordre. Elles trouvèrent un protecteur dans la personne du conseiller au parlement Henri de La Noue dont la mère, Anne Cornulier, était sœur de l'an-

(44) Sigismond ROPARTZ, *Etudes sur quelques ouvrages rares ... du XVII^e siècle*, 1879.

ancien évêque de Rennes de ce nom. Il assumait les frais de la fondation.

Le chapitre de l'ordre commit le père Jouault en qualité de provicaire pour négocier cette affaire. Certaines conditions imposées par la ville sont caractéristiques : la supérieure de Dinan choisira entre ses filles celles qui sont d'origine rennaise pour les envoyer à la nouvelle fondation et, dans les réceptions futures, on préférera toujours les filles de la ville sans en exiger, si elles ont peu de fortune, qu'une dot dont le montant maximum est précisé. Ces demoiselles de « bons lieux et moyens » qui désiraient se faire dominicaines à Rennes n'étaient pas de familles aristocratiques comme les dames de Saint-Georges.

L'autorisation ayant été accordée par la ville en 1636, la nouvelle communauté s'établit aux Lices. Puis, le nombre des recrues augmentant, elle acquit un immeuble, rue Hux (aujourd'hui de Paris) en 1645. C'est alors qu'elle se heurta aux seigneurs féodaux qui étaient l'abbé de Saint-Melaine et l'abbesse de Saint-Georges. En cette occurrence, les sœurs appelèrent à leur secours le procureur général Huchet de La Bédoyère, « personne de haute vertu », qui avait été leur prête-nom dans leur récente acquisition. Il fallut pourtant soutenir contre l'abbesse un procès qui dura jusqu'en 1660. Depuis 1646 les catherinettes s'étaient transportées dans leur nouveau couvent. C'est là que mourut, le 16 janvier 1663, leur prieure « la bienheureuse et très révérende mère Marguerite de Bresmes, dite de la Vierge. « Elle était d'une des premières familles du royaume, douée des plus belles perfections et du plus bel esprit du siècle car elle savait le grec, le latin, l'italien et a composé quantité de beaux livres qui ont été approuvés des docteurs, et savait aussi la philosophie et la poésie. »⁴⁵

*
* *

Les deux premiers ordres mendiants que nous avons étudiés, les carmes et les dominicains, nous ont retenu longtemps et entraîné loin à cause du large cortège qui les a suivis. Il n'en sera pas de même des deux autres, les franciscains et les augustins, dont le rayonnement a été moindre.

Les cordeliers de Rennes avaient conservé leur popularité et leur prestige mais ils furent travaillés par des discordes

(45) *Journal d'un Bourgeois, op. cit., p. 140.*

intestines. Parmi les disciples de saint François certains comme les minimes et les capucins furent toujours indépendants du grand ordre, c'étaient les plus sages. D'autres avaient voulu, tout en se réformant, non seulement rester dans l'ordre mais y dominer et ce fut la cause de luttes interminables. L'une des réformes, qui réunit le plus grand nombre d'adeptes, fut celle de saint Bernardin de Sienne au XIV^e siècle. Ceux qui s'y rallièrent furent appelés observants. Le couvent de Rennes y adhéra au commencement du XVII^e siècle. Une autre réforme introduite en France à cette époque fut celle des récollets. C'étaient des franciscains qui se recueillaient, *recollecti*, pour chercher dans la solitude une vie plus parfaite. A la différence des observants, ils ne visaient pas à ranimer la règle primitive ni à remplir les charges du ministère auprès des fidèles. Cependant, ils entrèrent en conflit avec les observants et cette rivalité prit une tournure violente. A Rennes, dans les années 1636-1643, les franciscains, que le peuple continuait à nommer cordeliers, entreprirent dans leur église de grands travaux, qu'ils confièrent à l'architecte de la cathédrale, Tugal Caris. Ils dressèrent au bout de la nef, en 1624, des orgues, et ce détail n'est pas négligeable car les récollets s'interdisaient ce luxe. Ceux-ci ayant fini par posséder la majorité des couvents de leur province, voulurent s'introduire dans les autres. Par des lettres apostoliques du 6 juin 1642, le Saint-Siège consacra le passage de la province aux récollets. En conséquence, l'évêque La Mothe-Houdancourt introduisit les récollets dans le couvent de Rennes après expulsion des observants. Ceux-ci rentrèrent par la force le 25 janvier 1644. Ce fut le point de départ d'une procédure où le parlement et le conseil d'Etat intervinrent. Finalement, l'arbitrage revint au pape qui nomma commissaire apostolique l'évêque de Léon, Robert Cupif. Il rétablit les anciens cordeliers en 1647. C'était un échec pour l'évêque de Rennes. Cependant, La Mothe-Houdancourt reçut une certaine réparation imposée au couvent par le nouveau pape Alexandre VII. « Le 28 février 1656, nous dit un contemporain, les pères cordeliers se sont transportés à Saint-Pierre (la cathédrale) et ont demandé pardon à M. le théologal Jacques Dreux... et le dimanche 5 mars, la procession générale se rendit à l'église Saint-François pour la remettre en son premier état. »⁴⁶

(46) *Ibid.*, *op. cit.*, p. 120. Le théologal, comme grand vicaire, avait interdit le couvent en 1643, sanction que les cordeliers n'avaient nullement respectée. Le même *Journal* mentionne, le 18 juillet 1646, l'exécution de « deux pères de saint François de cette ville à cause qu'ils avaient tué leur gardien (supérieur) à coups de couteaux ». *Ibid.*, p. 92. Ce crime ne paraît pas avoir un rapport direct avec la contestation que nous avons résumée et que MARTEVILLE a relatée plus longuement en son *Histoire de Rennes*, t. III, p. 32.

Les ermites de saint Augustin qu'on se gardera de confondre avec les chanoines augustins qui ne desservait aucune collégiale à Rennes, forment le quatrième ordre mendiant et le dernier venu à Rennes. Sur l'invitation du roi (28 juillet 1662), le gouverneur de Bretagne, qui n'était autre que la reine-mère Anne d'Autriche, la ville de Rennes et l'évêque permirent l'établissement des augustins de Paris qui appartenaient à la réforme dite de Bourges. On les appelait vulgairement petits augustins et parfois augustins déchaussés. Ils s'installèrent d'abord à la Perrière, près de Saint-Cyr, au Bourg-l'Evêque. C'était moins un couvent qu'une maison où séjournaient les religieux de l'ordre que l'obligation de plaider au parlement amenait à Rennes.

Quelques années après, les augustins désireux de se rapprocher du centre achetèrent des maisons au carrefour Jouaust. C'étaient des hôtelleries : leur disparition souleva des critiques. La ville qui avait d'abord permis retira son autorisation (1672) puis changea d'attitude et donna le consentement sollicité (21 août 1676). La construction du couvent commença. Une chapelle provisoire fut bénite en 1677. L'église définitive, qui est l'actuel Saint-Etienne, le fut le 16 janvier 1700. Des confréries ne tardèrent pas à s'y grouper ce qui prouve l'activité pastorale des religieux et l'attrait exercé par leur sanctuaire sur les fidèles.

Le prieur des augustins de Lamballe, Ange le Proust, fonda une congrégation de sœurs hospitalières dites de Saint-Thomas de Villeneuve. Elles furent appelées à Rennes par le conseil de ville pour desservir l'hôpital général créé en 1679.

*
* *

Les couvents que nous avons passés en revue ont été l'un des éléments les plus puissants de la réforme religieuse du XVII^e siècle, soit qu'ils fussent des établissements nouveaux à Rennes comme ceux des carmélites et des visitandines, des minimes, des capucins et des augustins, soit qu'ils fussent des corrections d'ordres anciens ramenés à l'observance de la règle comme ce fut le cas chez les carmes et les dominicains. Ces monastères, tout en respectant la clôture, ne vivaient pas renfermés sur eux-mêmes et leurs contacts avec la société laïque étaient continuels. Cela est évident pour les moines qui s'adonnaient au ministère, mais et c'est ce qui étonnera peut-être, cela n'est pas moins certain pour les moniales les plus sévèrement cloîtrées. Il faut se souvenir d'une vérité qui n'a pas besoin d'être démontrée : ces nombreux couvents répondaient

à un besoin de vie épurée qui travaillait le monde catholique depuis le xv^e siècle et que Luther et ses émules avaient fait dévier. L'air que l'on respirait dans la clôture était celui auquel aspiraient un grand nombre d'âmes restées, pour des causes diverses, dans le siècle. Cette communauté de sentiments est un des traits caractéristiques de la vie catholique au temps qui nous occupe. Elle explique le succès des fondations des mystiques.

Les rapports entre les religieux et le monde ne s'arrêtaient pas là. Ils se manifestaient encore dans deux domaines où ils innovaient davantage, celui des œuvres charitables que nous appelons sociales et celui plus complexe et plus difficile à analyser où se rencontraient deux préoccupations, celle de la formation des prêtres et celle de la sanctification des laïques. Trois mots résument et définissent l'effort accompli dans cette direction : missions, retraites, séminaires. Les séminaires étaient associés plus ou moins étroitement aux maisons de retraite et les retraites n'étaient que le complément des missions. C'est donc par celles-ci qu'il nous faut commencer.

La mission est l'expression de l'apostolat, elle remonte aux premiers jours de l'Eglise. La découverte d'un continent inconnu lui ouvrit un champ presque illimité. Au xvii^e siècle, cette méthode fut appliquée à l'évangélisation des campagnes jugées, avec une sévérité excessive, retournées au paganisme. Il suffit de prononcer le nom de Michel Le Nobletz et du jésuite Mau noir pour évoquer cette sorte d'épopée.

Prêchait-on des missions dans les villes importantes ? En prêcha-t-on à Rennes ? Le fidèle annaliste dont les éphémérides sont si précieuses pour connaître l'histoire pieuse des Rennais, nous apporte les lumières nécessaires.

De tous temps, les fidèles entendaient des prédications en série, tout le long de l'avent et du carême. Le célèbre confesseur d'Henri IV, le jésuite Coton, prêcha à la cathédrale le carême de 1622 et l'avent qui le précéda.

En outre, depuis 1630 jusqu'en 1684, onze jubilés furent octroyés aux Rennais comme à toute la chrétienté. Les motifs en sont connus pour huit d'entre eux : quatre furent impartis à l'occasion de l'avènement d'un pape et quatre autres pour implorer la grâce du Ciel contre l'invasion des Turcs qui, on le sait, s'avancèrent jusque sous les murs de Vienne.

Le nombre des missions fut beaucoup moins élevé que celui des jubilés. Deux seulement sont signalées. L'une, en 1670, se conclut par un autodafé de livres pervers allumé dans la cour

du manoir épiscopal par la propre main du père Eudes. Celui-ci avait parlé à la cathédrale, le matin de ce jour, devant une foule d'auditeurs, pendant deux heures d'horloge. L'autre mission eut lieu en 1685. Les capucins en furent les ouvriers primordiaux. Elle dura cinq semaines. Celle de 1670 se prolongea pendant douze semaines, depuis le début de l'avent jusqu'à Pâques. Le père Eudes n'entendait pas que l'on confondît mission et jubilé⁴⁷. Il s'en expliqua en termes clairs dans une lettre adressée à l'évêque de Rennes : « Tout le fruit de la mission dépend des bons confesseurs. Comme la bulle du jubilé donne pouvoir à chacun d'élire tel confesseur... on quittera les missionnaires qui sont plus exacts (lisez : plus stricts) pour aller à de plus larges. Le jubilé ne dure que quinze jours, il est nécessaire que la mission dure sept ou huit semaines. Autrement, on plâtre le mal, on ne le guérit pas, on rompt de mauvaises herbes, on ne les déracine pas, on fait du bruit mais peu de fruit. »

Le missionnaire éprouvé qu'était le père Eudes joua justement un rôle essentiel dans la formation du grand séminaire de Rennes. Avant 1670, nous l'avons signalé, des curés de Rennes s'efforcèrent de préparer de jeunes clercs au sacerdoce. Tels furent Mellet de Roulefort, recteur de Saint-Hélier, Fonsay, recteur de Saint-Martin, Bonnier, recteur de Saint-Aubin. Hanté par cette préoccupation, l'évêque de Rennes, La Mothe-Houdancourt, dès son arrivée en 1642, obtint des lettres patentes autorisant l'érection d'un séminaire, rédigea un projet en 1652 et s'en tint là. Son successeur La Vieuville obtint, en 1662, de nouvelles lettres patentes permettant d'ouvrir un séminaire « pour disposer aux saints ordres les personnes qui se présentent à chaque ordination et pour former le peuple aux vertus chrétiennes par les exercices des missions ». Ce second projet prit corps lorsque le père Eudes vint prêcher la mission de 1670. Par une convention du 8 mars, les « eudistes » s'engageaient à monter un séminaire où cinq prêtres et quatre frères formeraient les clercs et travailleraient au salut des fidèles par des catéchismes, par des missions, par l'administration des sacrements, non seulement à Rennes mais dans tout le diocèse. Dès ce jour, les eudistes entrèrent dans la maison acquise par l'évêque à cette fin et qui, progressivement accrue, forma un vaste domaine s'étendant de la rue Basse (aujourd'hui de Dinan) à la rue Saint-Louis et à la rue d'Echange.

(47) Joseph DAUPHIN, *Les Eudistes dans le diocèse de Rennes, histoire des séminaires de Rennes et de Dol*, ... 1910.

Les ordinations avaient lieu deux fois par an et le séjour des candidats dans le séminaire des eudistes ne durait que trois mois. Il restait donc six mois de l'année pour qu'ils se consacraient aux missions et ils s'y livrèrent avec ferveur. Pendant son étape à Rennes, le père Eudes s'était également intéressé à organiser la piété des simples catholiques. Il fonda à Saint-Sauveur la confrérie du « Très Saint Cœur de Marie », il groupa les plus zélés des fidèles dans un tiers-ordre du « Cœur de la Mère admirable ». Plusieurs années avant les apparitions de Paray-le-Monial, il obtint de l'évêque de Rennes, le 20 avril 1670, l'approbation de l'office composé en l'honneur « du Cœur adorable du Sauveur », et la permission de célébrer cette fête, chaque 31 août, dans le séminaire. Rennes eut ainsi les prémices de ce culte qui tranche par sa couleur sentimentale sur les accents un peu secs que les vénérables jansénistes avaient inoculés dans l'expression de la piété au grand siècle.

En 1690, une chapelle, plus vaste que la première bâtie, fut aménagée rue Saint-Louis. Sur la porte on grava, tirée de la Genèse, cette inscription qui s'y lit encore : *Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli. Gen. 28.* Une grande part de l'activité des eudistes était vouée aux missions. Au séminaire, durant la retraite, d'autres ecclésiastiques que les ordinands venaient se recueillir dans ses murs silencieux. D'autres encore venaient y passer quelque temps dans les intervalles entre les retraites. Le séminaire n'était donc nullement un établissement d'enseignement supérieur des sciences sacrées : en trois mois, on ne pouvait en donner aux ordinands qu'une teinture.

Si l'intention était bonne, elle ne répondait pas aux prescriptions du Concile de Trente qui, dans le canon 18 de sa XXIII^e session en 1563 confirmée par une bulle de Pie IV, voulait que chaque diocèse procurât à un certain nombre d'enfants, pauvres de préférence, réunis en collège, la nourriture, l'éducation religieuse et la formation aux disciplines ecclésiastiques. On ne devait y être agréé qu'après avoir reçu ailleurs l'instruction élémentaire et à partir de douze ans. Les sciences sacrées, qui étaient saupoudrées à la hâte et succinctement dans les trois mois que les ordinands payant pension passaient en retraite au séminaire, allaient être dispensées aux enfants des maisons prévues par le concile et réalisées à Rennes, pendant six ou sept ans. Une partie de l'enseignement que les enfants y recevaient était donnée par des professeurs remplissant déjà leurs fonctions dans des maisons organisées, surtout celui des humanités, de la rhétorique, de la philosophie, de la théologie morale et scolastique. On voit pour quelle raison cette pédagogie avait été créée par les jésuites dans leur collège.

A Rennes, la première tentative de fondation d'un séminaire compris au sens du concile fut due à deux chanoines de la cathédrale, les frères Ferret. Ils recoururent à un diacre qui avait réussi ce genre d'œuvre à Paris, Chanciergue. Celui-ci disait avec franchise en définissant le but qu'il visait : « Les pauvres clercs enfants de paysans garderont, dans mon séminaire, l'habitude de vivre pauvrement, de se nourrir de pain bis, de lard et de légumes ; ils seront par ce moyen plus disposés à desservir les paroisses pauvres de la campagne que l'on refuse quand on sort des grands séminaires où l'on mange du pain blanc, du bouilli, du rôti et où l'on boit du vin. » Il envoya à Rennes pour organiser l'institution l'un de ses compagnons, Adrien de Saint-Aubin (1684). L'œuvre reçut un legs de Mme Budes mais ses héritiers soulevèrent tant de contestations que Saint-Aubin, las de ces chicanes, retourna à Paris (1697).

A cette institution l'évêque Lavardin donna la stabilité nécessaire en la confiant, comme l'était le grand séminaire, aux eudistes. Ils s'y installèrent en 1698. Au temps de Chanciergue et depuis, le local avait changé plusieurs fois. Il se fixa en 1708 dans ce logis de Bouzillé, si souvent cité dans l'histoire du protestantisme à Rennes et qui, après avoir été incendié par les ligueurs, avait été réparé. A sa place fut construite une nouvelle habitation. Des lettres patentes de 1709 confirmèrent l'existence du « séminaire des pauvres écoliers ». En 1711, il comptait cinquante élèves, c'était un succès. La maison conduisait les pensionnaires jusqu'au sacerdoce tandis que le « grand » séminaire resta, au XVII^e siècle, une maison de retraite à l'usage des futurs prêtres et des prêtres.

Le besoin se fit sentir d'une maison de retraite pour les laïques. En effet, l'on en voit apparaître une dès le XVII^e siècle, émule de celles qui se sont rendues célèbres à Vannes. Cette maison de retraite rennaise fut connue, de bonne heure et non sans cause, sous le nom de « Dames Budes ».

La fondation en est due à Mme Budes du Tertre-Jouan, nièce du maréchal Budes de Guébriant ⁴⁸. Mme Budes, née Jeanne Brandin de Belair, veuve très tôt avec une fille unique, possédait une grosse fortune. Sa fille, Anne-Marie Budes, décéda à vingt-trois ans à la Visitation du Colombier, le 16 novembre 1674, après avoir fait profession sur son lit de mourante. Elle laissa un testament qui faisait sa mère exécutrice de ses volontés et de ses libéralités.

(48) C^{te} Elie DE PALYS, *Les Dames Budes, annales de la maison de retraite de Rennes (Filles de la Sainte-Vierge)*. Rennes, 1891.

Disposant de la fortune de sa fille et de la sienne propre, Mme Budes qui vécut jusqu'en 1683 forma une sorte de chapitre de chanoinesses qu'elle appela le séminaire des filles de la Vierge. Il se composait de neuf places réservées de préférence à ses parentes et, à défaut de parentes, à des Rennaises. A ces premières dames pourraient, le cas échéant, se joindre des pensionnaires payantes. Toutes devaient se consacrer à l'instruction des filles de bonne famille mais pauvres, ainsi qu'à celle des « nouvelles converties ». La maison prévue pourrait aussi héberger « des filles passagères ».

En 1676, la ville qui bénéficiait d'un legs de 10 000 livres fait par Anne-Marie Budes, auquel sa mère ajouta 4 000 livres, pour les « petites écoles », autorisa la fondation. L'évêque de Rennes approuva la constitution rédigée le 31 octobre 1676 et des lettres patentes suivirent en 1678 et 1681.

Il résulte de ces textes que la création voulue par Mme Budes et par sa fille était avant tout celle d'un établissement d'enseignement. Cependant, on utilisa la mention des « hôtes passagères » pour appliquer l'activité des « Dames Budes » à tenir des retraites pour les femmes. Ce qui le prouve c'est que, lors du décès de la fondatrice, il n'existait pas moins de cinquante à soixante lits dans la maison. Or, on n'y donnait aucun enseignement. Les ursulines satisfaisaient à cette tâche.

On se rappelle, d'autre part, que les jésuites avaient organisé, dans les bâtiments du collège, une maison de retraite pour les hommes.

A l'inverse des communautés vouées à la méditation qui s'étaient si largement épanouies à Rennes dans la première moitié du XVII^e siècle, les œuvres des séminaires et des retraites se sont formées surtout dans la seconde moitié de ce siècle et furent le résultat de tâtonnements qui leur tinrent lieu d'apprentissage.

Ce fut aussi dans cette seconde moitié du siècle que fleurirent les œuvres charitables dont il nous reste à parler.

*
* *

Les œuvres charitables ont toujours été un souci des chrétiens. Au moyen âge, l'assistance aux malades et l'instruction élémentaire des pauvres en furent l'expression courante. Des hôpitaux s'ouvrirent à la porte des villes pour accueillir les voyageurs, les pèlerins tombés malades, isolés dans leur détresse. Des maladreries se créèrent pour mettre les lépreux à l'écart.

Au XVII^e siècle, la nouveauté consista à faire servir les malades par des congrégations religieuses qui assuraient des soins plus constants, plus éclairés et sans doute plus dévoués.

L'Hôtel-Dieu de Rennes, qui prit de bonne heure le nom de Saint-Yves, était une fondation privée remontant au XIV^e siècle et dont la direction appartenait conjointement au conseil de ville et au chapitre de la cathédrale. Ils se réunissaient pour désigner le gardien qui était le chef à vie de l'établissement, et les prévôts, chargés annuellement de l'administration. Quatre prêtres, en plus du gardien, étaient chargés du ministère spirituel.

A partir de 1664, les soins furent donnés par des religieuses augustines de la Miséricorde de Jésus. Le projet de les faire venir datait de 1635 car alors un conseiller au parlement, René Le Corvaisier de Pellaine, avait fondé une rente à cette intention. La maison-mère de ces dames était à Dieppe mais elles eurent, avant celui de Rennes, deux détachements en Bretagne, l'un à Vannes et l'autre à Tréguier. De Vannes, vinrent à Rennes deux de ces religieuses et quatre de Dieppe. Ce fut le premier noyau de la communauté.

La convention avec la ville date comme leur arrivée de 1644. On en a critiqué la dureté ; c'est injuste. La ville y montra la légitime préoccupation de délimiter clairement le patrimoine de chacun. L'hôpital, en effet, avait déjà des biens importants : il jouissait de 17 000 livres de rente, il occupait un quadrilatère de quarante mètres de côté, que la chapelle Saint-Yves bordait au nord et que la rivière côtoyait au sud. On y entretenait deux cent vingt lits.

La nouvelle communauté eut un recrutement rapide et riche, ce qui, entre autres avantages, lui permit d'acquérir l'hôtel de la Costardais, ancienne garde-robe, bâtie pour le grand trésorier Pierre Landais (9, rue Saint-Yves) dont les religieuses firent leur résidence, puis deux autres immeubles contigus vers l'est, sur l'emplacement desquels s'éleva en 1711 un bâtiment neuf par les soins de l'architecte Huguet (5 et 7, rue Saint-Yves), et enfin, entre l'hôtel de la Costardais et la chapelle Saint-Yves, une petite maison qui permit un accès direct de leur résidence vers cette chapelle⁴⁹.

(49) Comte Xavier de BELLEVUE, *L'Hôpital Saint-Yves de Rennes et les religieuses augustines de la Miséricorde de Jésus*. Rennes, 1895. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Archéologie rennaise*, p. 5, extrait du *Bulletin de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. LXVIII, 1951.

Deux autres hôpitaux de Rennes avaient une destination spéciale. Là, des préoccupations de sécurité, de police, se mêlaient aux intentions pies. La peste fut un fléau non moins redoutable que la lèpre par sa puissance de contagion. Elle fit des ravages à Rennes au XVI^e siècle et jusqu'en 1640⁵⁰.

En 1563, l'hôpital Saint-Yves chercha à aménager pour les pestiférés un hospice hors de la ville. A cette fin, il acheta le terrain dit de la Croix-Rocheran près de la route de Nantes. On appela cette maison le Sanitat. Ce fut seulement en 1607 que le commun accord de l'évêque, du procureur syndic de la ville et des habitants détermina la construction des locaux. La chapelle était achevée le 20 janvier 1609, date de la première messe qui y fut célébrée. Le *Bourgeois de Rennes*, dans son journal, relate une scène caractéristique et vécue, sous la date du 9 décembre 1624 : « Le sénéchal et le procureur du roi sont descendus en la rue Saint-Germain pour faire visiter les pestiférés par le barbier de la Santé (autre nom du Sanitat). Le lendemain, il fut cadenassée une maison dans la rue Saint-Georges et fut fait une assemblée chez M. le Sénéchal de tous les apothicaires et chirurgiens de cette ville, et fut choisi un père de la Santé qui fut M. de Nantival et même furent choisis des héraults pour porter les malades à la Santé »⁵¹. L'œuvre fonctionna grâce au sacrifice de ses chefs ou gardiens qui s'enfermèrent volontairement dans l'enclos comme les malades.

Après 1643, la peste ayant cessé, le Sanitat fut utilisé à une autre fin, il devint un dépôt de mendicité, autre genre de peste que les habitants de Rennes avaient en horreur non par avarice mais parce qu'il menaçait leur sécurité, leur santé et engendrait une répartition injuste des aumônes. L'idée de grouper les mendiants remonte au début du siècle. Dans une période où la contagion faisait relâche, la communauté de ville songea à utiliser le Sanitat, puis un terrain près de l'église Saint-Martin. Ensuite, on revint au Sanitat qu'on adopta pour réunir mendiants, vieillards, infirmes, enfants abandonnés. Des arrêtés du parlement en 1657 consacrèrent ces vues. Des quêtes systématiques par quartiers et par rues furent organisées pour entretenir cet établissement comme celles qui existaient pour Saint-Yves.

Le Sanitat se trouva englobé dans l'hôpital général créé par Louis XIV en 1679, édit qui s'appliqua aussi bien à Rennes

(50) L. DELOURMEL, *La Peste à Rennes, 1563-1640*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. XXVI, 1897, p. 67-113.

(51) Ou Nantiveul en Cesson. BANÉAT, *Ille-et-Vilaine*, I, 284, BELLEVUE, *op. cit.*, p. 46.

qu'aux autres villes du royaume. L'hôpital général était à la fois une entité administrative chargée de la gestion de toutes les maisons hospitalières de la ville et un dépôt réel de mendicité. Il fut maintenu au Sanitat, considérablement agrandi et les sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve furent appelées à le desservir.

Un secteur spécial des pensionnaires du Sanitat fut ensuite mis à part, les malades incurables. Ils furent confiés à une œuvre privée. La fondatrice en était Olive Morel du Verger qui, de sa propre initiative et avec de maigres moyens, avait entrepris de soigner des malades que ni Saint-Yves ni aucun autre abri ne recevait. La ville avait acheté en 1677 la maison de la Gauretais pour y déposer les incurables, au voisinage d'Olive Morel. Celle-ci, avec ses compagnes, accepta de s'occuper de ces malheureux et à cette intention organisa sa petite troupe en association des filles du Cœur immaculé de Marie qui n'était qu'une libre équipe sans personnalité canonique.

Une autre œuvre hospitalière non moins spéciale et plus originale est celle que l'on connut sous le nom de la Trinité en souvenir de sa fondatrice. C'était un refuge destiné à héberger les filles débauchées et celles qui l'avaient été, les unes détenues par autorité de justice, les autres repenties volontaires. Le bon sens le plus élémentaire commandait de les séparer. Apostolat ingrat, risqué, il n'aboutit qu'après des expériences et des hésitations de plusieurs années.

Le point de départ de l'entreprise fut un arrêt du parlement qui, en 1651, ordonna la réclusion de ce genre de personnes. Or, par contrat du 20 août 1650, Yvonne Le Métaier, veuve de Siméon Brandin de Bellestre, conseiller au parlement, acquit une propriété dite le Plessis-Goayré, située en face du Vieux-Saint-Etienne, à proximité de sa maison de Bellestre⁵². Mme Brandin avait eu vent de l'arrêt que les collègues de son feu mari se proposaient de rendre car elle affecta son acquisition au refuge qu'elle se disposait à fonder. Les états l'encouragèrent par des subventions votées en 1655 et 1657. Cependant, le départ de Mme Brandin pour Angers mit un terme à la réalisation de son projet.

L'idée n'était pas perdue et, en 1659, elle fut reprise en un autre site, près de la tour Saint-Mauran, dans la partie des remparts qui regardait les Lices. Les moyens étaient faibles

(52) Rue de Dinan. Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, éd. 1904, t. I, p. 182, 251 ; t. II, p. 49.

encore sinon la bonne volonté. L'évêque de Rennes, en 1665, s'intéressa à l'œuvre et fut soutenu par un concours décisif, celui de la première-présidente d'Argouges et de la présidente Loaidel de Brie. Ces dames assurèrent largement les bases financières de l'œuvre. Des lettres patentes de décembre 1665 confirmèrent le transfert à la tour Saint-Mauran et autorisèrent à la fois la réclusion des détenues et la réception des pénitentes volontaires

L'année suivante, l'évêque considéra que des dames laïques, si dévouées qu'elles fussent, ne procureraient pas une stabilité suffisante. Il s'adressa pour les remplacer à la congrégation des filles de Notre-Dame de Charité que le père Eudes avait établie à Caen, une vingtaine d'années auparavant. Elles refusèrent, n'ayant pas assez de sujets pour envoyer un détachement à Rennes mais elles consentirent à se séparer en faveur de cette ville d'une novice qui, peut-être, les inquiétait par ses extases, Mlle Heurtaut, connue sous le nom de Sœur Marie de la Trinité. Ce nom servit de vocable à la chapelle de la communauté et resta attaché à la maison. Enfin, en 1673, vinrent deux professes de la congrégation de Caen ; la mère Heurtaut fut admise à prononcer ses vœux qui, dans cette communauté, en ajoutait un quatrième aux trois traditionnels, celui de travailler à la conversion des filles débauchées. La même année, Mmes d'Argouges et de Brie qui avaient baillé les fonds pour l'acquisition et la construction du couvent, cédèrent leurs droits à la nouvelle communauté qui, quelque temps après (1691), acheta le prieuré Saint-Mauran sur l'emplacement duquel s'éleva l'église dédiée à la Sainte Trinité.

La ville avait approuvé l'entreprise dès l'origine en réservant le privilège des Rennaises « si, par malheur, il arrivait, ce que Dieu ne veuille et ce qui ne sera pas s'il lui plaît ! que quelque fille tombât en disgrâce et qu'elle voulût se reconnaître et se reclure pour faire pénitence ». Elle l'autorisa à s'agrandir des deux côtés du rempart en le perçant pour aménager une poterne. En 1676, « le nombre des pénitentes augmentait tous les jours ». Il s'élevait en moyenne à une soixantaine. On constate avec surprise que chaque habitante versait une pension ou que quelqu'un la versait pour elle. Il est probable que les « hospitalisations » étaient prononcées sur requête et que le requérant faisait les frais du séjour de l'internée. En quelque sorte le refuge jouait pour les classes moyennes le rôle de la Bastille. Pour les vraies repenties, la pension se réglait comme dans tout pensionnat.

En dépit des intentions de Mme Brandin et des lettres patentes de 1665, la Trinité, au début du XVIII^e siècle, se can-

tonna dans la garde des détenues par force. C'est ce qui justifia la fondation du Bon Pasteur qui, lui, ne reçut que les volontaires.

Les religieuses, dont nous venons d'évoquer succinctement l'histoire, exerçaient leur charitable métier dans un lieu fixe, hôpital ou refuge, et le siège de leur communauté était en contiguïté immédiate avec celui où se dépensait leur zèle. Il en fut tout autrement des filles de la Charité de saint Vincent de Paul. « Vous vous êtes données à Dieu, leur disait-il, pour assister les pauvres malades, non en une maison seulement, mais les allant trouver en leur maison... n'ayant pour monastère que les maisons des malades, pour cloître les rues de la ville et pour clôture l'obéissance... ». La nouvelle méthode voulait donc qu'on allât chercher la misère là où elle gisait, là où elle se cachait.

Ces religieuses furent appelées à Rennes au service d'une œuvre qui avait trente ans d'existence et reposait jusque-là sur le seul dévouement de laïques : les dames de charité de la Marmite des pauvres. On ne sait presque rien de ces personnes sinon qu'apparaissant en 1643 elles durent se présenter à M. Vincent lors de son bref passage à Rennes en mars 1649. Mais le saint était mort depuis longtemps lorsqu'en 1672 ces dames demandèrent à son successeur deux filles de la Charité. Comme il ne s'agissait pas de modifier leur but on peut penser que le règlement qui intervint alors révèle ce que voulait réaliser l'œuvre créée en 1643. Leur première fin était de tenir des écoles « pour les enfants les plus abandonnés qui sont les orphelins ». Elles en avaient équipé trois : deux dans la rue Haute (rue Saint-Malo), une de garçons, une de filles, la troisième dans la ville basse, près le carrefour de Toussaint, école de garçons seulement car le quartier possédait chez les ursulines une école de petites filles pauvres. Le deuxième but était de veiller à la pratique de la religion par les pauvres que l'on soutenait, et de tenir la « Marmite » qui distribuait des repas sommaires aux indigents qui pouvaient se déplacer. Là était sans doute l'origine de l'œuvre puisqu'elle en avait gardé le nom. Le troisième but consistait à rechercher et à visiter les pauvres honteux. C'était là une pensée partagée par Marie Loz, veuve douairière de Claude du Matz du Hallay, qui, en 1668, fit une fondation de cent livres à Saint-Germain pour les pauvres honteux de la paroisse. Le règlement des dames de Charité, analysé ci-dessus, est du 10 mars 1674. Quinze dames le signèrent qui toutes appartenaient à des familles de l'aristocratie, du parlement ou de la meilleure bourgeoisie. A leur tête, séculiers, qui furent le recteur de Saint-Aubin et celui de Saint-

elles placèrent deux directeurs ou supérieurs spirituels, prêtres Germain, et quatre « administrateurs ou pères des pauvres », indifféremment laïques ou ecclésiastiques.

Lorsqu'arrivèrent les trois filles de la Charité accordées par le supérieur de Paris, elles logèrent bientôt dans une grande maison à l'angle de la rue du Griffon et des Lauriers (rue Georges-Dottin). L'équipe des trois sœurs fut peu à peu renforcée. En 1694, vinrent la sixième et la septième affectées à l'assistance aux prisonniers enfermés dans la Feuillée⁵³.

L'instruction des enfants pauvres était l'une des œuvres auxquelles s'étaient adonnées les dames de Charité puisqu'elles entretenaient trois écoles. On a vu que les ursulines en dirigeaient une autre. C'était également l'une des préoccupations d'Anne-Marie Budes, et elle apparaît dans son testament en 1674. Au XVII^e siècle, se forma une congrégation de frères pour tenir ces écoles populaires. Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims, en fut le créateur. *Le Bourgeois de Rennes* nous apprend que, le 2 septembre 1683, « les Frères de la Charité dits Frères Ignorantins, ont été admis à Rennes pour instruire la pauvre jeunesse masculine gratuitement ». En 1694, le recteur de Saint-Aubin acheta une maison, rue Haute, pour y établir une école de garçons qu'il se proposait de confier aux frères. Ce projet n'aboutit pas. Ce curé voulait peut-être assurer la marche constante de l'école de garçons fondée par les dames de Charité dans cette rue. Ce fut seulement en 1736 que les frères s'implantèrent à Rennes, précisément dans la rue Haute.

*
* *

Après avoir consacré de nombreuses pages aux chrétiens orthodoxes, une histoire religieuse de Rennes ne doit pas oublier les jansénistes ni les protestants.

Composé de catholiques convaincus et fervents, le jansénisme se propagea avec une force d'attraction qu'il devait au caractère le plus visible de ses adeptes, leur austérité, leur morale rigoureuse, scrupuleuse, qui allait de la crainte de Dieu à la peur des sacrements. On n'a de traces de leur existence à Rennes, avant la bulle *Unigenitus* de 1713, que dans les pour-

(53) D^r Paul HARDOÛIN, *La Marmite des pauvres et la fondation des sœurs de la Charité à Rennes*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'I.-et-V.*, t. LXX, 1956, p. 41. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Vincent de Paul à Rennes et les Filles de la Charité rue du Griffon*, dans « Visites, excursions, souvenirs », II, 1964, extrait du même *Bull.*, t. LXXIV, 1964, p. 69.

suites intentées en 1660, devant l'officialité et le parlement, contre un prêtre habitué de Saint-Yves, auquel certains malades et les religieuses reprochaient d'entraver le ministère des jésuites dans l'hôpital. Il ne fut pas condamné mais on le remplaça. Godefroy Hermant, qui relate longuement l'affaire, mentionne que « les dévots du Saint-Sacrement, secrets inquisiteurs de toutes les villes, n'omirent rien en cette rencontre de leurs artifices ordinaires ». C'est une des rares allusions qui décèle la présence à Rennes de la compagnie du Saint-Sacrement qui y avait été formée en 1649, peut-être sur le conseil de saint Vincent de Paul ⁵⁴.

Quant aux protestants, leurs contacts collectifs avec les catholiques restaient empreints d'animosité. Les heurts qui se produisirent au XVII^e siècle ne mirent pas en cause la doctrine ni la liturgie. Ils appartiennent au département des voies de fait les plus grossières.

Au XVI^e siècle, les protestants n'avaient pas eu de temple à Rennes. En vertu de l'édit de Nantes, un lieu de culte leur fut assigné à Cleuné, au faubourg de Redon. *Le Bourgeois de Rennes* nous montre, d'année en année, le contre-coup des événements, guerre sous Louis XIII, révocation de l'édit de Nantes sous Louis XIV.

En 1618, le parlement rendit un arrêt qui restreignait la liberté des assemblées protestantes. En août 1628, « il fut enchaîné quarante-quatre parpaillots qui furent enchaînés avec une autre chaîne de galériens catholiques qui étaient en cette ville ». Cela se passait au plus fort du siège de la citadelle des huguenots. En 1631, l'exécution d'un avocat « accusé d'avoir brûlé le portrait de Notre-Seigneur et ressemblance d'un crucifix » ne se rapporte pas certainement à un protestant mais on sait que ceux-ci proscrivaient le culte des images comme idolâtrique.

C'est en 1654 que survint l'incident le plus tapageur et le plus misérable. Au passage de la procession de la Fête-Dieu, un paquet d'ordures fut jeté de la maison de Philbert Gamonet, banquier. Une longue procédure s'ensuivit. La sœur du banquier, qui était la vraie coupable, fut pendue en effigie par arrêt du parlement. Son frère fut acquitté par la Chambre de l'édit de Paris. Mais il y eut de fâcheuses représailles. Dix jours après

(54) Louis RAISON, *Le Mouvement janséniste au diocèse de Rennes*, dans les *Annales de Bretagne*, t. XL, n. 1, 1932, p. 42. Barthélemy POCQUET, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Rennes*, dans la *Revue de Bretagne*, 1904, et du même : *Histoire de Bretagne*, commencée par A. DE LA BORDERIE, t. V, p. 600.

l'attentat, le « simple peuple » irrité de voir le marquis de la Moussaye escorté d'une trentaine de coreligionnaires, tous en armes, se diriger vers Cleuné au bruit de quelques coups tirés aveuglément, se lança lui-même vers le temple et y mit le feu. Cette vengeance se renouvela deux autres fois (1661, 1675) car, entre temps, la ville fut condamnée à rebâtir l'édifice à ses frais.

En 1682, l'approche d'une nouvelle législation se fait sentir. Le dimanche 29 novembre, le grand vicaire Urbain Bouessay, docteur en théologie, et le procureur général « se rendirent au prêche dénoncer aux calvinistes les ordres du roi tendant à n'avoir qu'une seule et vraie religion en France ».

Le 5 novembre 1685, la voie de persuasion s'est fermée. Par ordre du roi, l'évêque de Rennes, accompagné du procureur du roi au présidial, se transporte au temple avec quantité d'ouvriers pour le démolir. Peu après, l'on arrêta l'hôte du *Chapeau-Rouge* et son valet « pour s'être mêlés de mener et faire passer des huguenots avec quantité de paquets à Saint-Malo pour aller en Angleterre ».

L'exode des protestants ne creusa pas un grand vide numérique à Rennes. L'heure de la tolérance n'ayant pas encore sonné ou ayant cessé d'être entendue, les Rennais accueillirent avec atonie ces événements. Déjà, certaines personnes comme les Dames Budes veillaient à l'instruction des « nouvelles converties ». Dans l'intervalle écoulé entre l'édit de Nantes et sa révocation, un certain nombre de familles protestantes, à l'exemple des La Trémoille, vicomtes de Rennes, et des Rohan, étaient revenues au catholicisme. On pensa que cette évolution était simple, naturelle, fatale, et le débat protestant parut enterré.

*
* *

En exposant les principales articulations de la vie religieuse rennaise au XVII^e siècle, il a fallu insister comme précédemment sur les traits institutionnels. A vouloir entrer dans l'âme des individus on sombrerait dans les détails anecdotiques et dans les généralisations abusives. Certains chapitres supplémentaires pourraient être présentés, par exemple sur la multitude des chapelles qui, parsemées à travers la ville, font penser aux confréries sans avoir la même valeur probante. Qu'on se contente de considérer une fois de plus combien ce profond mouvement de la réforme catholique était autochtone. Les cadres religieux dépeints ici n'étaient pas des importations projetées de l'extérieur, de même qu'ils ne créaient pas un

monde à part. Le va-et-vient entre le monde enfermé dans les cloîtres et le monde de la rue était constant non pas physiquement certes mais par la pensée. Les religieux et les religieuses étaient la fleur de la société catholique. Cette fleur ne doit pas être coupée de sa tige et de sa racine. Celles-ci ne sont pas apparentes, elles frappent moins les regards, elles n'en existent pas moins. Un peuple unanime gravitait autour des organes religieux dans lesquels il trouvait la réalisation d'un idéal qu'il contemplait d'un cœur sympathique et qu'il suivait à distance plus ou moins proche. Nous nous arrêtons au seuil du XVIII^e siècle. Le XVII^e avait hérité du précédent une force épuisée. Lui, par contre, au prix d'un effort inouï, transmet au suivant une vie catholique d'une intensité, d'une richesse extraordinaires. Ce fruit merveilleux ira-t-il en se développant, en corrigeant les tares dont il souffre encore ? C'est la question que l'on se pose au moment où Louis XIV, avant de disparaître, semble survivre quelque temps à son éblouissant cortège.

B.A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.